



Conseil Municipal

Séance du 3 mars 2011

Présents : M. JÉGO, Député-Maire, MM. ALBOUY, MILAN, Mmes AUROY, JAMET, M. VALLÉE, Mme CASTELLAIN, MM. MAILIER, CAHIN, Mme CHAZOUILLERES Adjoints, M. GAULTIER, Mmes DREZE, TIMBERT, MM. VATONNE, AFONSO, ONOFRIO, Mme DA FONSECA, MM. SEMELLE, PEREIRA, AIELLO, CHOMET, AUCLAIR.

Absents représentés : M. BRUN représenté par M. ALBOUY, Mme DENOU représentée par Mme AUROY, Mlle ROQUE représentée par M. VALLÉE, M. GARCIA représenté par M. CAHIN

Absents excusés : Mmes PERRON, LINARDI, M. DURI, Mlle CHKIF, Mme SLIMANI, Mlle M'BENGUE.

Absent : M. HAMELIN

Secrétaire de séance : M. PEREIRA

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la présidence de M. Yves JÉGO.

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance	4
Remerciements	5
Délégations de Pouvoirs	6
Adoption d'un Procès Verbal	8
N°40 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie – attribution du marché – désignation du maître d'œuvre.....	8
N°1- Débat d'orientations budgétaires.....	11
N°2 - Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration des collèges et lycées implantés sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves	35
N°3 -Décharge de responsabilité et recours gracieux – Débat sur la régie de recette pour l'encaissement des spectacles – Festival Montereau Confluences 2010	36
N°4 - Garantie d'emprunt à la Résidence Urbaine de France pour l'opération de construction de 60 logements situés « secteur Jean Bouin » rue Guy Boniface.....	37
N°5 - Premiers investissements 2011 - Additif	38
N°6 - Clôture du budget annexe des ZAC Ville Haute.	39
N°7 - Escale fluviale des deux fleuves – transfert de compétence	39
N°8 - Escale fluviale des deux fleuves – Fixation des tarifs 2011	40
N°9 - Convention pour la gestion de la capitainerie	41
N°10 - Convention avec la CC2F pour la location des locaux de la capitainerie	42
N°11 - Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Collectivité -Intégration des contrôleurs territoriaux et des techniciens supérieurs dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux	42
N°12 - Personnel communal Création de postes Modification du tableau des effectifs.....	43
N°13 - Personnel Communal – Création de deux postes d'attachés contractuels – Modification de la délibération du 8 novembre 2010	44
N°14 - Personnel Communal – Création d'un poste d'infirmière de classe normale.....	44
N°15 - Recensement de la population, dotation de l'Etat et rémunération des agents recenseurs	45
N°16 - Bon de réduction à l'occasion de la journée de la femme.....	45
N°17 - Logements municipaux Réévaluation des loyers	50
N°18 - Festival Montereau Confluences 2011 – Partenariat entreprises	51
N°19 - Festival Montereau Confluences 2011 – Occupation temporaire du domaine public	51
N°20 - Festival Montereau Confluences 2011 : Tarifs des billets.....	52
N°21 - « Culture pour tous » édition de billets à 1 €	58
N°22 - Adhésion à l'association « Brie et Champagne 1814 »	59
N°23 - Acquisition de matériels d'atelier de faïencerie	60
N°24 - Location des salles aux associations de Montereau	61
N°25 - Subvention exceptionnelle à la section Boxe Française du Club Sportif Montereau.....	62
N°26 - Subvention exceptionnelle à l'association « Fer et Enclume d'Episy »	62
N°27 - Adoption des règlements du Pôle Multimédia et des Ateliers Sociolinguistiques de la Maison des Familles.....	63
N°28 - Convention de partenariat entre la Ville de Montereau et le Golf de Montereau la Forteresse	63
N°29 - Création d'un nouveau tarif d'accès à la piscine des Rougeaux.....	64

N°30 - Partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux	64
N°31 - Convention Club Sportif Monterelais école mu Itisports.....	65
N°32 - Travaux de réfection du retable de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup – Demande de subventions	65
N°33 - Travaux de réfection du tableau de la Sainte Famille de la collégiale Notre Dame et Saint Loup – Demande de subventions	66
N°34 - Travaux de réfection de vitraux et nettoyage de l'alcôve à la collégiale Notre Dame et Saint Loup : Demande de subventions	66
N°35 - Demande de subvention ADEME -Management Environnemental des Collectivités	67
N°36 - Requalification de la Zone d'Activités Economiques – Demande de subventions.....	68
N°37 - Marché n°931 relatif au relogement de l'ABMS sur le Parc de la Gramine – Avenant n°2.....	69
N°38 - Contrat de concession du service de distribution d'énergie calorifique de Montereau-Fault-Yonne Avenant n°3.....	70
N°39 - Reclassement de la réserve naturelle – Demande de subvention pour le diagnostic écologique	72
N°41- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 relatif à la procédure négociée « location de bâtiments modulaires au stade Jean Bouin »	72
N°42 - Désignation des membres du jury de concours pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une salle de spectacle et approbation du programme	73
N°43 - Publication de la liste des marchés passés par la ville au titre de l'année 2010	76
N°44 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché de maîtrise d'œuvre relative à la « réhabilitation de l'ancienne usine BERNIER et sa réaffectation en Hall d'exposition, de réunion et de banquet »	76
N°45 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant : « Assurance Dommages aux Biens »	77
N°46 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant : « Assurance Responsabilité communales et risques annexes ».....	78
N°47 - ZAC des Bords d'Eau - Désignation d'un aménageur et approbation du traité de concession	78
N°48 - Exercice du Droit de Préemption Urbain	80
N°49 - Hameau Saint Jean 16 rue Henri Barbusse - Cession foncière au profit de Monsieur et Madame JEAN MARIE	80
N°50 - Acquisition auprès de la Société GROUPAMA de locaux vacants 11 et 13 rue des Fossés	81
N°51 - Projet de prescription d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'Etablissement BUTAGAZ sur le territoire des communes de Montereau-Fault-Yonne et Cannes-Ecluse – Définition des modalités de concertation - Avis du Conseil Municipal	82

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

M. Le Maire : Il faut désigner un Secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Pereira. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Il est donc élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

- Monsieur Ludovic PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De la part de **Monsieur Marcel SAUTREAU, Responsable de la section du mouvement national « VIE LIBRE »**, pour la subvention qui leur a été accordée.
- De la part de **toute l'équipe « Les Restaurants du Cœur »**, pour l'intervention des services de la ville concernant le départ du camion de livraison et le chauffage du préau de l'Ecole Rostand, ainsi que l'insertion de l'annonce pour les inscriptions et la demande de bénévoles qui leur a permis de bien démarrer la campagne et de nouvelles personnes qui ont rejoint l'équipe de Montereau.
- De la part de **Madame Suzanne HALLÉ, ancienne Conseillère Municipale**, pour le ramassage des feuilles de la rue Kecker et de l'avenue du Général de Gaulle, le salage effectué par les agents des services techniques sur l'ensemble de la ville et le repas des seniors qui a été particulièrement apprécié cette année pour son excellent menu et son ambiance festive.
- De la part de **Monsieur Bernard SALÉ, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Montereau et Environs**, pour la subvention qui leur a été allouée cette année.
- De la part de **Monsieur Philippe LE BIHAN**, pour l'excellent travail effectué par les services techniques lors des Vœux à la Population qui se sont déroulés au COJA le 8 janvier dernier.
- De la part de **Madame Jocelyne CASTELLAIN, Présidente de la Confrérie du Brie de Montereau, et Monsieur Georges LENOIR, secrétaire**, pour la subvention qui leur a été attribuée cette année.
- De la part de **Madame Martine LOPES, Enseignante à l'école de la Poterie et ses élèves en classe de CM2B, ainsi que M. et Mme MERCIER, parents**, pour le déménagement de la salle de classe qui a été effectué par les services techniques dans un espace plus petit et mieux insonorisé, ainsi plus adapté à leurs besoins, et Monsieur Lionel VALLÉE qui a permis de mettre en place très rapidement ces changements au sein de l'école.
- De la part de **Madame Yvette COLOMBO, Présidente de la section CSM JUDO et les dirigeants de la Ligue de Seine et Marne**, pour l'aide apportée par le personnel des services techniques, le service des sports, les gardiens du gymnase du COJA lors du championnat de Seine-et-Marne qui s'est déroulé le 12 décembre dernier, ainsi que la disponibilité des élus lors de la remise des récompenses, et tout particulièrement Monsieur Lionel VALLÉE pour son aide précieuse le samedi 11 décembre sur le tournoi « Ville de Montereau ».
- De la part du **Capitaine COMPTA, Groupement Est Centre d'Incendie et de Secours de Montereau**, pour le prêt de matériels (plantes vertes, oriflammes, tables, estrade etc..) ainsi que la mise à disposition du parking de la Faïencerie, et toute l'équipe des services

techniques, ce qui a contribué au bon déroulement de la cérémonie du bilan du 14 janvier dernier.

- De la part de **Madame Annie JACQUOT-TIMBERT, Présidente du Comité D'Entraide aux Familles**, pour la subvention qui leur a été accordée.
- De la part de **Monsieur Michel PESQUET, Président intérimaire de la Croix-Rouge Française**, pour la subvention annuelle qui leur a été attribuée.

DELEGATION DE POUVOIRS

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

Direction de la Communication :

- Signature le 20 janvier 2011 d'une convention pour l'année 2011 avec la radio OXYGENE pour un partenariat visant à promouvoir de façon global la collectivité et ses associations sur la radio pour un montant de 7 990 euros (non assujetti à la TVA).

Direction des Finances :

- Décision du 29/11/2010 portant institution d'une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des produits des animations de Noël de la Ville Haute.
- Décision du 29/11/2010 portant institution d'une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des produits des animations de Noël de la Ville Basse.
- Avenant n°2 du 08/12/2010 avec la Société CIVITA S au contrat d'utilisation du progiciel de gestion financière et ressources humaines pour le retrait de modules non exploités et la diminution du coût de la prestation annuelle.
- Décision du 21/12/2010 étendant la régie de recettes du Conservatoire de Musique Gaston Litaize à l'encaissement du produit de la billetterie des concerts organisés par le Conservatoire et modifiant le montant maximum de l'encaisse.
- Décision du 22/12/2010 modifiant la régie de recettes de la Bibliothèque Elsa Triolet.

Direction des Sports et de la Vie Associative :

- Signature des conventions de mise à disposition des locaux à la Maison des Associations - Halle NODET – du 15 octobre 2010 au 30 juin 2011 entre la ville de Montereau et les associations : LEMOSOS DEDYS et Génération's Nodet.
- Signature de la convention de mise à disposition des locaux à la Maison des Associations - Halle NODET – du 6 décembre 2010 au 31 juillet 2011 entre la ville de Montereau et l'association : Familles Rurales.

- Signature des conventions de mise à disposition des locaux rue Edmond Rostand, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et les associations : Soleil d'Enfants France, les Restaurants du Cœur, le Comité de Défense du Logement, Casa de Espana, l'Eclair de Montereau, Arabesque, Amicale des Algériens de Montereau.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux 1 rue Honoré de Balzac – du 1^{er} mars 2011 au 30 juin 2012 entre la ville de Montereau et l'association : ABMS.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux 18 square Beaumarchais – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et l'association : Association Culturelle Marocaine.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux au Conservatoire de Musique – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et l'association : Union Musicale Monterealaise.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux 5 et 6 rue de Forges – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et l'association : Aquario Club.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux 36 square Beaumarchais – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et l'association : Montereau Türk Ülkü Ocagi.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux au Château des Amendes – du 16 décembre 2010 au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et le : Club Sportif Monterealais.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux 2 place René Cassin – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et la : Section Marche du Club Sportif Monterealais.

- Signature de la convention de mise à disposition des locaux à l'école Mademoiselle Boyer – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 entre la ville de Montereau et l'association : Don du Sang.

Direction des affaires juridiques & des marchés publics :

- Signature le 13 janvier 2011 du marché « acquisition d'un matériel d'hydrogommage » avec la société Vivien Consulting pour un montant de 23 250,00 € HT.

- Signature le 31 janvier 2011 de la mission d'étude de sol relative au parc de stationnement rue Pierre Brossolette avec la société Saga pour un montant de 10 770,55 € HT.

ADOPTION D'UN PROCÈS VERBAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès verbal de la séance précédente à savoir :

- 8 novembre 2010

Le Conseil Municipal adopte ce procès verbal.

M. Le Maire : J'ai à vous proposer d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? (Non).

Je le mets aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire : Avant de passer au Débat d'Orientations Budgétaires et pour libérer le cabinet d'architectes qui est présent, je vous demande de vous reporter à la délibération n°40, page 53 de votre cahier.

N° 40 – Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie – attribution du marché - désignation du maître d'œuvre

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la loi n°85-704 en date du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU la délibération du 12 avril 2010 approuvant le programme et l'enveloppe financière de l'opération de reconstruction de l'école élémentaire Curie ;

VU les avis du jury réuni le 29 septembre 2010 et le 19 janvier 2011 ;

CONSIDERANT

- que, par délibération 12 avril 2010, le Conseil Municipal approuvé le programme de l'opération de reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ;

- que dans le cadre des études de réalisation, la Commune a engagé une procédure de concours conformément à l'article 74-II du Code des marchés publics afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération de reconstruction ;

- que le jury de concours s'est réuni le 29 septembre 2010 pour émettre un avis sur les candidatures ;

- que le représentant du pouvoir adjudicateur, a arrêté la liste des trois candidats suivants admis à participer au concours :

- Architectes : SCPA SEMON RAPAPORT Mandataire
BET : SCOPING
- Architectes : A.N.A.U Mandataire
BET : FACEA
- Architectes : Olivier GAHINET
BET : C&E –CFERM-MD ETC – RFR Eléments

- que le jury s'est réuni le 19 janvier 2011 pour examiner les projets remis de façon anonyme par les concurrents au regard des critères indiqués dans le règlement de concours ;

- que le jury, à l'issue de cette évaluation, a classé les deux projets après mise en œuvre des critères pondérés de la façon suivante :

1^{er} projet 1
2nd projet 2

- que l'anonymat a été levé et qu'ainsi les correspondances suivantes ont pu être établies :

* projet 1 : SCPA SEMON RAPAPORT
* projet 2 : A.N.A.U

- que le jury a proposé au pouvoir adjudicateur d'allouer la totalité de la prime prévue au règlement du concours aux deux candidats ;

- que le pouvoir adjudicateur, après examen des offres de prix des concurrents, a décidé que l'équipe composée Cabinet SCPA SEMON RAPAPORT Mandataire – BET : SCOPING était l'équipe lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ;

- que les négociations menées par le pouvoir adjudicateur avec l'équipe lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie conduisent à désigner l'équipe attributaire du marché composée du Cabinet SCPA SEMON RAPAPORT Mandataire – BET : SCOPING pour le forfait initial provisoire de 333 200,00 € HT, pour une mission de base au sens de la loi MOP, complétée par les éléments de mission VISA.

M. Le Maire : Par délibération en date du 12 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé le programme de cette opération. Le jury de concours s'est réuni le 29 septembre 2010 pour retenir 3 candidats. Puis le jury s'est réuni le 19 janvier 2011 pour examiner les projets. Les projets ont été classés à la fois par le jury, mais aussi -comme nous l'avons fait chaque fois que nous avons reconstruit une école- par les parents d'élèves. Il s'avère, et c'est le cas à chaque fois, que le jury comme les parents d'élèves sont d'accord sur le même projet, qui a retenu leur attention. Il s'agit du projet du SCPA SEMON RAPAPORT, qui est présent et dont je remercie ses représentants. Il va nous présenter brièvement ce projet de construction. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs,

après avoir reconstruit en janvier 2000 la maternelle Saint-Exupéry pour 1 524 000 €, après avoir reconstruit en juillet 2003 l'école élémentaire Claude Sigonneau pour 3 275 000 €, après avoir reconstruit le groupe scolaire Albert Camus en septembre 2005 pour 7 600 000 €, après avoir rénové et étendu complètement la maternelle Pierre et Marie Curie en 2009 pour 1 700 000 €, après avoir reconstruit la cantine Edouard Papalia, que nous sommes aujourd'hui sur la reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie. C'est un effort global extraordinairement important puisque 20 M€ en 10 ans ont été consacrés pour engager le programme qui avait été promis par la municipalité, c'est-à-dire la reconstruction et la rénovation complète de la totalité des écoles du Plateau de Survillle. C'est un effort gigantesque. Je ne pense pas, dans l'histoire de Montereau ou dans l'histoire d'aucune ville de 15 000 habitants, qu'on ait en 10 ans reconstruit autant d'équipements scolaires que nous l'avons fait chez nous. On est à coup sûr champion de Seine-et-Marne, et sans doute champion d'Ile-de-France sur cette reconstruction. On ne peut que s'en réjouir dans l'intérêt des habitants et des élèves. Présentez-nous ce projet qui sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. Rapaport. – Bonsoir. Nous avons été sélectionnés dans un premier temps pour concourir avec deux autres équipes sur ce projet. En fin d'année, nous avons été désignés.

Ce groupe scolaire comprend 12 classes. Nous l'avons implanté sur le terrain qui comprend à l'heure actuelle la demi-pension qui a déjà été reconstruite. Le groupe scolaire fait environ 1 560 m² sur 3 niveaux. La particularité du terrain d'assiette comprend un bâtiment existant et la demi-pension qui est en fait surélevée. Nous avons fait le choix d'implanter ce bâtiment en retrait d'environ 6 mètres d'un talus planté pour nous adapter à la configuration topographique du terrain. C'est un bâtiment public et une volumétrie d'architecture traditionnelle. L'angle du bâtiment est significatif. C'est la bibliothèque et le centre de documentation, qui est bien visible et qui marque l'équipement public. Ce bâtiment a un soubassement qui est réalisé en pierres sèches et un niveau en attique avec une corniche et une toiture en tuiles, et des voies intermédiaires. C'est traditionnel.

Sur l'aspect technique, la priorité a été donnée à la performance énergétique. C'est un bâtiment qui est proche du niveau de performance BBC (65 kWh/m²). Pour y arriver, nous avons conçu un bâtiment compact avec peu de linéaire de façade, très bien isolé. Partant du principe que l'isolation ne tombe pas en panne et que cela permettra de dépenser le moins possible d'énergie. On a pris aussi en compte le confort d'été pour éviter que ce soit une bouteille thermos. On a un système de ventilation. C'est un bâtiment qui a une forte inertie et un système de ventilation mécanique, double flux, pour un meilleur confort. Voilà en quelques mots une présentation succincte. Un bâtiment sur 3 niveaux avec au rez-de-chaussée, dans l'angle, la bibliothèque et le centre de documentation, un gymnase, les bureaux du directeur et des maîtres, visibles de l'entrée et de la cour de récréation. Sur les deux autres niveaux (en jaune) se trouvent les salles de classe et leurs ateliers communs.

M. Le Maire – Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions sur cette présentation ? (Non). Je mets aux voix l'approbation du choix du jury de concours.

Je vous remercie et je vous libère.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De prendre acte du résultat des négociations concluant à la désignation de l'équipe lauréate composée du Cabinet SCPA SEMON RAPAPORT Mandataire – BET : SCOPING et d'approuver le choix ainsi que les études d'esquisse remises par cette équipe à l'issue de la mise en œuvre d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse ;
- D'attribuer, en conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération reconstruction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie à l'équipe : Cabinet SCPA SEMON RAPAPORT Mandataire – BET : SCOPING avec un marché dont le forfait initial provisoire s'élève à 333 200,00 € HT, pour une mission de base au sens de la loi MOP, complétée par les éléments de mission VISA ;
- D'approuver l'attribution des primes prévues par le règlement du concours aux deux candidats ;
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi attribué.

N° 1 – Débat d'orientations Budgétaires

En application des articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous sommes amenés à débattre des principales orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2011.

M. Le Maire - Nous revenons à nos débats sur notre ordre du jour dans son fonctionnement tel qu'il vous est présenté dans le cahier. J'ouvre le traditionnel débat d'orientations budgétaires. Qui souhaite prendre la parole ?

M. AUCLAIR – J'ai lu comme tout le monde votre note de synthèse. Une fois de plus, il s'agit d'une note de synthèse où vous faites preuve, comme l'an dernier, de beaucoup d'autosatisfaction.

J'ai remarqué qu'il y a beaucoup de lacunes dans cette présentation, notamment en ce qui concerne le chômage. Il n'y a pas un seul mot sur le chômage, alors qu'à Montereau il est aux environs de 20 %, même s'il est en régression. Vous avez fait une note à ce sujet en disant qu'il avait diminué de 2,3 %. On est passé de 19,8 à 19,4 %. On est quand même encore très loin de la moyenne départementale et nationale.

J'ai noté également qu'il n'y a rien sur l'état de pauvreté de notre ville. Quand on voit que le revenu médian moyen par foyer est le plus bas du sud Seine-et-Marne avec 11 500 €, c'est bien de faire des écoles, il faut en faire... Vous avez tout à fait raison, mais par contre il y a peut-être des dépenses qui ne sont pas tout à fait justifiées dans le contexte actuel.

Ensuite, on ne voit pas apparaître dans votre présentation un projet sur l'amélioration du réseau routier dans notre ville, qui est dans un état lamentable.

Ce qui a été réalisé l'an dernier concerne la partie entre la mairie et la collégiale, c'est-à-dire 300 mètres de chaussée refaite sur... Cela peut ne pas vous intéresser. Je le comprends...

M. Le Maire – Si, cela m'intéresse beaucoup !

M. AUCLAIR – D'ailleurs, on remarque que cela ne vous intéresse pas !

M. Le Maire – Vos suggestions m'intéressent beaucoup !

M. AUCLAIR – Je n'en doute pas ! Je sais que la réfection des chaussées est un domaine qui est du ressort de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, mais quand on va sur le site de la Communauté de Communes des Deux Fleuves et qu'on voit les travaux prévus cette année, il n'y a rien. Vous me direz que ce n'est pas encore fait, mais quand cela va-t-il être fait ? Quand j'ai évoqué l'an dernier le problème de l'état des chaussées et notamment des trottoirs, vous me disiez qu'il n'y avait pas de problème. La rue Gué Pucelle a été refaite cette année, mais elle est toujours dans le même état. L'état de la chaussée est lamentable et je pense qu'un budget spécial devrait être attribué pour la réfection des chaussées.

Dans votre projet, ne figure pas l'état des berges. Vous dites que ça dépend de VNF. Non, cela dépend aussi de la commune de Montereau. Depuis 15 ans que vous êtes aux manettes, il n'y a pas eu de travaux réalisés sur les berges de l'Yonne et de la Seine. Vous le savez et je ne vous apprends rien.

Dans votre présentation, on ne voit rien apparaître en ce qui concerne les économies. Cela m'inquiète. En juillet, vous aviez écrit que dans la foulée de la demande du Président de la République, nous allions nous aussi faire des économies. J'aurais aimé avoir un élément chiffré du montant des économies réalisées par la commune de Montereau en 2010 et les perspectives pour 2011. Je ne vois rien. Au contraire, on voit que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation. Vous avancez quelque chose d'extraordinaire ! Vous introduisez une notion qui s'appelle maintenant le GVT. C'est de l'hébreu pour tout le monde. C'est le Glissement Vieillesse Technicité. Je pense qu'il s'agit simplement des augmentations classiques de salaires que l'on enregistre dans toute entreprise. Toujours est-il qu'il y a un glissement de 550 000 €, qui fait que cette année, le budget va passer à 39 M€ contre 37 725 000 € en 2010. Tous les ans, il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement. Ce qui est important, c'est que vous dites que les investissements se maintiennent à un niveau soutenu. C'est deux fois plus élevé que ce que l'on a dans les mêmes communes de même strate. Je confirme que c'est vrai. Mais cela tient au fait que vous avez des recettes de fonctionnement qui sont pratiquement deux fois plus élevées que dans les autres départements. Qu'est-ce que les recettes de fonctionnement ? Il y a deux volets. Le premier, ce sont les taxes et les impôts (20 M€) pour la commune de Montereau, le double... aussi bien ramené par individu que ce qu'on retrouve ramené dans les autres communes. Ce n'est pas compliqué. Je peux même vous donner des chiffres, parce qu'il faut le faire. Ne pas donner de chiffres, c'est oublier la vérité.

Les recettes de fonctionnement pour la ville de Montereau, pour ce qui est de l'an dernier, par habitant c'était 2 168 €, sachant que la moyenne nationale est de 1 255 €. Il y a 72 % de plus de recettes ! On pourrait se féliciter du fait qu'il y a plus de recettes. Il y a les taxes et impôts, mais il y a aussi les dotations de l'Etat, la dotation forfaitaire et la fameuse Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (on a changé de vocabulaire) qui représente 14 M€. On est bien d'accord là-dessus. Au total, on arrive effectivement à 34 M€ de recettes de fonctionnement. L'opposition se dit qu'avec une telle somme, il y a forcément un excédent en fonctionnement. Vous le mettez en investissement. C'est très bien, mais vous pourriez faire baisser les taux d'imposition et c'est ce qu'on vous demande

officiellement aujourd'hui, comme votre collègue Jean-François COPÉ, que vous connaissez, ou Christian Jacob. Depuis 1995 que vous êtes aux commandes, les taux d'imposition ont augmenté de 50 %, là où Meaux et d'autres communes avoisinantes ont baissé très sensiblement leurs taux d'imposition tous les ans. Vous n'avez pas pris exemple sur eux. Sur une ville qui est en grande difficulté, cela permettrait de relancer la consommation et de donner du pouvoir d'achat aux contribuables. Je pourrais en ajouter et je pense que le débat d'orientations budgétaires justifierait à lui seul, en allant de ligne en ligne, une réunion du Conseil Municipal. J'en ai terminé.

M. Le Maire – Mais Monsieur Auclair, ne terminez pas ! Vous dites que cela justifierait une réunion du Conseil Municipal, mais elle y est la réunion du Conseil Municipal ! On a tout notre temps. On a jusqu'au petit matin pour parler. Surtout ne vous retenez pas !

M. AUCLAIR – Alors...

M. Le Maire. – Permettez-moi, à défaut de mettre de l'ordre dans vos idées et vos propositions, de garder l'ordre dans les discussions. Monsieur Auclair, j'ai lu que vous disiez qu'on n'a pas assez de temps et qu'il faudrait un Conseil pour le DOB, mais vous l'avez. Exprimez-vous aussi longtemps que vous voulez. Prenez ligne par ligne, chiffre par chiffre. Alignez vos propositions, vos projets. Je vous répondrai sur ce que vous avez dit. Il y a des points sur lesquels je suis d'accord et d'autres sur lesquels je ne peux pas être d'accord et je l'expliquerai tout à l'heure. Allez-y ! C'est trop facile de dire "ça mériterait une réunion du Conseil". C'est ce soir ! Il est 18 H 20 et nous avons tout le temps voulu. S'il faut rester jusqu'à 6 H du matin, il n'y a aucun souci pour débattre de vos propositions formidables et merveilleuses sur l'avenir de nos orientations budgétaires !

Monsieur Auclair, c'est trop facile de vous enfermer dans une forme de démagogie qui consiste à dire qu'on ne vous écoute jamais et quand je vous donne la parole de vous interrompre en disant : "Je n'ai pas assez de temps". Vous avez tout le temps voulu. Que tous les élus autour de cette table puissent s'exprimer autant qu'ils le souhaitent et faire autant de propositions qu'ils le souhaitent. Les orientations budgétaires sont un moment important. Le budget est aussi un moment important. Ne vous retenez pas. Il n'y a pas de limite. On prend toute la soirée et une partie de la nuit. J'ai été conseiller municipal, assis à votre place, il y a plusieurs années. Les conseils commençaient à 18 H 00 et finissaient à 2 H du matin. Il n'y a pas de problème et je ne suis pas limité dans le temps et nous ne sommes pas payés à l'heure. Il n'y a aucun souci. Ce soir, débattez autant que vous voulez, mais ne venez jamais dire que vous n'avez pas le temps de débattre. Si vous n'avez pas le temps de débattre, c'est que vous ne voulez pas enrichir le débat. Ne vous privez pas et ne vous retenez pas.

M. AUCLAIR – Merci de me redonner la parole. Nous sommes tout à fait d'accord pour lancer le débat et aller plus loin. Par contre, il nous manque... Que voulez qu'on fasse avec votre petit geste ? Vous nous donnez des camemberts (des histogrammes), des éléments sur le budget d'investissement. Donnez-moi ligne par ligne les investissements que vous prévoyez cette année.

M. Le Maire – Vous avez participé à la réunion de la Commission la semaine dernière et vous ne nous avez rien demandé comme élément. Je rappelle pour ceux qui l'ignoreraient, en tout cas pas autour de la table, mais peut-être dans la salle, que le Conseil Municipal fait suite à des réunions de Commissions. Celles-ci sont des séances de travail à huis clos où on peut demander tous les éléments qui peuvent manquer. La semaine dernière à la réunion des Commissions, vous n'avez strictement rien demandé. C'est un peu simple de dire que vous ne demandez rien à la réunion qui est prévue à cet effet, pour par hasard venir à la réunion de la semaine suivante la main sur le coeur en précisant qu'il vous manque des informations.

Deuxième élément, et vous êtes quand même au Conseil Municipal depuis un moment, vous devriez un peu apprendre la procédure. Le débat d'orientations budgétaires n'est pas le débat

budgétaire. Le budget ligne par ligne n'est pas construit puisque j'attends aujourd'hui vos orientations. J'aurais quand même une drôle de conception du débat d'orientations budgétaires si je vous donnais ligne par ligne un budget construit ! Nous avons bâti des orientations. La majorité a beaucoup travaillé pour réfléchir aux priorités des élus, des services, des habitants. Aujourd'hui et la semaine dernière en réunion de Commission, nous écoutons avec un intérêt soutenu les propositions nombreuses, variées et diverses d'actions nouvelles que l'opposition ou la minorité peut nous suggérer. A partir de ce débat, nous bâtiroms un budget. Lors de la séance budgétaire du mois d'avril nous en discuterons ligne par ligne et vous aurez les documents bien avant pour discuter ligne par ligne du budget. Nous sommes dans un moment important de la démocratie municipale où chacun peut faire part de ses orientations et de ses souhaits.

Pour que ce soit un débat, il faut bien qu'on réponde. Vous nous parlez par exemple du réseau routier. Je voudrais bien mettre des sommes sur le réseau routier, mais vous ignorez ce qu'un enfant de 15 ou 16 ans doit connaître en instruction civique : ce n'est pas la compétence de la commune. Il y a deux autorités compétentes sur le réseau routier dans notre commune : la Communauté de Communes -et si vous voulez venir assister aux débats de la Communauté de Communes, c'est public et vous y serez le bienvenu- et le Conseil Général de Seine-et-Marne. Ce dernier a une part importante de voiries départementales et sur laquelle on peut s'interroger. Vous me dites que vous auriez mis de l'argent sur le réseau routier, mais je vous réponds que c'est impossible parce que c'est illégal. Vous n'auriez pas pu le faire et vous faites là un effet de manche, soit parce que vous ne le savez pas -il faut l'apprendre-, soit parce que vous le savez et vous faites un petit effet..., mais c'est dommage car ce n'est pas notre compétence sur le sujet.

Deuxième élément concernant les berges, j'ai autant de soucis que vous sur ce point. Je ne peux pas investir sur les berges et je ne peux pas investir sur le domaine d'autrui, pas plus sur un domaine privé que sur un domaine public. Vous savez très bien que les berges ne sont pas la propriété ni la compétence de la ville de Montereau. J'en suis désolé, mais c'est comme ça. Les responsables des berges sont les Voies Navigables de France et avec son bras armé, le port autonome de Paris. Et en l'occurrence, sur l'endroit où la berge s'effondre, les responsables sont les silos, qui sont propriétaires du quai.

M. AUCLAIR – Ce n'est pas ça...

M. Le Maire – Vous pouvez dire "ce n'est pas ça", mais c'est ça ! Sur ce sujet, si j'inscrivais au Conseil Municipal un centime d'investissement sur cette berge, vous ou peut-être l'un de vos amis m'emmènerait immédiatement devant le Tribunal Administratif parce que j'investirais sur une compétence qui n'est pas la mienne et sur un domaine qui n'est pas municipal. C'est bien beau de dire "y'a qu'à, il suffit de", mais sur ces sujets-là malheureusement... Je vous répondrai plus longuement sur l'ensemble de ce que vous avez proposé, mais je donne deux exemples où vous me dites qu'il faut une orientation budgétaire sur ces deux questions, qu'il faut investir sur la voirie, mais je n'ai pas le droit. La compétence a été transférée à la Communauté de Communes. Que l'on ait ce débat en Communauté de Communes, je n'ai aucun souci sur ce sujet-là, mais ce n'est pas le lieu ici. Je vous rappelle qu'il y a 14 communes. Il n'y en a pas qu'une. Ensuite vous parlez des berges, mais ce n'est pas la compétence de la commune. Je le regrette, mais c'est comme ça et c'est ainsi dans toutes les communes de France sur cet aspect. Ayons un débat, mais de grâce essayons d'éviter le débat consistant à dire : "il faudrait acheter la lune ou il faudrait faire des actions qui ne sont pas de nos compétences".

Je vous parlerai du chômage, de la pauvreté et des économies, et je vous ferai une petite formation accélérée sur le GVT. Puisque vous ne semblez pas savoir ce qu'est le glissement vieillesse, je vous expliquerai ce que c'est et je vous expliquerai les conséquences qu'aurait l'application de vos propositions, c'est-à-dire la suppression du GVT. Vous verrez que cela est assez

sympathique. Quand je vous aurai expliqué et que je vous aurai un peu informé sur ce sujet-là, vous ne maintiendrez pas cette idée, en tout cas pas devant les 650 employés de la mairie. Ce sera difficile, surtout pour quelqu'un qui a le pouvoir d'achat plein la bouche et je suis aussi sensible que vous au pouvoir d'achat. Nous dire dans la même phrase qu'il faut supprimer le GVT, mais qu'il faut donner du pouvoir d'achat...

M. AUCLAIR – Qui a parlé de supprimer le GVT ? Arrêtez !

M. Le Maire – Vous avez dit que c'est un glissement de 500 000 € et ce glissement est un scandale !

M. AUCLAIR – Vous êtes excessif !

M. Le Maire – Je ne suis pas excessif. Je vais vous faire la formation tout de suite. Le GVT ce sont les mesures auxquelles la commune ne peut rien faire. Ce sont les augmentations dues aux promotions des salariés...

M. AUCLAIR – On le sait.

M. Le Maire – Si vous savez que les 500 000 € du GVT sont une dépense obligatoire qui est l'augmentation globale des salaires des personnels, pourquoi venez-vous le critiquer ?

M. AUCLAIR – Je ne le critique pas du tout. Je dis simplement que cette augmentation est obligatoire. Je suis bien d'accord là-dessus.

M. Le Maire – J'avais cru lire une once de critique dans vos propos...

M. AUCLAIR – Absolument pas et ce n'est pas ce qui explique l'augmentation de 1,5 M€ du budget de fonctionnement. Cela n'explique pas tout.

M. Le Maire – Je vous l'expliquerai plus tard, mais essayez d'être clair...

M. AUCLAIR – Ecoutez, je ne suis pas avocat ! C'est certainement la différence.

M. Le Maire – Je ne voudrais pas être désagréable, mais compte tenu de vos propos de tout à l'heure, je pense que vous n'avez pas de chance d'y arriver ! N'essayez pas !

M. AUCLAIR – Je n'ai pas du tout l'ambition non plus. Rassurez-vous !

M. Le Maire – Vous n'êtes pas au niveau ! Je ne voudrais vraiment pas être désagréable sur ce sujet, mais pour plaider une cause encore faut-il la connaître ou essayer de la connaître et de la comprendre. Je crois que M. CHOMET souhaitait s'exprimer. Je vous redonnerai la parole pour que vous purgiez votre envie de débat et surtout que vous n'écriviez plus jamais que vous ne pouvez pas vous exprimer et qu'on ne prend pas assez de temps pour les orientations budgétaires.

M. CHOMET – J'ai envie de commencer par une boutade. Puisque vous envisagez de faire durer le Conseil Municipal ce soir, contrairement à l'habitude, c'est ce qui explique le nombre de chaises vides autour de cette table ce soir ? Rassurez-moi.

M. Le Maire – C'est ce qui doit expliquer proportionnellement le même nombre de chaises vides dans votre groupe ! Si on prend en pourcentage, c'est à peu près la même chose.

M. CHOMET – Il faut prendre cela à la rigolade, Monsieur le Maire ! On n'est pas venu ici que pour prendre des leçons en permanence.

M. Le Maire – Moi non plus !

M. CHOMET – On peut aussi avec le sourire dire ce qu'on a à dire et dire ce qu'on pense. Par exemple, en ce qui concerne les orientations budgétaires, je me prononce pour un budget qui diminue en termes d'impôts pour les Monterelais. Je me prononce pour que ce budget favorise plus qu'il ne le fait encore jusqu'à maintenant les associations qui prennent des initiatives en direction de la petite enfance, autour de l'aide à la scolarité, autour des questions de santé -et j'y reviendrai. Faire en sorte que dans 15 jours, alors que de nouveau la période d'expulsion va s'ouvrir, il n'y ait pas de Monterelais qui soient expulsés de leur logement lorsque leurs difficultés sont dues à la crise financière et bancaire. Je suis pour que l'on renforce l'intervention du budget en direction des personnes âgées et pour que l'on renforce les initiatives en direction du sport, de la culture et des associations et des organisations, qui aujourd'hui sont à côté des salariés. Si je dis qu'il faut développer des dépenses dans ce budget, il faut à côté faire des économies.

Je vous ai déjà écrit qu'il ne me semblerait pas scandaleux, en matière de communication et de représentation à la mairie de Montereau, que l'on baisse un peu les budgets. Il ne serait pas scandaleux qu'on regarde comment faire des économies sur les initiatives de prestige, de façon à pouvoir satisfaire ce que je viens de vous dire. Je ne pense pas que les habitants de Montereau échappent aux grandes tendances, auxquelles sont soumis tous les Français aujourd'hui. Je ne partage pas ce qu'il y a dans votre synthèse sur cette idée qu'on serait à la sortie de crise. Aujourd'hui, une grande majorité des habitants paie les conséquences d'une crise dont elle n'est aucunement responsable. Le chômage ne recule pas. On peut considérer que dans des poches il y a parfois plus d'emplois, mais ce sont des emplois précaires, à durée déterminée, avec des salaires en diminution, autrement dit une perte de pouvoir d'achat pour les salariés qui sont au travail, pour les gens qui sont en recherche d'emploi et une perte de pouvoir d'achat pour les retraités (20 % en 20 ans). Ce n'est pas moi qui le dis, mais toutes les statistiques, y compris les services gouvernementaux.

Il faut réfléchir à tout cela. Depuis quelques jours, on entend parler de hausse de l'énergie, du gaz, de l'électricité. On entend "hausse" par-ci "hausse" par-là. On entend que les services publics, qui devraient être une protection, sont tous les jours attaqués et affaiblis. J'en veux pour preuve dans cette localité la Poste, dont le manque d'emplois fait que le nombre de tournées n'est plus assuré. Le manque d'emploi fait que les horaires d'ouverture des Postes diminuent. On compte par dizaine le nombre d'emplois à l'hôpital qui ne sont pas couverts, le nombre d'emplois où les congés maladie ou maternité dans ce même hôpital ne sont pas couverts. Il y a à l'identification des personnels plus de 50 emplois à couvrir pour que les usagers soient reçus dans de bonnes conditions et que le personnel travaille dans de bonnes conditions.

Il faut peut-être maintenant adopter des budgets qui correspondent à la réalité que vit aujourd'hui le monde du travail et particulièrement les habitants de Montereau. Je n'entends pas dans vos propositions cette idée, y compris sur la question de démocratie. Avoir lu dans un journal que les impôts n'augmenteraient pas à Montereau, c'est quand même se soustraire et ne pas tenir compte du débat de ce soir par exemple. Que vous décidiez de ne pas augmenter les impôts soit, je l'entends bien. Que vous décidiez que ça paraisse dans la presse avant le débat au Conseil Municipal, cela heurte un peu.

Voilà pour toutes ces raisons et d'autres -on pourrait développer longuement. Je pourrais parler tout simplement des gens qui sont aujourd'hui en extrême précarité (précarité énergétique,

pour se nourrir, de toit, etc.). Maintenir les impôts au niveau où ils sont aujourd'hui, ce n'est pas répondre aux aspirations et aux préoccupations des Monterelais.

M. Le Maire – Juste avant de passer la parole à Léo AIELLO, je signale qu'avec 73 % de logements sociaux -et je donnerai des éléments chiffrés tout à l'heure pour montrer toute l'attention que la ville y porte, tout le rôle du CCAS sur cette affaire, tous les crédits que nous avons mobilisés et disponibles-, vous devriez avoir la sincérité de dire que tous les gens en précarité ne paient pas les impôts locaux. Je ne dis pas que ceux qui sont contribuables sont des gens riches. Je dis que la totalité des gens en précarité dans la ville ne paient pas les impôts locaux. On est dans une ville où le nombre de ceux qui payent les impôts locaux est extrêmement restreint. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir ce débat sur les impôts. J'ai évidemment des propositions à vous faire sur ces questions d'impôts. Ne disons pas, parce que ce n'est pas vrai, que la fiscalité locale pèse sur ceux qui sont en précarité ou sur une immense majorité des habitants de Montereau, parce qu'ils ne paient pas leurs impôts et que les impôts sont compensés par l'Etat. Vous le savez très bien. Je ne reproche à personne de ne pas payer des impôts faute de moyens. Je précise simplement que les impôts locaux sont compensés par l'Etat. C'était juste ce petit détail.

Monsieur AIELLO souhaitait s'exprimer, je lui donne la parole bien volontiers. Encore une fois, je redonne la parole à tous ceux qui le souhaitent pour qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas eu de débat d'orientations budgétaires. Une fois que chacun se sera exprimé, je vous donnerai aussi la position de la majorité municipale sur ces orientations.

M. AIELLO – Monsieur le Député-Maire, le sens de mon intervention est le suivant. Puisqu'on est en débat d'orientations budgétaires, j'espère pouvoir retrouver dans le projet de budget que vous nous proposerez dans quelques semaines un certain nombre de considérations que nous aurons développées ici. Vous l'avez dit tout à l'heure, le chômage à Montereau est une vraie préoccupation, mais pas que pour les Monterelais. J'ai assisté à la dernière réunion de l'assemblée communautaire et il m'a semblé entendre un message clair des différents maires de ce canton, alertant de la situation de l'emploi dans notre canton. Je ne parle même pas de notre ville, mais de notre canton avec un taux de l'ordre de 15,5 %. Les derniers chiffres communiqués par la Préfecture le montrent, c'est à peu près le double de la moyenne départementale. L'emploi et l'accès à l'emploi sont vraiment une préoccupation pour l'ensemble des élus de ce territoire.

Vous l'avez dit également, beaucoup de gens à Montereau ne paient pas d'impôts. On est la troisième poche de précarité en Seine-et-Marne. On le sait par un certain nombre d'audits que nous réalisons par le biais des Maisons Départementales de Solidarité. Quand j'en parle, on dit que je fais de la propagande. Il ne s'agit pas de se voiler la face ni de jouer la politique de l'autruche. C'est une réalité. Nous sommes la troisième poche de précarité en Seine-et-Marne. Une fois qu'on l'a dit, il me semble que le Débat d'orientations Budgétaires doit être l'occasion d'influer autant que faire se peut sur les futurs investissements ou réalisations qui mènera la collectivité, la nôtre et peut-être aussi la Communauté de Communes en direction de ces populations. Voilà le sens de mon intervention.

Sur la voirie, il est vrai que la compétence a été déléguée aujourd'hui à la Communauté de Communes. Je voudrais simplement rappeler que nous sommes une exception en Seine-et-Marne. Nous sommes la seule intercommunalité à avoir pris 100 % de la compétence voirie à la Communauté de Communes. Par là même, on se prive un tant soit peu de la capacité d'avoir un levier au niveau d'un contrat propre à la collectivité. Ce n'est pas immuable et ce n'est pas gravé dans le marbre. Cela peut changer. Il y a un certain nombre de voiries que les Monterelais considèrent aujourd'hui comme communales et qui sont restées voiries départementales. Pourquoi sont-elles restées voiries départementales ? Tout simplement parce qu'on n'a jamais trouvé le moyen, même après les avoir rénovées de les passer dans le domaine communal. Il y a un certain nombre de

conventions qui ont été proposées sur un certain nombre d'axes structurants de la commune qui n'ont jamais fait l'objet de conventions. On peut dire effectivement qu'il reste encore de la voirie départementale à Montereau. Ce sont les questions que je voulais évoquer avec vous.

(Arrivée de M. MAILIER)...

M. Le Maire – Mesdames et Messieurs, on sent que la période électorale incite à des interventions qui dépassent le cadre municipal. D'abord, il n'y a pas d'autosatisfaction dans les orientations budgétaires. Il n'y a simplement que le constat de ce que nous pouvons et de ce que nous ne pouvons pas faire. Face aux difficultés des habitants que pouvons-nous faire ? C'est la question des orientations budgétaires. Peut-on intervenir sur des champs qui ne sont pas de notre compétence ? Non. C'est ainsi. On n'a pas de compétence sur la santé, ni sur la voirie. C'est comme ça. Que ceux qui en ont les compétences les assument ! Que ceux qui ont ces compétences sur la formation professionnelle, sur l'emploi, sur l'attraction des entreprises, sur ces sujets-là les assument ! Ce sont eux qui augmentent les impôts locaux. Je ne veux pas rappeler les chiffres cruels du Département et de la Région depuis des années. Ils sont cruels ! On nous explique que si le Département et la Région sont obligés d'assommer les habitants d'impôts c'est parce que l'Etat, l'affreux gouvernement, se désengage. Je me mets dans cette idée-là. Le Gouvernement se désengage, donc les collectivités doivent augmenter les impôts. Mais à Montereau, l'opposition nous dit, dans ce contexte : "Le Gouvernement se désengage, mais vous, vous devez baisser les impôts". C'est la première contradiction. Je vous laisse empêtrés dans votre contradiction, parce que c'est bien beau de donner des leçons ici, mais quand vous êtes avec vos amis qui gèrent la Région et le Département que n'allez-vous leur dire de baisser les impôts ! C'est bien facile d'expliquer qu'ils ne peuvent pas faire autrement à cause du "sale gouvernement", mais qu'avec le même "sale gouvernement", moi ici, je devrais faire différemment et les baisser. Eh bien moi je ne les augmente pas ! Je pense, Monsieur Auclair, que c'est déjà un exploit d'économie gigantesque de faire une fiscalité zéro pour la troisième année consécutive dans cette ville ! Taux zéro ! Je répète ce que je dis depuis l'origine. Le jour où je pourrai diminuer la pression fiscale, je le ferai. Et je vous dis ce que vous me direz ce jour-là, le Henri Auclair et le Jean-Louis CHOMET de ce jour-là : "Vous faites des cadeaux aux riches, parce que comme il n'y a que les riches qui payent des impôts, puisque les plus précaires ne les payent pas, vous baissez les impôts des riches". J'ai déjà entendu ce discours ! Je peux déjà écrire votre discours du moment où nous espérons pouvoir baisser la fiscalité qui effectivement est plus élevée qu'ailleurs.

Elle est plus élevée qu'ailleurs pourquoi ? Parce que nous sommes une poche de précarité dans ce secteur. Que peut-on faire pour lutter contre la précarité ? On peut faire des effets de manche au Conseil Municipal. On peut essayer de transformer la donne. Transformer la donne, c'est rénover et restaurer le quartier où vivent les gens les plus modestes de cette ville. Je pense que personne autour de cette table, dans cette salle, ou au-delà de cette salle, ne peut nier l'effort considérable, gigantesque, constant, soutenu, que nous avons fait avec nos partenaires, pour la rénovation du quartier de Surville. C'est dans le cœur de notre budget. Quand je reconstruis la quatrième ou cinquième école en septembre, je veux bien entendre tout ce qu'on veut, mais c'est un effort considérable. Les écoles sont la base de tout. En effet, la précarité et la pauvreté, cela passe par des générations qui n'ont pas pu avoir accès à l'éducation comme il serait nécessaire. Sur le cursus scolaire, la mairie a un rôle sur le primaire et le secondaire. On essaie de le jouer à fond, parce qu'on n'a jamais mis autant d'argent dans l'école publique que dans cette ville depuis 10 ans. Jamais, jamais, jamais ! J'ai tous les chiffres à votre disposition.

Quelle est la seconde action que l'on peut mener ? C'est effectivement générer du dynamisme pour faire en sorte qu'il y ait de l'activité économique et que des entreprises arrivent dans notre secteur. Sans faire d'autosatisfaction, quand on regarde les chiffres on est sans doute un des cantons où le taux de chômage est le plus élevé. On a plus de chômeurs que dans le nord du département. C'est vrai. C'est pourquoi j'aimerais que les politiques départementales et régionales

nous donnent deux fois plus d'aides que dans le nord du département, ce qui n'est pas le cas. Il faut le dire. J'aimerais que l'on cible des entreprises. J'aimerais voir une entreprise qui un jour nous soit apportée par la Région ou le Département dans ce secteur et créer un seul emploi. Je ne les vois pas ! Je sais que c'est difficile, mais j'aimerais les voir. Alors que quand on va à Marne-la-Vallée et dans les secteurs plus proches de Paris, il y a des centaines d'entreprises qui sont apportées. On voit le Conseil Général dire : "grâce à moi il y a des emplois ici et des emplois là". Grâce au Conseil Général et à la Région, on aimerait bien aussi des emplois dans le Sud Seine-et-Marne. Ce ne sont pas les impôts des seuls Montereais qui peuvent à eux seuls aller chercher des entreprises en France et ailleurs. Il faut que l'on soit aidé, mais on ne l'est pas assez. Vous voulez que je le dise, je l'ai dit ! Je ne fais grief à personne autour de cette table. C'est une réalité que l'on constate depuis plusieurs années.

Sur le chômage, on a effectivement une baisse à Montereau, alors qu'il augmente partout ailleurs. Ce n'est pas encore satisfaisant. Quand j'ai été élu maire et que vous m'avez laissé la place, il y avait 1 800 chômeurs. Au plus bas et au plus haut de l'activité économique, on en avait 900. On en a aujourd'hui 1 100. C'est encore trop, mais je vous rappelle que l'héritage que j'ai reçu était de 1 800. C'est une réalité. Tant qu'il y en aura un, je serai insatisfait. L'équipement de la ville et l'action que nous menons avec la Communauté de Communes... Je veux bien, Monsieur le Conseiller Général, que vous disiez : "Vous avez pris la voirie, ce n'est pas bien". Vous êtes en train de nous expliquer que la Communauté de Communes ayant pris la compétence voirie, elle serait moins aidée par le Département que si les communes l'avaient gardée. Je serais tenté de vous dire, Monsieur le Conseiller Général, de réviser vos politiques départementales et d'aider autant les communautés de communes que les communes. Vous êtes en train de m'expliquer que j'aurais plus d'argent si je gérerais moi-même. Je trouve que c'est mieux de mutualiser les efforts.

Si vous voulez que je poursuive les explications, je peux aussi vous dire que j'aurais préféré que le Département anticipe l'aménagement de la départementale 605. Cela fait 10 ans que l'on sait qu'il va s'y développer un centre commercial. C'est un peu malheureux que deux ans après son ouverture on soit obligé de faire une réunion, comme par hasard à la veille des élections, pour se dire qu'il faudrait peut-être que le Département aménage la départementale 605 pour éviter les bouchons. Le développement économique et le dynamisme seraient plus forts si nous avions une meilleure anticipation et une meilleure prise en compte des réalités de l'aménagement de notre territoire. Je ne vous jette pas la pierre. On est tous responsables et c'est un peu fort de café de venir aujourd'hui donner de telles explications.

En matière de chômage que peut-on faire d'autre ? Que vous propose-t-on dans ce budget ? On vous propose deux actions fondamentales. D'abord de maintenir l'emploi public. Oui, Monsieur CHOMET, le service public et l'emploi public municipal à des hauteurs jamais atteintes. Quand je suis arrivé dans cette ville, il y avait 450 feuilles de paye qui sortaient de cette mairie.

M. CHOMET – Et tous les emplois qui disparaissent dans les services publics avec l'action gouvernementale... !

M. Le Maire – 15 ans après...

M. AUCLAIR – On n'est pas à l'Assemblée Nationale !

M. Le Maire – ... il y a 650 feuilles d'emploi dans cette mairie. Alors oui, Monsieur Auclair, passer de 450 à 650 emplois publics dans la mairie pour rendre de nouveaux services aux habitants, pour la petite enfance, pour le gardiennage des écoles, pour la sécurité, pour toutes une série d'actions, cela coûte de l'argent dans le fonctionnement ! Mais vous ne pouvez pas dans le même discours de part et d'autre de la table, l'un m'expliquer qu'il faut diminuer les impôts et l'autre qu'il faut

augmenter le nombre d'agents publics ! Il faut être cohérent ! Une fois de temps en temps que l'on ne soit pas d'accord sur des options, je veux bien l'entendre.

La deuxième action municipale que l'on peut faire dans notre pouvoir ici autour de cette table -je ne parle pas des pouvoirs du Gouvernement, mais de nos pouvoirs en matière d'emploi- est d'investir. Investir a une double vertu. L'investissement permet d'aménager et d'équiper la ville. Et chacun reconnaît que quand nos équipements se modernisent (une médiathèque, une bibliothèque, de nouvelles salles, des écoles, une piscine) ce sont des investissements sociaux. Ce ne sont pas des investissements de prestige. Ce sont des investissements sociaux. La seconde vertu des investissements est qu'ils font travailler les entreprises. Comme cette année, quand on prévoit de mettre de 17 à 18 M€ d'investissements, ce sont des centaines de salariés d'entreprises qui vont pouvoir travailler, avoir de l'activité, et créer du dynamisme dans le secteur. Ce sont ces volets-là que nous avons voulu mettre en œuvre pour faire en sorte qu'on apporte à la ville les réponses qu'elle attend. Oui, je regrette de ne pas être plus aidé. Oui, je regrette que notre secteur, parce qu'il est loin de Paris, ne soit pas plus aidé et je regrette que nous ne soyons pas plus aidés par l'Etat, par la Région et par le département. Quelles que soient les bonnes volontés des hommes et des femmes autour de cette table -je ne mets en cause personne- je dis simplement qu'il y a des moments où effectivement on a mal de voir que dans une région, il y a un nord qui se développe à toute vitesse où le taux de chômage est plus bas que le taux de chômage national, et un sud, qui est laissé à l'abandon et vers lequel on n'oriente ni activité ni investissement ni entreprise ni crédit, y compris le crédit routier. On mériterait d'avoir plus parce que nos habitants sont plus pauvres. On mériterait des trains en meilleure situation. Oui, on mériterait des conditions qui ne soient pas les mêmes. Je n'ai pas la prétention avec le budget de la ville de répondre à tout. On vous propose un budget qui est fidèle à nos promesses électorales. Je sais bien que c'est facile d'oublier ses promesses électorales. Je les ai écrites. J'ai écrit mes engagements. Je suis au pas à pas les engagements écrits lors des dernières élections municipales. On propose de poursuivre l'investissement. Vous avez eu raison et merci de rappeler qu'il est le double des villes de même importance. On propose de ne pas augmenter la fiscalité. Je redis que si je peux diminuer un jour les impôts, je le ferai, mais j'aimerais bien que ceux qui les augmentent à grands coups à la Région et au Département, avant de venir m'expliquer ici qu'il faut que je les diminue, au moins cessent de les augmenter. S'ils sont dans un contexte gouvernemental difficile, nous sommes ici dans le même. Je ne comprends pas pourquoi dans un contexte difficile les uns augmentent et les autres diminuent. Il faudra m'expliquer cette contradiction sur cet aspect. Je ne peux pas diminuer les impôts et faire plus pour les personnes âgées, plus pour la santé, plus pour les salariés, et plus pour la petite enfance. Je le redis, le budget du Centre Communal d'Action Sociale existe en matière d'aide aux plus précaires. Il n'est pas épuisé. Nous avons des marges de manœuvre, même si la compétence principale en matière d'aide sociale est le Département et pas la Ville. Chacun le conçoit et je ne reproche pas au Département de ne pas faire son travail, mais s'il y a poche de pauvreté, nous avons des moyens pour lutter contre ces actions-là. Je le redis très tranquillement, le budget qui vous est proposé, ou tout du moins les orientations budgétaires, c'est investir plus pour préparer l'avenir, pour répondre aux attentes des habitants. C'est faire de la ville un acteur majeur du service public au sens noble du terme : la mairie est un endroit où les employés communaux sont non seulement aux services des habitants, mais cela joue aussi un rôle sur le chômage. C'est faire en sorte que la précarité, qui est dans le cœur des élus des deux côtés de cette table, régresse, dans un contexte où malheureusement les autorités qui ont des compétences fortes dans un monde décentralisé pour nous soutenir et nous aider (les transports en commun, l'arrivée d'entreprises nouvelles) considèrent que, hormis les villes nouvelles et les pôles de développement du cœur et du noyau de l'Ile-de-France, le reste n'existe pas. Ce n'est pas une attaque contre Montereau. Je ne joue pas les villes martyres. Tant que nous n'aurons pas inversé cette tendance, tant que nous n'aurons pas mis des moyens conséquents pour attirer des entreprises... Nous avons des zones d'activités dans la Communauté de Communes. Nous avons 50 ha disponibles pour attirer des entreprises. Qu'attendent la Région et le Département pour nous faire venir des entreprises ? Nous les accueillerons les bras ouverts. Nous leur apporterons des prix de

terrains les moins chers de toute l'Ile-de-France. Nous formerons les personnels et nous accompagnerons leur implantation. Encore faut-il qu'on ne considère pas que les salariés de Montereau sont assez Franciliens ou assez Seine-et-Marnais pour payer des impôts, mais pas assez pour obtenir les avantages dont bénéficient les autres. C'est aussi une réalité qu'il faut prendre en compte.

Je veux bien que nous soyons et que vous soyez les uns et les autres, Monsieur CHOMET, Monsieur AIELLO, en période électorale, que vous vous confrontiez les uns contre les autres dans quelques jours devant les électeurs, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut laisser penser que tout se résout avec le budget et que tout se résout autour de cette table. Notre municipalité tient ses promesses, en tout cas s'efforce de le faire, tout en ayant conscience de la réalité.

J'ajoute enfin que j'aurais aimé ce soir entendre de la minorité municipale au moins une proposition que nous puissions retenir dans le budget. Vous avez parlé du réseau routier, mais ce n'est pas possible. Vous avez parlé des berges, mais ce n'est pas notre compétence. Vous vouliez supprimer le GVT, mais vous nous avez expliqué quelques instants après que vous ne vouliez plus le supprimer parce que ce sont les augmentations du personnel et vous avez compris sur ce sujet-là. Monsieur CHOMET m'a parlé des subventions aux associations, pourquoi pas ? Je vous rappelle, Monsieur CHOMET, qu'autour de cette table il y a trois mois vous avez voté à l'unanimité les subventions aux associations. Si vous les avez votées à l'unanimité il y a trois mois, pourquoi trois mois après me dites-vous que ce n'est pas suffisant ?

M. CHOMET – Nous sommes sur le budget de 2011, Monsieur le Maire !

M. Le Maire – Vous avez voté les subventions 2011 aux associations il y a trois mois, au mois de décembre dernier, à l'unanimité ! Je veux bien que vous les ayez trouvées formidables il y a trois mois et que vous les ayez votées à l'unanimité, mais trois mois après elles ne sont pas suffisantes ! Je suis prêt à augmenter les subventions aux associations autant que faire se peut, mais ne me demandez pas en échange de diminuer aussi les impôts. Il faut être cohérent. Si on augmente les dépenses d'un côté, il faut aussi qu'on maîtrise la fiscalité. On ne peut pas diminuer de l'autre côté.

C'était un débat qui a permis à chacun de s'exprimer le plus complètement possible, en tout cas je l'espère. Et qui, je l'espère, éclairera la majorité municipale pour construire le budget qui vous sera proposé au mois d'avril prochain. Budget sans augmentation de la fiscalité et avec le double d'investissements par rapport aux villes de même strate.

Enfin, parce que je n'ai pas épilogué sur ce budget-là, un budget aussi avec une baisse conséquente de l'endettement de la ville, car après avoir fait plusieurs années sans emprunt, nous allons faire un emprunt minimum et nous allons désendetter la ville pour permettre que l'avenir soit le plus porteur possible pour les finances municipales. J'apprécierais, Mesdames et Messieurs, que celles et ceux qui autour de cette table gèrent d'autres assemblées, et qui viennent chercher dans les poches des Monterelais, aient la même conscience aiguë des difficultés qu'ils dénoncent ici et le même souci de ne pas augmenter la fiscalité. Me demander de la baisser ici, quand autour de la table à Melun on lève le doigt pour l'augmenter de 30 % en quelques années, je trouve que ce n'est pas correct. Ce sont sans doute des attitudes de cette nature qui font que les habitants se détournent des hommes politiques qui disent blanc quand ils sont dans une assemblée et qui disent noir quand ils sont dans une autre.

M. AIELLO – Je vais essayer de parler calmement.

M. Le Maire – Ce n'est pas parce qu'on est passionné qu'on n'est pas calme !

M. AIELLO – Je vais rester calme, Monsieur le Député-Maire. Vous nous parlez des budgets des autres assemblées. Je ne connais que celui du Département. Je ne me prononcerai pas pour le compte de la Région. Je vais m'adresser au législateur. Les lois de décentralisation confèrent au Département un certain nombre de compétences obligatoires, sur lesquelles il n'a aucune prise en termes de critères. Je veux parler de la PCH, de l'APA, du RSA, par exemple. Au Département, on est en train de monter le budget, et quand on fait les comptes, sur la prestation de compensation du handicap dans le budget 2011, il va falloir que les Montereau-Monterelais et les Seine-et-Marnais sortent 16 M€ de leur poche. Sur l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie), il va falloir que les Montereau-Monterelais et que les Seine-et-Marnais sortent 43 M€ de leur poche. Sur le RSA, il va falloir que les Seine-et-Marnais et les Montereau-Monterelais sortent 31 M€ de leur poche.

M. Le Maire – Rappelez juste que le budget du Département c'est 1 300 M€.

M. AIELLO – Le budget du Département c'est 1,3 Md€. Je dis qu'aujourd'hui seulement 60 % des dépenses sociales sont des dépenses sociales obligatoires. Ce sont les dépenses que l'Etat a transférées à la collectivité, sur lesquelles la collectivité n'a aucun moyen de moduler. 60 % seulement sont compensés par l'Etat. Il faut bien trouver l'argent quelque part. Vous êtes bien d'accord, Monsieur le Maire. Les collectivités locales comme les nôtres, que ce soit la Commune ou le Département n'ont pas le droit de faire de déficit. L'Etat a le droit de faire du déficit. Comment le fait-il ? On est en train de sacrifier des pans entiers de notre économie, de services publics, au nom du sacro-saint déficit de l'Etat. L'Etat a fait du déficit et comment le fait-il ? Il le fait simplement en accordant -et permettez-moi d'y revenir puisqu'on en parlait encore aujourd'hui- 15 Md€ sur le paquet fiscal, en accordant 3 Md€ sur la restauration, en accordant 9 Md€ de détaxations d'un certain nombre...

M. Le Maire – Heureusement que vous ne deviez pas vous énerver ! Vous voyez que quand on est passionné on s'emporte !

M. AIELLO – Je ne m'énerve pas. Je dis les choses clairement... Ce matin encore j'ai entendu qu'on allait supprimer l'impôt sur les grandes fortunes, le bouclier fiscal et j'ai entendu M. Fillon, comme tout le monde tout à l'heure, nous dire : "Je supprime, je supprime...", mais sans dire par quoi il remplace. Le déficit va encore être creusé. Qui va payer au final ? Il va bien falloir que quelqu'un paye. Puisque ce ne sont pas les riches, ce seront forcément les autres. Il faut quand même équilibrer les comptes de cet Etat. A un moment donné, il va bien falloir que l'on mette la main au portefeuille. Arrêtez de dire : "La Région et le Département augmentent les impôts. Moi, je ne les augmente pas".

M. Le Maire – Non, Monsieur AIELLO, je ne me vante pas de ne pas les augmenter. Je dis que vous êtes des démagogues lorsque vous me proposez de les baisser. Si on peut les baisser dans une collectivité, pourquoi n'arrivez-vous pas au moins à les maîtriser dans les autres ? C'est juste ça. Mais on peut avoir un débat de politique nationale sur ce sujet. Je sais que vous adorez cela et que c'est souvent l'occasion de s'en sortir. Ce n'est jamais nous, c'est les autres ! Revenons au débat Montereau-Monterelais sur ces affaires-là. Ce ne sont pas ces événements qui justifient qu'on n'ait jamais orienté une entreprise vers le sud Seine-et-Marne. Ce n'est pas une question de budget de l'Etat, mais une question de volonté politique de l'assemblée départementale qui consacre plusieurs dizaines de millions d'euros pour faire de la prospection d'entreprises et qui ne les implante que dans le nord du département et jamais dans le sud. Ce n'est pas une question de politique gouvernementale. Si vous voulez aller au bout de la logique... Vous parlez des dépenses sur le handicap, ce n'est pas ce qui justifie que la Maison Départementale du Handicap soit une catastrophe en matière de service public et qu'il y ait des centaines de personnes et d'associations qui attendent pendant des années pour avoir une réponse à des dossiers basiques. Si vous voulez que l'on s'intéresse à la vie des gens, c'est ça ! Dire que les temps sont difficiles, vous avez raison. Vous

parlez du déficit de l'Etat... Je vous rappelle qu'il a commencé à une année bien précise : 1981. Et depuis, la totalité des gouvernements de Gauche comme de Droite a généré du déficit dans les budgets de l'Etat. Quand on ne règle pas les déficits, si j'en crois le grand penseur de l'économie mondiale, un certain Dominique Strauss Kahn, on met les pays en coupe réglée. On fait comme en Grèce, on augmente le temps de travail des fonctionnaires, le temps pour aller à la retraite, et on diminue les salaires. Eh bien, pardon de le dire puisque vous m'avez entraîné sur le terrain de la politique nationale, je n'ai pas envie de subir les affres du FMI et de M. Strauss Kahn et de faire de la France la Grèce bis. Il faut qu'on ait conscience des difficultés. C'est vrai qu'il y a eu des temps où dans notre pays on a augmenté la fonction publique jusque dans des conséquences qui ont entraîné les difficultés d'aujourd'hui. Je ne veux pas engager le débat national. Restons sur le local et les responsabilités des uns et des autres.

Concernant le chômage, nous nous sommes organisés. Nous avons créé des zones d'activités -vos amis politiques nous reprochent d'ailleurs qu'elles ont plombé le budget de la Communauté de Communes. Nous avons des hectares disponibles. Que fait le Département pour attirer des entreprises et les orienter vers nous ? Zéro entreprise, zéro emploi ! Pourquoi les emplois et les grandes entreprises que l'on va chercher à l'international, les efforts de prospection, sont-ils tous dans les villes nouvelles ? Pour quelles raisons ? Pour quelles raisons politiques oriente-t-on vers les villes nouvelles et oublie-ton le sud du département ? Sans doute parce que nous sommes moins bien représentés dans le sud du département ou à moins qu'on méprise plus les pauvres gens qui n'ont pas la chance de vivre dans les villes nouvelles. Je considère qu'il y a une politique d'aménagement du territoire sur laquelle quels que soient les efforts des maires, si on n'est pas plus aidé, si on ne prend pas plus le taureau par les cornes, on aura beau dire "emploi, emploi", on n'y arrivera pas tout seul. Je lance un cri d'alarme, un SOS aux autorités départementales et régionales qui font de la prospection d'entreprises. Arrêtez d'implanter des entreprises dans les villes nouvelles ! Pensez un peu aux habitants du sud Seine-et-Marne qui sont aussi dignes que les autres d'avoir de l'emploi de proximité.

M. AIELLO – Je vais revenir sur ce déficit organisé de l'Etat français, qui n'est en réalité que le moyen de masquer un certain nombre de grands cadeaux que l'on fait aux plus riches dans ce pays. C'est comme ça que je vois le déficit de la France. C'est un déficit volontairement organisé de manière à permettre des baisses significatives d'impôts pour ceux qui en ont le plus. C'est ça le vrai déficit de la France. Ce n'est sûrement pas en n'enrageant pas un vrai potentiel au travers d'une participation des plus aisés à la collectivité et à la solidarité nationale qu'on réglera le problème des Français.

Mais puisque vous voulez que l'on soit Montereau-Monterelais, vous avez dit tout à l'heure que rien n'était fait pour le sud Seine-et-Marne. Excusez-moi, Monsieur le Député-Maire...

M. Le Maire – Je n'ai pas dit "rien". J'ai dit que je n'avais pas vu une seule entreprise arriver dans le sud du département.

M. AIELLO – Je n'ai pas compétence à faire venir les entreprises, mais j'espérais que vous, en tant que Ministre, Député, personne hautement placée dans une structure politique, vous auriez plus de pouvoir que le modeste Conseiller Général que je suis. Passons !

A propos de la volonté du Département de développer ce sud Seine-et-Marne et notamment ce canton de Montereau, qu'en est-il de la ZAC du Bréau par exemple sur laquelle le Département... Je me vois encore, croisant Vincent Eblé dans les couloirs du Département, un matin à la sortie d'une réunion en Préfecture, me disant : "Mon cher Léo, je viens de dépenser 3 M€ pour la ZAC du Bréau". Il n'y a rien qui a été dépensé à Montereau... 3 M€ pour la ZAC du Bréau.

Vous parlez des routes départementales, de la RD 605 et de la RD 606. Vous oubliez qu'avant d'être des RD, elles étaient d'abord des routes nationales. De 2008 jusqu'en 2011, vous voudriez que le Conseil Général de Seine-et-Marne fasse ce que l'Etat n'a jamais fait pendant 20 ans. Il y a un plan de restructuration de la RD 605 et de la RD 606, qui a été négocié avec les maires de ce canton. Les projets ont été validés par les maires de ce canton. Ils seront appliqués, comme le Département s'y est engagé. Mais ne demandez pas aujourd'hui au Conseil Général d'assumer 20 ans de retard sur les routes RD 606 et RD 605.

M. Le Maire – Monsieur le Conseiller Général, je ne dis pas que rien n'est fait...

M. AIELLO – C'est ce que vous avez dit.

M. Le Maire – Non. C'est ce que vous avez entendu, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai deux reproches à faire au Département. Premièrement, d'augmenter les impôts à outrance. Deuxièmement, de cibler ...

M. AIELLO – Que l'Etat compense à juste valeur.

M. Le Maire – C'est la faute de l'Etat. D'accord, on a compris. C'est de la faute de l'Etat quand il s'agit du Département, mais quand il s'agit de la Commune, l'Etat n'est plus responsable.

M. AIELLO – Plutôt que de faire des cadeaux aux riches, il n'a qu'à payer les départements à leur juste valeur.

M. Le Maire – Vous demandez que l'on ne baisse pas les impôts à l'échelon national, mais qu'on les baisse à l'échelon de Montereau. Je vous laisse dans vos contradictions absolues sur ce sujet. Encore une fois, quand vous êtes dans vos actions, quand vous gérez vous-mêmes, vous demandez des choses, mais quand c'est les autres qui gèrent, vous en demandez le contraire. Ce n'est pas grave. Chacun jugera sur cet aspect-là.

Je ne dis pas que vous n'avez pas fait un peu d'investissements pour nous accompagner, mais l'investissement majeur a été fait par la Communauté de Communes, et d'ailleurs c'est normal. Le reproche que je fais, c'est que les dizaines de millions d'euros sur le 1,3 Md€ du Département qui sont mis pour aller prospecter les entreprises en France et à l'étranger ne servent qu'à attirer des entreprises dans les villes nouvelles. Les deux outils qui s'occupent de cela, ce ne sont pas l'Etat ni les maires, c'est l'Agence Régionale de Développement et Seine-et-Marne Développement. Ce sont les deux outils qui implantent des entreprises -lisez leur publication- en permanence dans des secteurs où les problèmes de chômage sont moins cruciaux que chez nous. Il est paradoxal d'implanter des entreprises où on a moitié moins de chômeurs qu'en France, alors que dans les endroits où on en a le double, on n'implante pas d'entreprise.

Vous nous avez dit il y a quelques années : "Il n'y a pas de zones d'activités". C'était vrai. Aujourd'hui, on a des hectares disponibles. Les giratoires que vous avez faits sur le Bréau, c'est très bien. Je suis le premier à m'en être félicité et à l'avoir dit publiquement, mais maintenant on attend que vous nous aidiez à attirer des entreprises, et qu'on arrête cette politique suicidaire des villes nouvelles. On a l'impression qu'en Seine-et-Marne si on ne vit pas dans les villes nouvelles, on n'existe pas ! C'est ça qui me met en colère sur cette réalité. On peut toujours dire que c'est le Gouvernement. Je constate seulement que le Conseil Général et l'Agence Régionale de Développement n'ont implanté aucune entreprise dans ce secteur et que les seules qui sont arrivées étaient du cru et nous les avons aidées à se développer. Vous y avez mis votre part, et je n'ai rien à vous reprocher de ce point de vue-là. Il faut arrêter cette politique suicidaire du tout concentrationnaire sur les villes nouvelles et sur le nord du Département. On a un Département à

deux vitesses avec le nord où il y a la moitié moins de chômeurs que dans le sud. C'est trop facile de venir ensuite m'expliquer autour de cette table : "Alors, Monsieur JEGO, vous faites quoi pour le chômage" ? Ce n'est pas moi qui ai les outils pour prospecter les entreprises. Je voudrais bien les avoir ou en tout cas en avoir plus, mais ce n'est pas moi qui ai ces outils-là. Je pense qu'il faut de temps en temps rappeler des vérités. Pardon de le faire avec véhémence. Je ne le fais pas avec véhémence à titre personnel. J'ai juste à l'esprit les 1 100 chômeurs de Montereau. J'ai juste à l'esprit l'efficacité que nous leur devons. J'ai juste à l'esprit le souci que j'ai vis-à-vis d'eux. Sur les routes départementales, c'est vrai que cela fait trois ans que vous êtes compétents. J'aurais préféré que la RD 605 soit traitée il y a trois ans plutôt que dans deux ou trois ans. C'est comme ça. Je veux bien comprendre qu'il y a un réseau départemental important à reprendre, et qu'on soit passé après les autres. J'aurais préféré passer avant, avec les millions d'investissement, là aussi, dans le nord, dans les villes nouvelles, sur les secteurs où en matière d'emploi on est très loin de chez nous. Il faut peut-être mettre un peu de justice sociale dans les actions qu'on pilote. Il faut peut-être se demander quels sont les endroits de pauvreté et mettre plus qu'à des endroits super riches. C'est bien beau de venir me dire que je fais des cadeaux aux riches, mais dans la politique départementale vous faites des cadeaux aux territoires riches et vous oubliez les territoires pauvres. Il arrive un moment où c'est un peu fort de prendre des leçons sur la précarité et sur le chômage, et d'avoir des gens qui ont tous les outils du développement économique local et qui ne ciblent que vers les secteurs riches. Ce n'est pas vous en tant qu'individu, mais c'est une politique départementale que je dénonce. Avoir un président de Conseil Général qui est lui-même élu d'une ville nouvelle, ce n'est pas à faire reconnaître le secteur rural de la Seine-et-Marne qui a pourtant bien besoin d'être entendu. Pour vous dire franchement, avoir une région qui ne nombrilise que sur la petite couronne, avoir un Grand Paris qui ne nombrilisme que sur la petite couronne, ce n'est pas comme ça... Chacun a pris sa partie de ce secteur-là. Ce n'est pas du sectarisme. C'est vraiment une ouverture sur cette affaire.

De grâce, on est dans un débat politique. On est à quelques semaines des élections, et que ce soit un peu plus véhément que d'habitude, d'accord. Cela fait 20 ans que je siège au Conseil Municipal. On a vu des périodes électorales, mais n'employons pas de faux arguments et ne venons pas dire autour de la table du Conseil Municipal qu'avec notre budget, nous avons tous les leviers nous-mêmes pour régler la précarité. Nous faisons des efforts gigantesques, qui ne se sont jamais vus dans cette ville. Nous faisons un investissement de service public colossal. Nous mettons, nous, des gens de Droite, dans le service public, dans les employés communaux, des moyens qui ne se sont jamais mis. Nous développons des politiques fortes, notamment en matière de prévention de la délinquance. Oui, je vais vous le dire, Monsieur le Conseiller Général, je regrette l'absence du Conseil Général aux réunions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Chaque fois invité, jamais présent ! Alors c'est facile d'écrire dans des documents que la minorité n'est pas présente. Vous avez un membre de la minorité qui est présent au CLSPD, qui est le Conseiller Général et qui n'y met pas les pieds. Je veux bien prendre des leçons. Je veux bien qu'on m'explique la vie, mais il faut être bien sûr quand on donne des leçons aux autres que ce ne sont pas ses propres amis qui sont en turpitude. Les dénonciations permanentes, quotidiennes d'une opposition qui n'aurait pas d'éléments, qui n'aurait pas les éléments de travail, qui ne pourrait pas débattre assez longuement, qui ne serait pas là aux réunions, qui ne serait pas invitée, c'est faux ! Quand on les invite, eh bien ils ne sont pas là ! Je ne vous en fais pas grief, c'est sans doute tombé à des moments où votre emploi du temps ne vous permettait pas d'être là, mais peut-être aurions-nous pu avoir un représentant du Conseil Général de Seine-et-Marne pour venir débattre avec nous, avec le procureur, avec l'inspecteur d'académie, avec le recteur et avec tous les acteurs de la vie locale et sociale des questions de prévention de la délinquance. On a eu trois réunions : jamais vu, jamais venu ! Je veux bien tout ce qu'on veut. Je veux bien qu'on nous donne des explications, mais si vous voulez que je dise beaucoup de vérités, je vais le faire. Si vous voulez qu'on sorte les choses, on va les sortir. Au-delà de la période, et dès le 27 mars au soir, les questions électorales seront purgées par les habitants du secteur. Je crois qu'il faut sortir de ce débat où chacun vient donner des leçons à l'autre. Soit on va chercher le Gouvernement, les grands arguments et les petites fiches argumentaires du

Parti Socialiste ou de l'UMP, soit on essaie au contraire d'ajouter nos efforts dans l'intérêt des habitants encore une fois. On va clore le débat sur ce sujet. Je redonne deux fois la parole et on clôture le débat sur ce sujet. J'aurais apprécié ce soir d'avoir, pas trois ni deux, mais une suggestion d'une politique municipale à mettre dans le budget. Une suggestion qu'on aurait pu estampiller "minorité municipale". Cela m'aurait fait tellement plaisir de pouvoir dire qu'une idée est sortie de la minorité et qu'on l'a mise en œuvre. Une fois de plus, on a la politique nationale, des contrevérités, des erreurs, des inexactitudes, qui sont à côté de la plaque, sans projet ni proposition. Je vous incite, Mesdames et Messieurs les membres de la minorité, à faire œuvre utile de propositions concrètes, à vous imaginer que vous n'êtes pas dans un autre camp que le nôtre, que vous êtes élus de cette ville comme les autres, et que si vous amenez des idées et qu'elles sont bonnes, je serai le premier à le reconnaître, à les mettre en œuvre, et à vous en attribuer la paternité. Ce qui compte ce soir ce n'est pas de se faire plaisir, mais de faire avancer cette ville. C'est ce que nous nous efforçons de faire. J'aimerais bien qu'on se détache un peu de tous les verbiages politiciens, des cadeaux aux riches, de tout ce sujet. Rassurez-vous, il y aura le débat politique. En attendant, continuons à faire avancer cette ville. C'est ce pour quoi beaucoup de celles et de ceux qui sont là se sont engagés.

M. AIELLO – Je terminerai par une question. Je ramenais la situation à l'échelon national, vous la ramenez au niveau du département. Etions-nous mieux traités quand M. DAilly était président du Conseil Général ? Etions-nous mieux traités quand M. SERAMY était Président du Conseil Général ? Etions-nous mieux traités quand par M. LARCHE était Président du Conseil Général, qui étaient pourtant des gens du Sud ?

M. Le Maire – Ma réponse est non, mais avec le changement...

M. AIELLO – Il ne faut pas attendre du Président du Conseil Général, de quelque origine qu'il soit, des villes nouvelles ou d'ailleurs... Ce n'est pas le rôle d'un Conseiller Général de Montereau que d'aller porter la parole dans ce sens. Je crois que la participation qui a été la mienne ces 7 dernières années a consisté -et les électeurs en ont décidé ainsi- à accompagner les élus de ce canton pour créer les conditions qui seront la clef du développement économique. Ce n'est pas en allant chercher des responsabilités à Seine-et-Marne Développement ou à l'ARD qu'on trouvera les solutions. Créons les conditions d'un accueil des entreprises dans le sud Seine-et-Marne. Vous ne pouvez pas, au nom du sacro-saint Marne-la-Vallée, refuser une entreprise qui vient d'Europe et qui est attirée par le pôle que représente aujourd'hui Eurodisney par exemple. Vous n'allez pas lui dire que c'est Montereau ou rien. Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Ce n'est sûrement pas comme ça qu'on attirera en sud Seine-et-Marne des entreprises. Créons les conditions favorables sur le plan de notre population, sur le plan de notre environnement, sur le plan de nos aménagements touristiques ou culturels, de manière à attirer des entreprises dans ce secteur, plutôt que d'aller à chaque fois pleurer contre les entreprises qui s'implantent au nord. Si elles ne s'implantent pas au nord dans la Seine-et-Marne, elles ne s'implanteront nulle part ailleurs.

M. Le Maire – Monsieur le Conseiller Général, vous vous sentez visé, mais ce n'est pas vous que je mets en cause. "Aller pleurer"..., m'avez-vous déjà entendu pleurer autour de cette table du Conseil Municipal ? J'ai l'habitude de prendre mes responsabilités, d'essayer de prendre des initiatives, de créer des structures, etc., mais il y a quand même beaucoup d'argent public dépensé. Je sais très bien qu'on ne peut pas obliger une entreprise à aller s'implanter là où elle ne veut pas aller. On peut quand même l'orienter et avoir des politiques publiques incitatives. Vous dites "créer les conditions du développement économique"... Quand on crée des zones d'activités et quand on fait des efforts en matière de formation pour les personnels, quand la Région rénove ses lycées, quand le Département rénove ses collèges, quand la ville fait des efforts sur le scolaire, on s'efforce de créer des conditions. Vous ne pouvez pas nier... Je vous ai lu dans le journal il y a quelques semaines où tout allait bien et tout était formidable et je vous entends autour de la table du Conseil Municipal ce soir dénoncer tout ce qui va mal. Il faut savoir ! Le canton est bien représenté dans une majorité

dynamique et à ce moment-là ça va bien, mais il n'y a pas une poche qui va mal et un ensemble qui va bien. Vous me demandez si cela allait mieux avant avec les autres. Non. Cela n'allait pas mieux. Cela fait 25 ans. Beaucoup d'habitants du canton de Montereau et de Seine-et-Marne en portant un bulletin dans l'urne en 2004 ont espéré un changement et des améliorations. Et ils ne les ont pas vus, pas au niveau où ils pouvaient les espérer. Il faut arrêter de dire : "Je me présente à des élections, mais je ne peux rien faire". N'est-ce pas le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne qui est le Vice-président du syndicat des transports d'Ile-de-France ? Quel est son impact sur l'amélioration des conditions de transport pour les habitants de Montereau ?

M. AIELLO – Je peux répondre ?

M. Le Maire – Vous pouvez répondre plein de choses.

M. AIELLO – Suppression des zones 7 et 8, suppression de la zone 6, installation d'une ligne Seine-et-Marne express... Voilà je réponds !

M. Le Maire – Très bien, alors que je ne vous entende plus jamais expliquer que les transports ne vont pas, parce que vous ne pouvez pas d'un côté dire : "Je réponds, tout va mieux". Il y a une politique de progrès.

M. AIELLO – Je vous l'ai dit ?

M. Le Maire – Il y a une politique de petits pas et chaque fois qu'il y a eu un petit pas, je l'ai salué. Les fusions des zones 6 et 7, je les appelle de mes vœux depuis 15 ans. Je ne peux que m'en réjouir.

Je me suis battu, comme vous, pour que la ligne Seine-et-Marne express existe. Mais qu'on ait encore les trains les plus pourris de la terre, que les efforts soient toujours faits vis-à-vis des villes nouvelles et autres, c'est quand même un discours sur lequel la responsabilité du STIF est pleine et entière.

Je trouve particulièrement insupportable l'idée de dire que vous n'êtes jamais responsable de rien dans les mandats que vous exercez ! C'est toujours la faute des autres ! Il faut assumer ses responsabilités. En tant que représentant de la majorité présidentielle, je les assume et je les assumerais pleinement. En tant que maire de Montereau, je les assume. Les habitants n'en peuvent plus d'entendre des élus dire : "ce n'est pas moi, c'est l'autre". Si on s'y met tous, on arrivera à faire des progrès et c'est beaucoup trop facile d'entendre d'un côté de la table des gens dire : "Ah ! Les quais de la gare de Montereau ne sont pas assez élevés ". Bravo, Henri Auclair, belle perspicacité quand vous nous avez dit cela il y a quelques semaines ! Eh bien, Monsieur Auclair, adressez-vous au Président du Conseil Général, Vice-président du STIF, pour lui demander pourquoi le dossier est enterré depuis des années sous la pile des autres et que le dossier des gares des villes nouvelles passe avant le nôtre. Parce que la responsabilité des quais de la gare de Montereau appartient au syndicat des transports d'Ile-de-France à 100 % et à personne d'autre. Pendant des années, vous nous avez dit : "Avant c'était l'Etat". Le STIF, c'est vous depuis des années. Je vous donne des exemples et j'ai aussi des exemples de réalisations que je n'ai pas faites. Je suis prêt à le reconnaître, mais arrêtons de dire que tout va bien quand on est candidat pour sa propre réélection et que les autres ont tout fait mal. Ce n'est pas vrai. On aurait intérêt, et j'espère qu'au-delà des périodes électorales on va s'y mettre tous ensemble, à faire entendre un peu plus la voix de la Seine-et-Marne oubliée, de l'Ile-de-France oubliée, à être un peu plus mordant. Je ne dis pas que vous ne faites pas tout ce que vous pouvez et que vous n'avez pas obtenu quelques subventions. Je pense qu'on en mérite beaucoup plus, parce que quand on a deux fois plus de chômeurs qu'ailleurs, et

quand on a, comme vous me l'avez reproché tout à l'heure, beaucoup plus de précarité qu'ailleurs, il faut beaucoup plus d'aides qu'ailleurs. C'est une réalité. Accepter-en l'augure !

M. AIELLO – Monsieur le Député-Maire, je ne voulais pas l'évoquer là, mais je ne peux pas vous laisser dire cela. Cela m'ennuie terriblement d'avoir à dire ce que je vais dire. J'ai beaucoup d'estime pour Claude Eymard-Duvernay, mais vous le savez bien, quand on est au Conseil Général on a un certain nombre d'états qui nous sont fournis par les services. Sur un mandat, j'ai ramené ici dans ce canton 100 M€. C'est deux fois plus que les mandats précédents. Donc, arrêtez, Monsieur le Député-Maire, de dire que rien n'a été fait pour ce canton. Quand vous dites cela, vous portez atteinte à la manière dont j'ai mené ce mandat d'une part, et également à mes prédécesseurs. Des réalisations se sont faites, et elles seront faites à nouveau. Cela m'ennuie d'avoir à le dire, mais en un mandat 100 M€ sont arrivés ici, soit deux fois plus que sous les mandats précédents.

M. Le Maire – Vous faites votre promotion...

M. AIELLO – Les chiffres sont là.

M. Le Maire – Les chiffres sont sans doute là. Le Dr Eymard-Duvernay appréciera. Honnêtement, ce n'est pas d'une grande noblesse de s'attaquer à un homme de plus de 80 ans, qui a quitté la vie politique depuis six ans pour lui faire des reproches.

M. AIELLO – Je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait !

M. Le Maire – Je pense que les habitants de Montereau qui vont entendre votre attaque contre le Dr Eymard-Duvernay vont apprécier. Sous le masque du calme, du serein et du consensuel, perce le sectaire et le dogmatique.

M. AIELLO – Il faudrait prendre des claques avec vous et tendre la joue droite, sans rien dire, sans réagir ?

M. Le Maire – Monsieur le Conseiller Général, qu'est-ce que j'ai fait depuis le début de cette réunion ?

M. CHOMET – Peut-on parler un peu de temps en temps ?

M. Le Maire – Je vous donnerai la parole, on a toute la nuit. Le jour où vous serez Conseiller Général, Monsieur CHOMET, ce qui peut peut-être arriver le mois prochain, ou lorsque vous serez éventuellement le maire de Montereau, c'est vous qui donnerez la parole. Pour l'instant, c'est encore moi.

M. CHOMET – Quel grand démocrate !

M. Le Maire – Vous dites : "Prendre des claques sans les rendre". Que s'est-il passé au début de cette réunion, Monsieur le Conseiller Général ? Quel est le flot de bille, d'inexactitudes de votre groupe ? Je sais que vous êtes candidats les uns contre les autres, mais vous êtes peut-être encore solidaires puisque vous vous étiez présentés ensemble aux élections. Quel est le flot de diffamations exagérées, sur le chômage, la pauvreté, le réseau routier, les berges, les économies qui ne sont pas faites, les diminutions d'impôts, les subventions aux associations... Vous dites "prendre des claques", il n'y en a qu'un qui pourrait avoir des critiques sans répondre ? Qui pourrait se faire accuser de tous les maux sans répondre. Vous savez le respect que je vous porte. J'ai toujours reconnu vos actions, mais pardon de le dire, on ne peut pas dire que sur un certain nombre de compétences, sur les entreprises, sur les transports, la voix de ceux qui sont vos amis politiques nous

défende suffisamment. Je ne dis pas pour autant qu'ils ne font rien. Je dis que nous ne sommes pas suffisamment défendus. Je dis qu'à l'intérieur de l'assemblée départementale, une fois de plus, la voix des secteurs des villes nouvelles porte toujours plus que la nôtre. J'ai été Conseiller Général relativement peu de temps, mais j'ai eu le temps de m'apercevoir que c'était vrai au préalable. J'apprécierais de vous entendre plus volontaire sur un certain nombre de questions pour défendre les habitants du secteur, ou tout du moins, si vous ne le faites pas, de ne pas venir m'expliquer autour de cette table que les actions que vous n'avez pas faites vous-même sont de ma responsabilité. Au-delà de l'élection, je suis sûr qu'on se retrouvera pour travailler ensemble dans l'intérêt général. Il y a des moments où il faut aussi que chacun assume.

Vous avez dit que vous aviez fait plus que votre prédécesseur. Vous avez sans doute fait plus, mais je considère que ce n'est pas assez. Je considère, sans doute avec beaucoup d'habitants du secteur, qu'il faut faire encore plus. Je vous incite à faire encore mieux. Cela ne peut être qu'un encouragement à nous faire mieux entendre et nous faire mieux reconnaître dans ce secteur. Je ne le dis pas pour moi, mais pour les gens qui prennent le train et qui n'en peuvent plus d'avoir des quais de gare qui sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, alors qu'un syndicat des transports dépense des milliards sur d'autres lignes du Département qui semblent plus intéressantes. Je le dis parce que nous avons créé les conditions d'accueil des entreprises. J'apprécierais qu'une fois en six ans, les responsables de Seine-et-Marne Développement soient venus me voir et qu'ils soient sortis de leur tour dorée melunaise pour dire : "Monsieur JEGO, vous êtes Président de la Communauté de Communes, maire de Montereau, vous avez développé des zones d'activités et vous avez 30 ou 40 ha disponibles, que peut-on faire pour vous aider à les commercialiser" ? Jamais en six ans ! Je sais bien que je dois être un pestiféré parce que je n'ai pas ma carte du Parti Socialiste, mais une fois en six ans, qu'on vienne au moins nous voir et qu'on ait un peu de considération pour ceux qui sont aux responsabilités locales et qu'on soit un peu plus aidé qu'on ne l'a été. Je ne serais pas monté sur ces chevaux-là si vous n'aviez pas fait une présentation des orientations budgétaires qui me semble frappée au sceau –pardon- de la méconnaissance, mais aussi d'une démagogie qui n'est plus supportable. On est tous dans la même difficulté. On a tous les mêmes responsabilités. On a tous des leviers importants et 100 M€, si c'est vrai, c'est bien.

M. AIELLO – C'est vrai.

M. Le Maire – Honnêtement 100 M€ sur 8 Md€ de budget en 6 ans, je pense que vous pouvez faire mieux. On a beaucoup de projets qui peuvent faire mieux sur ce sujet. Je ne sais pas qui choisiront les électeurs, mais parmi les trois candidats autour de cette table, le Conseiller Général qui sera élu le 27 mars est là. Je l'incite à faire plus et à dire que sur 8 Md€, il faut faire un peu plus pour des secteurs où il y a une poche de pauvreté -je reprends vos termes- plus de précarité qu'ailleurs -je reprends vos termes-, plus de chômeurs qu'ailleurs -je reprends vos termes-, plus de voirie en mauvais état qu'ailleurs -je reprends vos termes. Cela mériterait que l'on fasse plus. Pardon, mais mon devoir d'élu est de demander toujours plus, au Gouvernement, à la Région, à l'Etat, à l'Europe et de demander plus à ceux qui ont des responsabilités. Dans mes responsabilités d'élu, je dois essayer de proposer des budgets. On investit beaucoup plus qu'ailleurs -vous l'avez reconnu vous-même, Monsieur Auclair- et on fait au maximum de ce qu'on peut faire. Je ne dis pas que je suis meilleur que les autres, mais je pense que de temps en temps, comme le disait une de vos candidates à l'élection présidentielle, il y a des colères saines.

M. CHOMET – Belle performance ! Premièrement, je voulais confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure. Il n'y a aucune raison, et vous ne m'avez pas convaincu à partir des arguments qui sont quand même un peu politiciens -vous avez quand même fait le tour de France de la politique.

Je vais vous rappeler quelques faits que vous avez oubliés. Vous reprochez aux villes nouvelles d'attirer de l'emploi. Je crois qu'à l'origine, quand la Droite les a créées, c'était pour cela.

Allez-vous aujourd'hui nous dire que l'objectif de la Droite n'était pas bon et qu'il faut le remettre en cause ?

Le Grand Paris, décidé par le Président de la République, a pour vocation de développer des zones économiques d'activités, particulièrement autour de nouvelles technologies, qui sont toutes dans la petite couronne ou sur Paris. Il y a une grande contradiction, qu'il va peut-être falloir aller porter ailleurs qu'autour de cette table. Comme je l'ai déjà dit publiquement au moment opportun, je pense qu'il y avait dans le bassin de Montereau de l'emploi et que cet emploi a été mal défendu, y compris par le Député-Maire de Montereau. Je le dis ici comme je l'ai dit ailleurs. La question que vous évoquez est une grande impuissance à répondre aux politiques sociales, dont auraient besoin aujourd'hui les habitants de Montereau et d'ailleurs pour qu'ils puissent avoir de l'emploi, des revenus, et vivre normalement et dignement comme on devrait vivre à cette époque.

Vous vous fâchez, mais je vous rappelle que quand l'Etat ne donne pas son dû au Département, qui ne correspond pas financièrement au transfert que l'Etat donne aux départements, c'est aussi les habitants de Montereau qui seront quelque part privés puisqu'ils n'auront pas droit aux services auxquels ils auraient eu droit si l'Etat avait financé jusqu'au bout ces transferts de compétences. Après on peut faire beaucoup en politique. On peut dire tout et son contraire, mais excusez-moi, certes tous les Monterelais ne paient pas d'impôts, c'est une réalité, mais que vous le vouliez ou pas, un certain nombre en paye. Ils sont aujourd'hui en difficulté, que vous le vouliez ou pas.

Vous parlez des transports et je vous parle du Grand Paris, mais le fait que le Grand Paris sur la question des transports ignore totalement le sud Seine-et-Marne, on va quand même demander aux contribuables du sud Seine-et-Marne de payer le Grand Paris. Je le dis fortement, il faut remettre en cause tout cela et dire non. Je ne vous entends pas le remettre en cause. Faites-le et après... Vos vérités ne resteront que vos vérités.

M. Le Maire – C'est exact.

M. CHOMET – Chacun a ses vérités et peut les exprimer. Et s'il faut monter le ton, nous aussi on peut le faire !

M. Le Maire – Vous concernant, Monsieur CHOMET, je n'ai aucun doute. Vous dissimulez d'ailleurs souvent le manque d'arguments sous la colère. Vous considérez qu'en parlant fort, ça évite de parler juste. Si vous ne m'avez jamais entendu dénoncer le Grand Paris...

M. CHOMET – Je vais en remettre une couche...

M. Le Maire – En matière de couche, on tient un spécialiste. C'est sûr !

M. CHOMET – Tout à l'heure vous considériez que nous étions en sortie de crise. C'est vrai pour les entreprises du CAC 40 par exemple où les actionnaires ont décidé de s'accorder 14 % de plus en 2011 par rapport à 2010. C'est vrai pour les banquiers et les actionnaires des banques. Alors, Monsieur JEGO, j'aimerais bien que vous dénonciez tout cela de temps en temps !

M. Le Maire – Vous ne m'avez pas convaincu d'adhérer à la CGT. Monsieur Auclair, soyez patient, nous avons toute la nuit et vous allez parler autant que vous voudrez.

M. AUCLAIR – On a le temps pour s'exprimer et donc on va en profiter !

M. Le Maire – Je ne vous ai pas donné la parole. Je réponds à M. CHOMET et tout de suite après je vous donnerai la parole. Si vous avez peur d'oublier vos arguments, notez-les. Comme ça vous n'aurez pas de panne sur cette question-là !

Monsieur CHOMET, si vous ne m'avez jamais entendu dire que nous étions les oubliés du Grand Paris, c'est que vous avez des problèmes auditifs, car je l'ai dit et répété.

M. CHOMET – Je vous ai entendu vous plaindre de F. FILLON, mais pas de N. SARKOZY !

M. Le Maire – Au moins on devrait se retrouver sur ce point de vue-là !

M. CHOMET – On va y aller. Ce n'est pas un problème. On va y passer la nuit ! C'est sûr.

M. Le Maire – Comme vous, je l'ai dit ici tout à l'heure, à d'autres moments, sur les chaînes de radio et de télévision. Je déplore que cette ambition du Grand Paris, que j'approuve, car on ne peut qu'être heureux que la ville capitale soit boostée dans son développement, parce que c'est un enjeu mondial et que l'enjeu contre le Grand Londres et contre les grandes capitales, il faut le développer...

M. AIELLO – Il n'y a que Chelles qui va en profiter.

M. Le Maire – Monsieur le Conseiller Général, ne pensez-vous pas que quand on a été élu majorité départementale en 2004, sortir un projet départemental après que le Grand Paris ait été sur la table, et ne pas réussir quand on s'appelle Vincent Eblé à se faire entendre du Gouvernement pour avoir une seule proposition, une seule idée, pour lui dire : "Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de la République, dans le Grand Paris, la Seine-et-Marne souhaite cela". Que la seule proposition qui soit faite ce soit une gare d'interconnexion des TGV dans une ville nouvelle, qu'il n'y ait rien sur le milieu rural, qu'il n'y ait aucun projet, qu'on ait un projet départemental... Vous avez repris dans le projet départemental mon idée de Trans Bry, de cette liaison de transport en commun entre le sud de la Seine-et-Marne pour monter vers le nord. J'aurais apprécié que le Conseil Général dans ses délibérations vis-à-vis du Grand Paris, plutôt que de dire qu'on ne veut pas en entendre parler, fasse des propositions. Le Conseil Général de l'Essonne avec Saclay a fait des propositions et pourtant c'est un Conseil Général socialiste. Il a obtenu des reconnaissances. Le Conseil Général de Seine-et-Marne, pardon de vous le dire, élu depuis six ans, a été le muet de l'affaire dans le Grand Paris. La seule chose qu'il ait pu dire, c'est : "On n'est pas d'accord". Et quels sont les projets proposés en alternative ? On s'est réveillé pour essayer d'obtenir Roland Garros, mais le maire de Paris est passé par là et a dit à son ami Eblé : "Une claqué sur ton nez. Tu n'auras pas Roland Garros" ! On s'est réveillé pour dire qu'il faut une gare d'interconnexion des TGV dans les villes nouvelles. On n'est pas sûr de l'avoir. Oui, cela manque de souffle et d'ambition. La Seine-et-Marne, qui représente la moitié de l'Île de France, manque de projets pour être lisible depuis Paris. Oui, on s'attelle avec beaucoup d'élus de notre secteur à essayer de compenser ce manque de projets pour faire en sorte que nous soyons mieux entendus. Je l'ai dit à mes amis politiques. Vous savez, Monsieur CHOMET, arrivé là où j'en suis de ma vie publique, après avoir exercé les responsabilités qui sont les miennes, je n'ai plus de soucis de carrière. Ma carrière est derrière moi -si tant soit peu que j'aie eu un jour ce souci-là. Je n'ai plus aujourd'hui que des soucis d'essayer de faire avancer les choses et de dire quelques vérités quand je les ressens. Les vérités que je dis aujourd'hui, je les dis de la même manière quand il s'agit de mes amis politiques. Vous avez bien voulu rappeler ce que je disais de l'actuel titulaire de Matignon et vous voyez, je n'hésite pas à dire ce que je pense. Oui, on n'est pas assez entendu, mais tout votre discours, Jean-Louis CHOMET, rejoint en fait le mien. Nous sommes les oubliés. On n'est pas assez défendus. On a une assemblée départementale qui est assise sur 1,3 Md€, qui n'investit pas pour nous faire reconnaître et nous faire entendre dans notre secteur. Oui, j'espère que quelle que soit la majorité qui sortira des urnes, qu'elle soit dans un sens

ou dans un autre, ce cri de colère, ce SOS des secteurs comme les nôtres où il y a les chômeurs, les HLM, les trains pourris, se fasse enfin entendre et qu'on ait plus que les autres. Vous ne m'empêcherez pas de dire cela tant que j'aurai de l'énergie et que j'aurai des responsabilités pour le faire. Ce n'est pas une accusation de Léo AIELLO ou une accusation propre, mais il est quand même rageant que les collectivités intermédiaires qui ont aussi des moyens ne nous entendent pas. Comme il est rageant que l'Etat ne nous entende pas assez, même si je ne peux que me féliciter que la dotation de solidarité urbaine de l'Etat, qui était de 500 000 € en 2002, soit de 5 M€ cette année. Il y a quand même une reconnaissance de nos difficultés. Elle vient quand même bien du ministère de la Ville et de ceux qui nous apportent leur soutien. Mais ce n'est pas suffisant. Je veux toujours plus et j'espère qu'au-delà de ce débat, j'aurai donné l'énergie nécessaire à tous ceux qui exerceront des responsabilités pour nous faire mieux entendre. Je laisse la parole maintenant à M. Auclair.

M. AUCLAIR – Vous avez reconnu tout à l'heure qu'il y avait des problèmes de voirie et de berges. Vous dites que ce ne sont pas des compétences de la commune. N'est-ce pas une erreur que la voirie ne soit pas du domaine de la commune ? Léo AIELLO le disait tout à l'heure, concernant la voirie, on ne trouve nulle part ailleurs la même chose dans les autres cantons. Je lisais il y a trois jours la Gazette de Meaux, de votre ami Jean-François COPE, qui prévoit cette année 1,4 M€ pour la réfection des chaussées. Quel budget prévoyez-vous pour la réfection des chaussées dans Montereau en 2011 ?

Deuxièmement, en ce qui concerne les berges, vous dites qu'elles dépendent de VNF. Vous savez très bien que c'est faux. Cela ne dépend pas de VNF. C'est la gestion qui dépend de VNF. Ce n'est pas pareil. Du temps de l'ancienne municipalité d'Alain DREZE, il y avait eu des réfections des berges au niveau du pont de Moscou et c'était imputé sur les crédits de la commune. De toute façon, avez-vous l'intention d'intervenir ou pas sur ces deux sujets ?

M. Le Maire – Monsieur AUCLAIR, vous êtes formidable ! Et quand vous appelez Alain DREZE à votre rescouasse... Les visions, les réflexions et les soutiens d'Alain DREZE devraient plus vous inspirer et si vous citez son exemple, vous devriez le citer dans tous les cas de figure.

M. AUCLAIR – Les problèmes de travaux, c'était Léo AIELLO qui en était responsable.

M. Le Maire – Eh voilà ! Cela vous sortirait sans doute un peu d'une forme d'étranglement de l'esprit qui vous rend un peu aveugle. Vous avez cité Meaux. Bravo ! En citant à la fois Alain DREZE et Jean-François COPÉ, je me dis qu'en étant aussi bien inspiré par des penseurs de cette nature-là, je ne comprends pas ce que vous faites là où vous êtes. Sans doute n'avez-vous pas tiré les bonnes conclusions de vos maîtres à penser !

M. AUCLAIR – Vous avez une carte de l'UMP à proposer ?

M. Le Maire – Non. Je ne vous ferai pas cet affront-là. Quoique dans la vie, on a vu des choses plus surprenantes, mais je ne vous ferai pas cet affront-là parce qu'il faudrait malheureusement que vous fassiez un peu de formation pour être digne de la porter. En tout cas, sur la connaissance du fonctionnement des collectivités locales.

M. AUCLAIR – Vous êtes extraordinaire. Vous êtes merveilleux ! Quel talent !

M. Le Maire – Je pense qu'on peut applaudir cette parole formidable d'Henri Auclair ! Comme quoi, il suffit que vous proposiez de prendre une carte de l'UMP pour que vous ayez la vérité révélée ! Comme quoi il y a des vertus partout !

Monsieur Auclair, on n'est pas dans le débat d'orientations budgétaires de la Communauté de Communes sur la voirie. Je ne lis pas la Gazette de Meaux, car j'ai moins de temps que vous pour le faire. Le chiffre que vous avez cité, proportionnellement au nombre d'habitants de Meaux et de Montereau, on aura exactement les mêmes investissements à Montereau. Je vous garantis que pour une ville étant quatre fois plus grosse que nous, on aura exactement proportionnellement les mêmes investissements. Je vous promets ceci : quand la Communauté de Communes aura voté son débat d'orientations budgétaires, je prendrai toutes les villes de Seine-et-Marne gérées par vos amis comme celles gérées par les miens et on fera un comparatif des investissements de voirie rapporté à l'habitant. Vous verrez que le fait que nous ayons mutualisé les moyens fait qu'on n'est pas moins bien traité qu'ailleurs sur cette affaire-là.

Quant à aménager les berges pour planter un peu de gazon sur les bas-côtés, c'est une possibilité de la ville. La Communauté de Communes travaille avec l'aide du Conseil Général sur un Agenda 21. Parmi les points majeurs de celui-ci, il y a l'aménagement des berges. Vous voyez comme quoi vous allez être satisfait dans vos priorités. Je vous pose la question. Faut-il mettre de l'argent en priorité pour reconstruire une école ou pour mettre un peu de gazon sur une berge ? On avait jusqu'à présent dans cette ville des priorités fortes : Surville, la Ville Haute, les conditions de vie des habitants précaires, les conditions d'enseignement, les écoles, les services publics, les médiathèques, les équipements sportifs. Oui, je suis très déterminé à aménager les berges. Je pense que c'est un des atouts de développement de notre secteur, mais faire des choix, Léo Aïello l'a dit, c'est gérer des priorités et faire le tas des réalisations qu'on ne peut pas faire. Il y a les réalisations que l'on peut faire et celles que l'on ne peut pas faire. Concernant les berges, on a une mobilisation avec la Communauté de Communes. On va demander de l'argent au Département et à la Région pour nous aider dans ce cadre-là. On a un projet d'aménagement des berges un peu ambitieux. Non, contrairement à ce que vous dites, la responsabilité de l'entretien des berges -je parlais de celles qui s'effondrent- n'appartient pas à la collectivité sur ce sujet. Oui, une fois qu'on aura ce projet d'aménagement des berges, on essaiera d'aller voir VNF pour leur demander si on peut tous ensemble faire des efforts. Si l'avenir des Montereais résidait... Je sais que vous habitez aux bords des berges. Cela a un intérêt global pour vous...

M. AUCLAIR – Ce n'est pas ça le problème...

M. Le Maire – C'est sans doute ça le problème.

M. AUCLAIR – C'est sûrement ça ! Cela ne vous a pas échappé !

M. Le Maire – L'intérêt général, ce n'est pas l'addition des intérêts des conseillers municipaux dans leur quartier ou dans leur rue.

M. AUCLAIR – Vous voulez développer le tourisme et à côté les infrastructures ne suivent pas. Le tourisme, voilà un pôle d'emploi !

M. Le Maire – Bien sûr, Monsieur le Conseiller Municipal. Voulez-vous que je vous refasse une sortie ? Après tout, puisqu'on a la soirée...

M. AUCLAIR – Certains vont manger froid !

M. Le Maire – Une soirée de diète ce n'est jamais mauvais !

Sur le tourisme, j'ai les mêmes constats que sur le reste. On met le paquet sur le tourisme à Disney. On met le paquet sur le tourisme de Village Nature. On déverse les centaines de millions d'argent du Département et de la Région et quand on demande 3 francs 6 sous pour rénover le vieux

château, on nous dit que c'est très cher, etc. Sur le tourisme, j'ai exactement le même débat que sur l'économie. Si on était un peu plus pris en compte, le tourisme dans notre secteur, dans le sud de l'Île de France, dans le sud Seine-et-Marne est un atout qui peut amener un peu d'emplois (pas des milliers).

Dans le projet de territoire, nous allons travailler sur des locomotives touristiques. Je vous proposerai d'ici quelques semaines un projet extraordinairement ambitieux en matière de tourisme. Un projet européen en matière de tourisme. On va mettre chacun devant ses responsabilités sur ces sujets-là pour savoir qui veut nous aider et qui ne veut pas nous aider.

Je le dis ici sans agressivité, je préférerais que le Conseil Général, plutôt que de nous faire dépenser des centaines de milliers d'euros d'études pour un site de Pincevent, qui de toute façon est inexploitable et qui ne générera que du déficit, nous aide à développer les berges de la Seine et de l'Yonne. Pincevent est un site de grande qualité en matière de recherche, mais en matière touristique il n'a aucune chance de fonctionner, notamment parce que c'est dans une plaine inondable.

M. AIELLO – C'est 300 000 visiteurs par an !

M. Le Maire – Et 350 000 € de déficit ! Eh bien moi, je n'irai jamais dans ce projet. Je n'irai pas dans un projet qui génère des déficits. En matière touristique, il faut avoir des projets qui ne généreront pas plus d'impôts. Vous ne pouvez pas autour de la table du Conseil Municipal m'expliquer qu'on paye trop d'impôts et demain porter des projets qui ne généreront que du déficit. Déficit culturel, oui, parce que les habitants de Montereau en profitent. Parce qu'on fera un site à Pincevent où les gens viendront en car et feront 200 km, pensez-vous qu'il y aura un début de commencement pour des restaurants qui ne pourront pas s'y construire parce que c'est inondable, pour des activités économiques où une fois que les enfants de nos écoles les auront visitées une fois par an, ce qu'ils ne peuvent faire aujourd'hui, pensez-vous que cela a un intérêt ? Eh bien non ! Le tourisme doit avoir une vraie stratégie touristique. Elle part des berges de la Seine et de l'Yonne. Elle part de nos plans d'eau et de cet aménagement-là. Nous y travaillons avec la Communauté de Communes et nous vous proposons, dans le cadre de l'Agenda 21, un certain nombre de propositions, mais une fois de plus vous verrez, cher Henri Auclair, qu'on privilégiera les jetons du Département et de la Région, les investissements touristiques dans les secteurs nord du département et on nous expliquera chez nous qu'il n'y a pas d'argent et qu'on ne peut pas faire. J'ai été à votre place, Henri Auclair, je vous imagine en recevant le document budgétaire vous disant : *"Tous leurs indicateurs sont bons. Il faut bien que je trouve une critique"*. Vous cherchez... On va demander de baisser les impôts. Cela ne mange jamais de pain ! Demandez aussi à vos amis, comme ça vous serez équilibré dans vos propositions. Après, vous allez dire : *"Les berges et puis c'est devant chez moi, ça tombe bien. Comme ça ce sera plus sympa lorsque je sors de chez moi"*. Oui, les berges, mais il y a des priorités, les écoles... Je note ce qu'a dit Jean-Louis CHOMET : les personnes âgées, les associations, la santé, les salariés, la petite enfance... Ah, il n'a pas parlé des berges, parce que les petites fleurs sur les berges ce n'est pas forcément la vie des gens. Je vous promets que dès que nous le pourrons, nous le ferons. Dès cette année, nous allons aménager la berge de l'Yonne pour créer notamment du stationnement et la rendre plus sympathique.

M. CHOMET. – Je parlerai de ma rue au prochain Conseil Municipal.

M. Le Maire. – Nous essaierons de faire un certain nombre de réalisations. J'aimerais que tous les moyens puissent être disponibles pour les berges, mais malheureusement si je vais dans votre sens et que je diminue les impôts, ce n'est pas les berges qu'on ne fera pas, mais c'est tout le reste. Nous essayons dans les orientations budgétaires de prendre les priorités des habitants et je vous promets que sur les berges, à l'échelon de trois ou quatre ans, vous verrez que ce que je dis aujourd'hui deviendra une réalité et que nous aurons fait des progrès.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole sur ces orientations budgétaires ? Est-ce que personne ne sera frustré pour écrire dans une gazette que le sujet méritait plus de temps ? Je vais attendre le temps voulu. C'est très désagréable d'entendre dire : "C'est un autocrate. Les conseils ne durent pas longtemps. Il décide de tout, tout seul. On ne peut pas parler". Quand on n'a rien à dire on ne peut pas parler, mais ceux qui ont à dire qu'ils parlent ou qu'ils ne critiquent jamais. Personne n'est frustré ? On est bien d'accord ? Le débat a été aussi long qu'il pouvait ?

M. AUCLAIR. – Reconnaissez quand même qu'un Conseil Municipal qui dure un quart d'heure comme c'était le cas pour le précédent et celui-là qui en est déjà à deux heures, il y a quand même une petite nuance !

M. Le Maire. – Monsieur Auclair, reconnaissiez-le... Vous ai-je une fois privé de la parole ? Honnêtement, deux heures de débats pour aboutir à zéro proposition, j'ai le sentiment que beaucoup de gens vont trouver que c'est du temps perdu, mais moi je suis comme vous, la démocratie ne fait jamais perdre de temps et tout le temps que vous voudrez parler pour nous tenir des propos aussi intéressants que ceux de ce soir, je ne manquerai pas de vous le donner. Si chacun considère que le débat est clos, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE :

- Du débat d'orientations budgétaires annexé à la présente.

N°2 – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration des collèges et lycées implantés sur son territoire

Selon les dispositions législatives en vigueur et notamment l'article R 421-14 du décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'Education, les conseils d'administration des collèges et lycées comprennent « *trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège* ».

La Communauté de Communes des Deux Fleuves ayant, par délibération en date du 13 décembre 2010, désigné ses représentants au sein des conseils d'administration des différents collèges et lycées implantés sur son territoire, il convient aujourd'hui, pour la commune de Montereau, de procéder à la désignation de ses propres représentants au sein des conseils d'administration des seuls établissements implantés sur Montereau.

Ainsi, **deux titulaires et deux suppléants** doivent être nommés pour les établissements suivants :

- Collège André Malraux ;
- Collège Paul Eluard ;
- Collège Pierre ;
- Lycée André Malraux ;
- Lycée Flora Tristan ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De désigner pour représenter la commune de Montereau aux conseils d'administration des collèges et lycées implantés sur le territoire de la Communauté de Commune des Deux Fleuves les élus suivants :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Collège André Malraux	1. Mme Marie DREZE 2. M. Lionel VALLÉE	1. M. Jean-Marie ALBOUY 2. Mlle Sita M'BENGUE
Collège Paul Eluard	1. M. Jean-Marie ALBOUY 2. M. Hermann BRUN	1. Mme Nathalie DENOU 2. Mlle Nada CHKIF
Collège Pierre	1. Mme Marie-Claude CHAZOUILLERES 2. Mme Jocelyne CASTELLAIN	1. M. Laurent HAMELIN 2. M. Lionel VALLÉE
Lycée André Malraux	1. Mme Nathalie DENOU 2. M. Jean-Marie ALBOUY	1. M. Lionel VALLÉE 2. Mme Jocelyne CASTELLAIN
Lycée Flora Tristan	1. M. Jean-Marie ALBOUY 2. Mme Jocelyne CASTELLAIN	1. Mme Nathalie DENOU 2. M. Hermann BRUN

N° 3 – Décharge de responsabilité et recours gracieux – Débet sur la régie de recette pour l'encaissement des spectacles – Festival Montereau Confluences 2010

La régie de recette du service culturel pour l'encaissement des spectacles -Festival Montereau Confluences 2010 - a fait apparaître un déficit de caisse de 67.00 €.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire a été engagée. Celui-ci sollicite une décharge de responsabilité et un recours gracieux.

La présente délibération a pour objet d'accorder au régisseur titulaire la décharge de responsabilité et le recours gracieux sollicités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **D'ACCORDER** la décharge de responsabilité et le recours gracieux au régisseur titulaire de la régie de recette pour l'encaissement des spectacles - Festival Montereau Confluences 2010 - dans le cadre de la procédure de débet d'un montant de 67.00 €.

➤ **D'AUTORISER** le Député Maire ou son représentant à ordonner le mandatement de cette somme en régularisation.

N° 4 – Garantie d'emprunt à la Résidence Urbaine de France pour l'opération de construction de 60 logements situés « secteur Jean Bouin » rue Guy Boniface

La Résidence Urbaine de France a sollicité la garantie de la Commune pour deux emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer une opération de construction de 60 logements « secteur Jean Bouin » rue Guy Boniface à Montereau-fault-Yonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **D'ACCORDER** la garantie de la Commune pour le remboursement, aux conditions définies ci-après, d'un emprunt global d'un montant total de 5 548 100 € décomposé en deux prêts, que La Résidence Urbaine de France, société anonyme d'habitation à loyer modéré se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts seront destinés à financer une opération de construction de 60 logements situés « secteur Jean Bouin » rue Guy Boniface à Montereau-fault-Yonne.

En contrepartie, 12 logements seront réservés à des attributions par la ville.

➤ **DE PRÉCISER** ci-après les caractéristiques financières de ces prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS	PLAI	PLAI
Montant	4 385 000€	433 000 €	662 600 €	67 500 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2.15 %	2.35 %	1.35 %	1.55 %
Taux de progressivité (1)	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Modalité de révision des taux (2)	DL	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1.75 % (**)	1.75 % (**)	1.75 % (**)	1.75 % (**)
Préfinancement	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré

(1)Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date de l'offre est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Les taux seront ensuite révisables pendant la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*). En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2)DL : Double révisabilité limitée.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de la somme de 5 548 100 €.

Pour le cas où la Résidence Urbaine de France, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus sur ces prêts, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

➤ **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Résidence Urbaine de France et à signer, par ailleurs, tous actes aux effets ci-dessus, notamment la convention à intervenir entre la Ville de Montereau et la Résidence Urbaine de France destinée à régler les modalités.

N° 5 – Premiers investissements 2011 - Additif

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de certains chantiers importants qui ne peuvent pas souffrir de retard, il est proposé comme chaque année de voter, dès à présent, des crédits d'investissement qui seront repris au Budget Primitif 2011.

Il est proposé d'adopter les investissements suivants :

Au chapitre 21 :

- | | |
|--|---------|
| - Acquisition d'un véhicule pour les services techniques | 22.000€ |
| - Acquisition de bardages : | 12.000€ |

Au chapitre 23 :

- | | |
|---|----------|
| - Travaux d'aménagement Quai des Bordes (50%) : | 161.000€ |
|---|----------|

M. ALBOUY. – Avant de voter le budget, comme vous le savez, il nous est permis de créer un certain nombre de lignes budgétaires de faibles montants. On vous propose de rajouter 22 000 € sur l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques, 12 000 € pour l'acquisition de bardages, et 161 000 € sur les travaux d'aménagement Quai des Bordes.

M. Le Maire. – Y a-t-il des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (2 voix : M. Chomet, M. Auclair).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ des votants (2 abstentions) :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager des dépenses en investissement sur les chapitres 21 et 23 dans la limite des enveloppes ci-dessous définies qui seront reprises au Budget Primitif 2011.

Au chapitre 21 :

- | | |
|---|---------|
| - Acquisition d'un véhicule pour le S.I.R. : | 22.000€ |
| - Acquisition d'un bardage pour le Festival : | 12.000€ |

Au chapitre 23 :

- | | |
|---|----------|
| - Travaux d'aménagement Quai des Bordes (50%) : | 161.000€ |
|---|----------|

N° 6 – Clôture du budget annexe des ZAC Ville Haute

Par délibération du 8 novembre 2010, le Conseil Municipal a créé deux budgets annexes distincts pour la gestion des opérations ZAC DES ROUGEAX et ZAC CARRE LANGEVIN à compter du 1^{er} janvier 2011, afin de se conformer aux règles de l'instruction comptable M14 prévoyant la gestion des stocks de terrains spécifique aux lotissements.

Il y a lieu par conséquent de décider la clôture du budget annexe des ZAC Ville Haute et autoriser le transfert des soldes des comptes de bilan de ces opérations sur chacun des budgets annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE PRONONCER** la clôture au 31 décembre 2010 du budget annexe ZAC Ville Haute, suite à la création du budget annexe ZAC DES ROUGEAX et du budget annexe ZAC CARRE LANGEVIN par décision du 8 novembre 2010.
- **D'AUTORISER** le transfert des soldes des comptes de bilan du budget annexe ZAC Ville Haute sur les nouveaux budgets annexes pour les montants qui les concernent par des opérations comptables non budgétaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

N° 7 – Escale fluviale des deux fleuves – transfert de compétence

La communauté de communes des deux fleuves a géré, depuis sa création le 1^{er} janvier 2003, l'escale fluviale qui comprend notamment les pontons et les locaux de la capitainerie.

Or, par avis émis le 1^{er} décembre 2010, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne considère que les statuts de la C.C.2.F. ne prévoient pas de compétence communautaire ayant trait à la gestion des équipements touristiques.

Par conséquent l'escale fluviale relève, à compter du 1^{er} janvier 2011, de la compétence communale et les actifs mobiliers et immobiliers doivent être transférés à la Commune pour leur valeur nette comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** à compter du 1^{er} janvier 2011 le transfert de la compétence « gestion des équipements touristiques » précédemment attribuée à la Communauté de Communes des deux fleuves.
- **DE GERER**, en conséquence, l'équipement « Escale fluviale des deux fleuves ».
- **D'AUTORISER** le transfert à l'actif de la commune des biens immobiliers et mobiliers de cet équipement pour leur valeur nette comptable, conformément aux tableaux joints à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

N° 8 – Escale fluviale des deux fleuves – Fixation des tarifs 2011

L'escale fluviale est ouverte chaque année de mi avril à fin septembre, de 9h à 11h et de 17h30 à 19h30.

L'encaissement des produits provenant des participations versées par les utilisateurs de l'escale fluviale fera l'objet de la création d'une régie de recettes.

Les tarifs appliqués sont des forfaits à la nuitée comprenant l'amarrage, la fourniture d'électricité et d'eau.

Il est proposé d'appliquer la grille tarifaire suivante :

- | | |
|--|--------|
| - Embarcation de moins de 8 mètres : | 12,00€ |
| - Embarcation de 8 mètres à 11,99 mètres : | 14,00€ |
| - Embarcation de 12 mètres et plus : | 16,00€ |

M. ALBOUY. – L'escale fluviale est ouverte chaque année de mi avril à fin septembre, de 9 H à 11 H et de 17 H 30 à 19 H 30.

- Embarcation de moins de 8 mètres : 12 €
- Embarcation de 8 mètres à 11,99 mètres : 14 €
- Embarcation de 12 mètres et plus : 16 €

Il convient aussi de créer une régie de recettes.

M. AUCLAIR. – Est-ce qu'un jour vous nous parlerez de la rentabilité de l'escale fluviale ?

M. Le Maire. – Elle est nulle.

M. AUCLAIR. – C'est clair !

M. Le Maire. – On ne peut pas vouloir du tourisme et des activités rentables.

M. AUCLAIR. – C'est une étape.

M. Le Maire. – Cela existe. Ce n'est pas mal, mais il n'y a pas de rentabilité et cela coûte un peu d'argent. Il y a quand même 1 000 bateaux de tourisme qui passent chaque année aux Confluents et nous avons l'espoir de pouvoir les arrêter plus dans notre ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **D'APPLIQUER** la grille tarifaire ci-après pour l'utilisation de l'escale fluviale des deux fleuves :

TARIFS 2011	Embarcation de moins de 8 mètres	Embarcation de 8 à 11,99 mètres	Embarcation de 12 mètres et plus
Forfait à la nuitée comprenant : L'amarrage L'électricité L'eau	12,00€	14,00€	16,00€

➤ **DE CREER** une régie de recettes pour l'encaissement de ces produits dont la recette sera inscrite au budget principal de la commune.

N° 9 – Convention pour la gestion de la capitainerie

La Communauté de Communes des Deux Fleuves vient de transférer par délibération en date du 13 décembre 2010, la gestion de la Capitainerie à la commune de Montereau.

Dans le cadre et afin d'assurer la continuité du service, la ville de Montereau souhaite déléguer, par convention, la gestion de cet équipement touristique à l'Office du Tourisme des Deux Fleuves.

La capitainerie fonctionnera du 15 avril au 30 septembre à raison de 4 heures par jour.

La ville de Montereau apportera sa contribution en prenant à sa charge le loyer des locaux, les fluides, hors frais de télécommunication, le nettoyage, les frais de copropriété et de concession avec Voies Navigables de France.

Elle versera, en outre, une subvention d'équilibre, sous la forme d'une subvention exceptionnelle au titre du salaire du régisseur à raison de 20 Heures par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver la convention pour la gestion de la capitainerie annexée à la présente délibération.

N° 10 – Convention avec la CC2F pour la location des locaux de la capitainerie

Dans le cadre de la gestion de l'escale fluviale, la Ville doit utiliser les locaux de la capitainerie, propriété de la Communauté de Communes des deux Fleuves.

Il y a lieu par conséquent de signer une convention pour la location desdits locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE SIGNER** avec la Communauté de Communes des deux fleuves une convention dont le projet est joint en annexe pour la location des locaux de la capitainerie à compter du 1^{er} mars 2011, pour un loyer annuel d'un montant de 5.880€.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

N° 11 – Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Collectivité – Intégration des contrôleurs territoriaux et des techniciens supérieurs dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 fixant le statut particulier des techniciens territoriaux et abrogeant les statuts particuliers de contrôleur de travaux et de technicien supérieur,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dis positions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaire de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres de cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 susvisé,

Il est précisé aux membres de l'assemblée délibérante que les cadres d'emplois de contrôleurs territoriaux et de techniciens supérieurs (catégorie B) ont été abrogés par le décret du 9 novembre susvisé : les fonctionnaires territoriaux titulaires membres de ces cadres d'emplois sont intégrés de droit à compter du 1^{er} décembre 2010 dans le nouveau cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, sur la base des articles 18 et 19 du décret du 9 novembre 2010, qui fixe dans un tableau la correspondance des grades.

Les services accomplis par les fonctionnaires concernés dans leur cadre d'emplois et leur grade d'origine (contrôleur ou technicien supérieur) sont assimilés à des services accomplis dans leur cadre d'emplois et leur grade d'intégration (technicien).

Il propose donc l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions réglementaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **De fixer** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} décembre 2010 :

- technicien principal de 1 ^{ère} classe	6 postes
- technicien principal de 2 ^{ème} classe	4 postes
- technicien	2 postes

N°12 – Personnel communal – Crédit de postes – Modification du tableau des effectifs

En vue de nommer par avancement de grade des agents qui donnent entière satisfaction, il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- 6 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
- 1 poste d'Adjoint Principal du Patrimoine de 1^{ère} Classe
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} Classe
- 1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles
- 1 poste de Chef de service de Police Municipale de Classe Supérieure
- 1 poste de Brigadier Chef Principal
- 1 poste d'Animateur Principal
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe

Ces nouveaux postes figureront au tableau des effectifs du personnel de la Ville de Montereau à compter du 1^{er} avril 2011.

Les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **De créer à compter du 1^{er} avril 2011 :**

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- 6 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
- 1 poste d'Adjoint Principal du Patrimoine de 1^{ère} Classe
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} Classe
- 1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles
- 1 poste de Chef de service de Police Municipale de Classe Supérieure

1 poste de Brigadier Chef Principal
1 poste d'Animateur Principal
1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe

N° 13 – Personnel communal – Crédit de deux postes d'attachés contractuels – Modification de la délibération du 8 novembre 2010

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 8 novembre 2010, approuvé la création de deux postes d'attachés contractuels fondés sur l'alinéa 5 (ex alinéa 3) de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 qui permet de recruter un contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient :

- Un poste de chargé de mission au service communication à temps complet
- Un poste de coordonnateur CLSPD et politique de prévention à temps complet.

Suite aux observations de la sous préfecture de Provins, il s'avère que la création de ces deux postes ne peut intervenir que sur la base de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 afin de faire face temporairement à la vacance d'un emploi d'attaché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De modifier la délibération du 8 novembre 2010, pour permettre la régularisation des deux contrats en cours

N° 14 – Personnel communal – Crédit d'un poste d'infirmière de classe normale

Suite au départ en retraite de la Directrice de la Maison des Parents, et devant la difficulté de recruter un agent possédant le diplôme d'Etat de Puéricultrice, il est possible, pour diriger un établissement de la Petite Enfance, de recruter une infirmière.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal la possibilité de créer un emploi à temps complet d'infirmière de classe normale, au tableau des effectifs du personnel communal.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De créer un poste d'infirmière de classe normale, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2011.

N° 15 – Recensement de la population, dotation de l'Etat et rémunération des agents recenseurs

La Loi sur la Démocratie de proximité impose aux communes de plus de 10 000 habitants un recensement annuel sur la base de 1/8^{ème} de la population.

Ce recensement a lieu **du 20 janvier au 26 février 2011** et concertera environ 640 logements.

Les décrets 2003-485 du 5 juin 2003 et 2003-561 du 23 juin 2003 fixent les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement partiel de la population en 2011.

La rémunération est fixée par le Conseil d'État.

La Ville de Montereau bénéficiera d'une dotation forfaitaire de l'état fixée à **3 680 €.**

Cette dotation sera répartie entre les 4 agents recenseurs au prorata des enquêtes réalisées par ceux-ci de la façon suivante :

- **Bulletins de logement :** **1.20 €**
- **Bulletins individuels :** **2.00 €**
- **Formation (par séance) :** **20 €**

Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'indemniser 4 agents recenseurs conformément aux dispositions légales ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

N° 16 – Bon de réduction à l'occasion de la journée de la femme

A l'occasion de la journée de la femme du 8 mars 2011, la Mairie offrira un bon de réduction d'une valeur de 10 € à toutes les femmes inscrites sur les listes électorales ainsi qu'aux agents communaux féminins.

Les restaurants monterelais participant à l'opération prendront à leur charge 50% de la valeur de ce bon.

Mme JAMET. – Cette année, on donne un bon de 10 € pour aller au restaurant. Les femmes peuvent aller au restaurant et la Ville donne 5 €. On ne donne un bon que pour les femmes. Elles peuvent se faire accompagner d'un homme, mais la Ville ne paiera que 5 €.

M. AUCLAIR. – La journée de la femme, de la secrétaire ou du percepteur m'étonne toujours. Entre nous, la journée de la femme pourrait être toute l'année. Vous ne pensez pas ? Cette ségrégation que l'on fait... Ce jour-là, c'est la journée de la femme. Et qu'est-ce qu'on offre à la femme qui va aller au restaurant ? On lui offre le dessert. L'année prochaine, ce sera le coiffeur et elle aura droit à une permanente. Voyez de temps en temps Rachida Dati ou Fadela Amara et parlez-leur de cette journée pour savoir ce qu'elles en pensent. J'ai mon idée sur la question.

M. Le Maire. – Je vais vous dire ce que j'en pense...

M. AUCLAIR. – Oui, mais vous n'êtes pas une femme. Demandez plutôt aux femmes ce qu'elles en pensent !

M. Le Maire. – Je ne crois pas être une femme effectivement. Quand on prend la parole pour dire la journée de la femme ou la journée de la secrétaire, c'est vraiment un mépris abject pour les femmes, comme si les femmes ne pouvaient être que des secrétaires sur ce sujet-là.

M. AUCLAIR. – Pardon ?

M. Le Maire. – Vous avez dit il y a une journée de la femme, comme il y a une journée de la secrétaire.

M. AUCLAIR. – Vous avez un problème d'audition ! Quand je dis la journée de la femme, la journée de la secrétaire, la journée du plombier, etc., on ramène tout cela à un élément, une journée. Ne faites pas l'amalgame une femme, une secrétaire, surtout pas ! Surtout, ce que je n'ai pas dit et que je tiens à préciser c'est que les femmes qui sont conviées à aller au restaurant ce sont des femmes qui sont prises sur les listes électorales. Que je sache, il n'y a pas à Montereau que des femmes qui sont sur la liste électorale. Il y a des étrangères et des femmes françaises qui ne sont pas inscrites sur les listes. Celles-là ne comptent pas ? Quand on voit qu'elles sont prises sur les listes électorales... Je trouve cela scandaleux !

M. Le Maire. – Monsieur Auclair, vos scandales sont à la hauteur de vos réflexions.

M. AUCLAIR. – Pardon ?

M. Le Maire. – Vous avez le scandale de caniveau, comme vos réflexions. Pourquoi les listes électorales ? Parce que nous n'avons pas d'autre fichier. Il n'existe pas de fichier des femmes de Montereau. Le seul fichier exhaustif des femmes de Montereau...

M. AUCLAIR. – L'état civil n'existe pas ?

M. Le Maire. – Les femmes nées à Montereau n'y vivent pas forcément. Vous avez une vision des choses qui prouve sur ce sujet-là que vraiment vous n'avez pas un esprit pratique très développé. Traditionnellement, avec les cinémas de Montereau nous offrons une séance de cinéma. Comme on offre pour la fête des mères un cadeau au personnel communal. Comme on essaie d'apporter dans notre commune les repas à des personnes âgées, une fois par an, les sorties... Enfin, tout ce qui fait du lien social. Ce terme que vous avez tellement à la bouche pour nous reprocher de ne pas le mettre en œuvre. Vous êtes tellement moqueur quand on essaie de trouver des actions où les gens peuvent se retrouver. Lorsque nous offrons une place de cinéma, beaucoup de celles qui la recevaient n'en profitaient pas forcément ou estimaient qu'elles pouvaient s'offrir le cinéma elles-mêmes, mais il y avait énormément de gens qui étaient contents de pouvoir aller à une séance de cinéma. Comme vous le savez, les cinémas sont dans la commune voisine. Cela me semblait un peu surprenant d'offrir une place de cinéma dans la commune voisine. Nous avons des restaurants qui ont besoin de se faire connaître. C'est l'activité économique. Les restaurants c'est de l'emploi et la vie. Les restaurants de Montereau nous ont proposé cette opération. Ils nous ont dit : "Pour la journée de la femme, on est prêt à apporter 5 € de réduction. Si la Ville faisait un petit plus, ce serait bien d'essayer de faire connaître nos restaurants". Il s'agit d'essayer de faire en sorte qu'il puisse y avoir des sorties et également ce que vous me réclamiez tout à l'heure : ce petit plus de pouvoir d'achat. Il y a effectivement toute une série de femmes qui vont recevoir ce document et qui ne l'utiliseront pas parce qu'elles considèrent qu'elles n'ont pas besoin de ce petit coup de main et puis il y a des centaines de femmes pour qui ce sera peut-être la seule fois dans l'année où elles iront au restaurant, Monsieur Auclair. Ce sera la seule fois dans l'année où elles auront une sortie. Ce sera

peut-être la seule fois dans l'année où elles ne seront pas astreintes à faire la cuisine pour leur famille et leurs bons hommes, Monsieur Auclair. Ce sera la seule fois dans l'année où elles auront peut-être une autre considération. Je veux bien que l'on méprise tout. Je veux bien qu'en début de séance on me demande du lien social, de l'animation, du tourisme, de faire vivre les restaurants, de créer de l'emploi et qu'après on soit moqueur. Vous ne devriez pas vous moquer des choses aussi simples que cela, Monsieur Auclair. Vous ne devriez pas vous moquer de la journée de la femme. Elle n'est pas inventée à Montereau. C'est une journée internationale de la femme. Je suis comme vous et je pense qu'il ne devrait pas y avoir qu'une journée, mais c'est comme ça. La communauté internationale a décidé une fois dans l'année de regarder cette opération, comme il y a une fête des mères, une fête des pères, comme il y a des moments dans la vie d'une république, d'une collectivité, et où on a un regard un peu plus porté sur les uns et sur les autres et où on essaie d'apporter un petit plus à ceux qui ont tellement moins tout au long de l'année. Je ne me moque pas de cette opération. D'abord, je remercie les restaurateurs de nous l'avoir proposée. Je suis heureux que la Ville s'y associe. Je suis aussi très soucieux que celles qui ont une petite retraite, ou qui n'ont pas de moyens, ou qui ne sortent jamais, puissent peut-être ce soir-là avec ce petit coup de pouce avoir un petit plus. La vie municipale, ce n'est pas seulement les grands débats, les riches, le Gouvernement, ce sont aussi les petits plus du quotidien. Quand une ville pour quelques milliers d'euros au budget, puisés sur les économies que vous appellez de vos vœux cette année, va pouvoir non seulement faire connaître des restaurants, les faire travailler, et permettre notamment aux plus modestes de la ville d'accéder à un peu de lien social, je pense qu'on devrait s'en réjouir, plutôt que d'être moqueur. Vous avez trouvé là un bien mauvais combat et vous apportez un bien grand mépris à ce que les commerçants restaurateurs de Montereau, et à ce que les gens plus modestes peuvent trouver dans ce petit clin d'œil chaleureux qui va faire que pendant quelques jours il y aura peut-être des gens qui vont vivre une autre vie que leur vie quotidienne. C'est bien méconnaître la réalité de la pauvreté et des difficultés dont vous avez plein la bouche que de considérer comme ça du haut de vos revenus de retraité que tout cela est bien méprisable.

Quant aux listes électorales, il n'existe pas d'autres fichiers. S'il y a une femme qui n'est pas sur une liste électorale, qui est habitante de Montereau et qui souhaite bénéficier de cette opération, elle sait parfaitement qu'elle peut l'obtenir au guichet de la mairie, comme elle avait des places de cinéma au préalable. Je ne détiens pas de fichiers des femmes de Montereau. D'ailleurs, je n'ai pas l'intention d'en détenir. Nous essayons de favoriser le développement économique, de favoriser le lien social et de faire en sorte que peut-être ce soir-là des gens qui considèrent que les femmes ne sont que des secrétaires aient un peu plus de considération pour être invitées au restaurant.

M. AUCLAIR. – Vous seriez sorti grandi en reconnaissant que les femmes qui ne sont pas sur les listes électorales peuvent également en bénéficier.

M. Le Maire. – Cela a toujours été dit.

M. AUCLAIR. – Il suffit de venir en mairie. Où est-ce écrit ?

M. Le Maire. – Cela a toujours été dit.

M. AUCLAIR. – On est dans le non-dit !

M. Le Maire. – Monsieur Auclair, comment pouvez-vous m'expliquer qu'il faut que j'écrive sur le carton à celle qui va le recevoir que si elle ne le reçoit pas, elle peut venir le chercher en mairie ?

M. AUCLAIR. – Il y a d'autres façons.

M. Le Maire. – C'est écrit. C'est diffusé. Cela fait des années que les femmes qui ne sont pas sur les listes électorales viennent le chercher en mairie. Et puis si cela incite un certain nombre de celles qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales à devenir des citoyennes, à s'inscrire sur les listes électorales et à voter aux élections, honnêtement, on ne va pas s'en priver les uns et les autres ! Je redis urbi et orbi que cette opération a été publiée partout. Elle est ouverte à toutes les femmes qui habitent Montereau et qui peuvent en justifier. On ne peut pas le faire pour des femmes qui ne sont pas de la commune. Celles qui par hasard ne seraient pas sur les listes électorales seront les bienvenues.

M. AUCLAIR. – Mettez-le dans Montereau 7/7. C'est distribué à 11 000 exemplaires. Tout le monde le saura. Il n'y a pas besoin du carton.

M. Le Maire. – C'est écrit dedans. Lisez-le.

M. AUCLAIR. – Que les femmes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales pourront y aller ?

M. Le Maire. – Oui. Ouvrez vos yeux. Vous le lisez. C'est écrit. Ne lisez pas que vos propres écrits pour vous en gargariser parce que c'est rempli de stupidités. Lisez aussi le reste. Vous verrez qu'il y a plein d'informations pratiques. Madame Auclair est là. Emmenez-là au restaurant ce soir-là !

M. AIELLO. – Je n'ai pas d'avis sur le sujet. Restaurant, pas restaurant, mais je vous fais remonter simplement quelques remarques. Comme vous le disiez tout à l'heure, cela fait plusieurs années que l'on offrait une place de cinéma. On sait à peu près combien de personnes en bénéficiaient. J'aimerais qu'avec cette expérimentation de restaurant on en tire un peu les leçons et savoir combien de femmes vont effectivement en profiter. Je fais référence au revenu moyen de notre population. Il faudrait qu'on en tire les leçons...

M. Le Maire. – On va en tirer les leçons, Monsieur le Conseiller Général.

M. AIELLO. – ... De manière à savoir s'il y a le même nombre de femmes qui allaient au cinéma et qui vont au restaurant. Si les chiffres sont vraiment disproportionnés, il vaudrait mieux revenir à la place de cinéma. Même si c'est pour faire fonctionner un cinéma qui est à Varennes.

M. Le Maire. – Vous avez raison d'être au Parti Socialiste.

M. AIELLO. – Pourquoi ?

M. Le Maire. – Parce qu'avant même qu'une opération soit mise en place, vous considérez déjà qu'elle ne peut pas marcher.

M. AIELLO. – Je vous fais simplement remonter des réflexions que l'on m'a faites. Un certain nombre de personnes m'ont dit : "Je préférais la place de cinéma. J'avais les moyens de me payer une place de cinéma. Je n'ai pas forcément les moyens d'aller au restaurant".

M. Le Maire. – On fera le bilan de cette opération. On expliquera aussi aux restaurateurs ceux qui étaient pour et ceux qui n'étaient pas forcément contre autour de cette table. Encore une fois, n'hésitez pas à proposer des opérations.

(Départ de Mme Jamet, qui donne son pouvoir à Mme Castellain)...

Je cherche. J'écoute. J'attends les propositions de la minorité pour célébrer les femmes d'année en année. Je note d'ailleurs qu'à une époque où vous étiez maire-adjoint de cette ville, Monsieur AIELLO, que la journée de la femme vous vous asseyiez dessus joyeusement.

M. AIELLO. – Si vous le dites !

M. Le Maire. – Je veux bien tout ce qu'on veut. Je veux bien qu'on vienne la bouche en cœur dire que ce n'est pas assez bien, etc., mais ne vous privez pas pour faire d'autres propositions. Je suis tout à fait ouvert pour faire en sorte de mettre un peu de chaleur humaine dans cette ville et qu'on permette aux restaurants de Montereau de fonctionner, parce qu'on a tous à cœur que les restaurants, dont certains sont récents, qui marchent plutôt bien, rencontrent le succès. Si l'opération fonctionne moins bien que celle des cinémas, on en tirera les conclusions et on essaiera d'inventer d'autres idées. En l'occurrence, nous avons répondu à une attente, me semble-t-il intelligente, des commerçants de Montereau. De temps en temps, il faut aussi savoir écouter les autres et ne pas vouloir tout inventer soi-même. Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (2 voix, M. Auclair, M. Chomet).

Madame Auclair n'ira pas au restaurant !

M. AUCLAIR. – Elle n'a pas besoin de ça pour y aller. Rassurez-vous !

M. Le Maire. – Je comprends mieux pourquoi vous voulez des baisses d'impôts.

M. CHOMET. – Il faut célébrer cette journée tous les ans. Je vous ferais remarquer qu'avant que vous soyez Maire de Montereau il y avait une autre municipalité avec des initiatives autour du 8 mai. Ne remettez pas en cause ce qui existait. Ceci dit, je m'étonne parce que vous avez quand même un air un peu hautain. Je m'étonne qu'avec toutes les intelligences qu'il y a autour de cette table, personne n'ait eu l'idée de mettre un volet supplémentaire à ce carton d'invitation à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres, pour inviter les femmes qui n'étaient pas inscrites sur les listes électorales de venir en mairie avec une attestation de domicile à Montereau et de pouvoir en bénéficier. C'est tout. Merci.

M. Le Maire. – Merci de vos leçons. Celui qui peut agir et celui qui ne peut pas enseigne. Que chacun ait à l'esprit cette citation tellement juste de ceux qui ne faisant jamais rien ont la capacité de donner aux autres les conseils pour faire mieux. Mais je les entends et j'entends la critique et vos conseils. Je vous promets que si l'opération ne marche pas, on la changera et on essaiera de faire mieux. Je vous incite à lire le magazine 7/7 et vous verrez qu'il est écrit que les femmes peuvent venir chercher les invitations au guichet si elles ne les ont pas et qu'elles résident dans la commune. J'ajoute, sans vouloir être d'une cruauté absolue, que votre silence en Commission a été assourdissant sur ce dossier.

M. AUCLAIR. – On n'avait pas besoin de renseignements complémentaires. Cela se suffit...

M. Le Maire. – Si la majorité était faite de tant de gens qui montaient mal les opérations, vous auriez peut-être pu lui indiquer qu'il fallait rajouter cet oubli, mais c'est vrai que cela ne faisait pas l'effet de manche devant le Conseil Municipal et qu'il n'y avait surtout pas la presse en Commission. Si nous avions commis une erreur, nous aurions pu la rattraper. Votre souci, Monsieur Auclair, ce n'est pas d'empêcher les erreurs au nom de l'intérêt général, c'est d'embêter la majorité au nom de votre intérêt politique. Ce n'est pas très digne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (2 contre) :

- De participer à hauteur de 5 € pour chaque bon de réduction offert à l'occasion de la journée de la femme.

N° 17 – Logements municipaux – Réévaluation des loyers

Par délibération en date du 16 avril 1991, le Conseil Municipal a fixé un prix au m² pour le calcul des loyers des logements municipaux, en retenant comme référence 125F annuel, prix moyen du m² pratiqué par l'Office HLM de Montereau à l'époque, soit 1,58€/m² par mois.

Depuis 1991, une revalorisation annuelle a été appliquée selon l'indice du coût à la construction paru au J.O au premier trimestre de chaque année.

Or, il s'avère qu'au cours de ces 20 dernières années, une grande disparité s'est instaurée entre les loyers pratiqués par la Ville et ceux des bailleurs sociaux de la commune pour des logements comparables.

- Montant moyen **mensuel** des loyers Confluence Habitat 3,30 €/m²
- Prix du loyer au m² au 1^{er} janvier 2011 logement ville 2,16€

C'est pourquoi, il est proposé de réévaluer progressivement les loyers des logements municipaux de manière à être en cohérence avec les loyers du secteur social.

Il vous est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De fixer le prix du m² loué à 2,67 € **mensuel**, quel que soit le logement municipal considéré.
- D'indexer ce prix sur l'indice **de référence des loyers** qui paraît au Journal Officiel au premier trimestre de chaque année.
- De préciser que cette augmentation est applicable à partir du 1^{er} avril 2011.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette décision.

N° 18 – Festival Montereau Confluences 2011 – Partenariat entreprises

Le prochain Festival Montereau Confluences se tiendra les vendredi 10 et samedi 11 juin 2011 à Montereau-Fault-Yonne sur le site du Parc des Noues.

Comme lors des éditions précédentes et afin de réduire au minimum la participation financière de la Ville de Montereau-Fault-Yonne tout en donnant à ce Festival l'ampleur et la notoriété qu'il mérite, il sera fait appel à des partenariats privés.

En fonction du montant des participations, quatre formules de partenariat sont envisagées.

Ainsi, la Ville propose à ses partenaires des invitations simples ou V.I.P., des accès au backstage, la réalisation de panneaux avec l'inscription du nom ou du logo du partenaire sur les supports de communication du Festival.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'adopter les 4 catégories de partenariat suivantes :

- **1.500 €**
- **3.000 €**
- **5.000 €**
- **10.000 €**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les actes relatifs à ces partenariats.

N° 19 – Festival Montereau Confluences 2011 – Occupation temporaire du domaine public

Le prochain Festival Montereau Confluences aura lieu les vendredi 10 et samedi 11 juin 2011.

Pour répondre aux nombreuses demandes formulées par les commerçants locaux, des modules de vente de boissons, de produits de restauration et tous produits dérivés du festival à destination du public, seront mis à disposition des commerçants qui en feront la demande.

Il est donc nécessaire de fixer, pour les deux journées du festival, une redevance forfaitaire exceptionnelle d'occupation temporaire du domaine public, en proposant un tarif préférentiel aux commerçants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'adopter, pour les deux jours du festival, les redevances d'occupation temporaire du domaine public suivantes :

Pour les commerçants utilisant les modules mis à disposition par la Ville de Montereau-Fault-Yonne

↳ Commerçants exerçant une activité régulière dans la Ville :

- 776€ le module de 9 m² pour les 2 jours

↳ Commerçants n'exerçant pas d'activité régulière dans la Ville :

- 1 360 € le module de 9 m² pour les 2 jours

Pour les commerçants n'utilisant pas les modules mis à disposition par la Ville de Montereau-Fault-Yonne

↳ Commerçants exerçant une activité régulière dans la Ville :

- 542 € les 3 m linéaires pour les 2 jours

- 200 € chaque mètre linéaire supplémentaire pour les 2 jours

↳ Commerçants n'exerçant pas d'activité régulière dans la Ville :

- 1 200 € les 3 m linéaires pour les 2 jours
- 240 € chaque mètre linéaire supplémentaires pour les 2 jours

Une participation forfaitaire de 180 € sera demandée pour les frais de branchement et consommation électrique des stands.

N° 20 – Festival Montereau Confluences 2011 – Tarifs des billets

La 15^{ème} édition du Festival Montereau Confluences se tiendra les vendredi 10 et samedi 11 juin 2011 à Montereau-Fault-Yonne sur le site du Parc des Noues.

Les billets d'entrées aux concerts seront mis en vente au Service Culturel de la Mairie de Montereau-Fault-Yonne.

Les tarifs ont été fixés à 12 € le pass de 2 jours et 7 € tarif réduit pour les allocataires du RSA, les étudiants, retraités, chômeurs et handicapés (gratuit pour les moins de 11 ans).

Un tarif préférentiel spécial Comité d'Entreprise sera de 10 €.

Innovation pour le festival 2011, un gradin de 1.000 places sera installé, les billets seront vendus à la journée, 10 € le vendredi et 10 € le samedi en plus du pass normal de 12 € ou de 7 € ou du pass gratuit pour les moins de 11 ans.

Exceptionnellement les billets du Festival Montereau Confluences seront vendus sur le stand de la Mairie lors de la Foire de la Saint-Parfait à 10 € plein tarif au lieu de 12 € et de 6 € en tarif réduit pour les allocataires du RSA et de l'ASS, étudiants, retraités, chômeurs et handicapés au lieu de 7 €, (gratuit pour les moins de 11 ans).

Les jours et horaires de vente sont les suivants :

- Vendredi 15 avril de 10h à 21h
- Samedi 16 avril de 10h à 21h
- Dimanche 17 avril de 10h à 21h

Ces tarifs n'entrant pas dans notre billetterie actuellement en vigueur, il est nécessaire d'éditer de nouveaux billets.

Aucun tarif réduit ne sera en vente sur place les 2 jours du Festival.

Il est nécessaire d'éditer 3.000 billets exonérés pour pouvoir en faire bénéficier certains V.I.P. et différents sponsors ainsi que pour les artistes comme stipulés dans leur contrat.

M. MILAN. – Je vous propose :

- d'accepter le tarif de 12 € (le pass de 2 jours) et de 7 € (tarif réduit pour les allocataires du RSA, étudiants, retraités, chômeurs et handicapés) et le tarif gradin, qui est la nouveauté de cette

année, à 10 € par jour (gratuit pour les moins de 11 ans). Les billets à tarif réduit ne seront pas en vente sur place les 2 jours du Festival.

- de valider les tarifs de 10 € et de 6 € le pass de 2 jours, vendu sur le stand de la Mairie lors de la Foire de la Saint-Parfait.
- de valider le tarif de 10 € pour les comités d'Entreprise.
- d'éditer 3 000 billets exonérés.

M. Le Maire. – Y a-t-il des questions ?

M. AIELLO. – Peut-on imaginer qu'un jour on ait un tarif différent entre les habitants du canton et les extérieurs du canton ? 12 €, ce n'est pas cher. Maintenant, quand on voit ce que coûte le Festival pour les habitants du secteur, peut-on imaginer qu'il y ait un tarif différent ?

M. Le Maire. – On peut tout imaginer. On peut aussi imaginer que le Conseil Général au lieu de diminuer de 25 % sa subvention, la maintienne. On peut imaginer qu'au lieu d'investir 1,5 M€ dans Festiv'Arts qui n'a rassemblé que quelques personnalités "happy few" du Département...

M. AIELLO. – Je l'attendais celle-là !

M. Le Maire. – Vous l'attendiez, mais c'est aussi la vérité, Monsieur le Conseiller Général. On peut tout imaginer. On peut imaginer les leçons de tout le monde. On peut imaginer la démagogie des uns et des autres. Je vous dis que sur ce que vous proposez, ce n'est pas jouable en termes de vérification. Comment voulez-vous vérifier les domiciles. Il va falloir venir au Festival avec une attestation de domicile.

M. AIELLO. – Vous avez les listes électorales.

M. Le Maire. – Bien sûr ! Sur cet aspect, Monsieur le Conseiller Général, il y a une facilité pour vous de faire de la démagogie sur un Festival que vous critiquez, que vous voulez supprimer si vous arrivez aux affaires dans cette ville, et dont vous apportez des subventions en diminution. Je reconnaissais que le Département nous subventionne infiniment plus que la Région. Il nous a donné environ 40 000 € et la Région nous donne zéro. Zéro plus zéro... Les 40 000 personnes qui sont là ce ne sont pas des Franciliens ! Ils ne vivent pas à Paris. Pour être Francilien et aller aux spectacles, il faut être Parisien, voire la petite banlieue, mais au-delà, on n'est pas des Franciliens, on est je ne sais pas quoi. Pour payer des impôts, on est Franciliens ! Le Conseil Général a fait un effort. J'ai regretté que vous l'ayez baissé de 25 % l'année dernière. En échange, vous nous avez fait une page

de publicité dans votre journal départemental. D'accord. Vous avouerez que le prix de la page de pub est quand même élevé sur ce sujet. C'est une manifestation culturelle populaire, pas une manifestation de prestige comme Dépayz'Arts, qui est très critiquée, 1,5 M€ pour une poignée de gens... Dépayz'Arts, les habitants de Montereau n'en ont pas vu la couleur !

M. AIELLO. – C'est vous qui le dites ! Cela n'engage que vous.

M. Le Maire. – Peut-être les militants du Parti Socialiste qui ont été invités à partager le foie gras et le Champagne, mais en tout cas, pas le Maire de Montereau. C'est sûr ! C'est vrai que je ne suis pas dans la bonne famille politique sur ce sujet.

Venir dire aujourd'hui : "Vous comprenez, moi je cautionne une manifestation culturelle de 1,5 M€ sur lesquels les habitants de Montereau n'ont rien vu, mais serait-il possible que les habitants en dehors du canton...". Pourquoi en dehors du canton ? Etes-vous ici Conseiller Municipal ou Conseiller Général ? Après tout, il est financé à 100 % par la commune de Montereau. Si on fait un tarif extérieur, ce sont les communes hors Montereau. Déjà, votre discours ne tient pas la route. On veut en faire une manifestation populaire d'image. On veut faire un moment de vie culturelle où des gens modestes viennent, pour les Monterelais, découvrir des spectacles qu'ils ne peuvent pas se payer ailleurs, et encore une fois les 12 € la place c'est une vie culturelle que personne ne peut se payer, et pour les non-Monterelais, qui viennent de Seine-et-Marne ou d'ailleurs, d'en faire une vitrine d'image de Montereau, de gens qui découvrant la ville auront envie d'y revenir. C'est ça l'objectif. Je ne connais aucun festival parisien, ou autre, qui fasse des tarifs différenciés. Est-ce que sur les manifestations du Conseil Général, vous appliquez des tarifs différents aux gens qui habitent l'Essonne ? Non ! Est-ce que sur les manifestations franciliennes, le Président du Conseil Régional, qui met plusieurs millions d'euros dans les festivals de rock parisien applique des tarifs différents à ceux qui ne sont pas franciliens ? Non ! Alors, encore une fois, à force de donner des leçons de démagogie, appliquez-vous à vous-mêmes ce que vous souhaitez qu'on applique ici aux habitants du secteur. Au bout d'un moment, il y en a assez des gens qui disent ici des propos démagogiques et qui à Melun ou à Paris font exactement le contraire ! Je vais prendre un engagement, Monsieur le Conseiller Général, le jour où le Conseil Général dans les manifestations culturelles qu'il organise accordera aux Seine-et-Marnais des tarifs différents des non Seine-et-Marnais, j'accepterai de me poser la question, mais d'ici là ne me demandez pas de faire ce que vous ne faites pas vous-mêmes

M. AIELLO. – Le Festival Dépayz'Arts est gratuit. Il coûte 1,3 M€ et il est réparti sur 1,3 millions d'habitants. Il revient donc aux Seine-et-Marnais à 1 € par habitant. Le Festival Confluences coûte 1,2 M€ et il est réparti sur 17 000 habitants. Je ne parle pas des gens qui payent

des impôts. Il coûte 70 € par habitant. Je me dis qu'à un moment donné, si vous voulez que ce festival coûte un peu moins à la population montereaise -parce que c'est nous qui payons ce festival- j'imagine très bien que des gens qui viennent de l'extérieur puissent payer jusqu'à 15 ou 20 €, parce que c'est le niveau des festivals de cette envergure. Allez voir ailleurs combien on paye. C'est entre 20 et 50 € quand on est sur un festival de cette qualité-là. Je ne trouverais pas complètement aberrant qu'entre 12 et 50 €, on puisse trouver un intermédiaire, pour des gens qui ont les moyens de se payer ce festival.

M. Le Maire. – Monsieur le Conseiller Général, votre démonstration est pitoyable !

M. AIELLO. – Eh bien, voyons !

M. Le Maire. – Elle est minable ! Combien de personnes ont bénéficié des 1,5 M€ du Festiv'Arts ?

M. AIELLO. – 25 000 ! Puisque c'est bon pour l'image de Montereau !

M. Le Maire. – Bien sûr ! Selon la police, et selon les organisateurs combien ? Et la soirée foie gras et autres, combien en ont bénéficié ?

M. AIELLO. – C'est bon pour l'image de la Seine-et-Marne !

M. Le Maire. – Sûrement ! Mais si vous voulez qu'on joue ce jeu-là, donnez-nous un peu plus d'aide et de soutien. Je vous ferai la liste...

M. AIELLO. – Si Confluences est bon pour les habitants de Montereau, pourquoi est-ce que ce serait le contraire... ?

M. Le Maire. – Je vous ferai la liste.

M. CHOMET. – Assumez les décisions que vous prenez !

M. Le Maire. – Je les assume, Monsieur CHOMET !

M. CHOMET – Sûrement pas !

M. Le Maire. – Je les assume. Assumez, vous aussi, les décisions que vous risquez de prendre si un jour vous êtes aux affaires dans cette commune. Je les assume parfaitement !

M. CHOMET. – On assumera !

M. Le Maire. – J'assume le fait que la culture coûte de l'argent et qu'elle est déficitaire. J'assume le fait aussi que malheureusement, vu du Département ou de la Région, nous ne sommes pas subventionnés et que vous subventionnez une kyrielle de manifestations...

M. AIELLO. – On le sera encore moins quand la réforme sera mise en place !

M. Le Maire. – Mais bien sûr ! Vous ne pourrez plus rien faire. Alors ne vous présentez pas aux élections, si vous ne pouvez plus rien faire, Monsieur le Conseiller Général ! Si la réforme va tellement nuire à vos responsabilités, ne vous présentez pas aux échéances électorales sur ce sujet-là.

Il est démagogique de vouloir imposer l'idée de faire un tri à l'entrée. Si vous faites cela, immédiatement vous tuerez le Festival. Vous donnerez un festival qui sera complètement dévoyé sur ce sujet. On réfléchit à des formules. On n'est pas si loin de vous, si vous preniez le temps de lire les délibérations que vous êtes censés voter. Quand on propose un tarif spécial pour la Foire de Montereau, ce sont quand même des habitants de Montereau qui viennent sur la Foire de Montereau, il y a cet effort-là qui est fait. Il y a cette différentiation-là qui est faite. Mais si on veut rester un événement fort, populaire et d'image, cela coûte de l'argent. J'assume parfaitement de dépenser 1 % du budget pour la culture. C'est le coût du Festival. Je l'assume totalement, parfaitement, complètement et tranquillement. J'assume parfaitement cette idée-là, mais de grâce, essayez d'éviter de me donner des leçons et de me demander de faire ce que vous ne faites dans aucune autre manifestation. Dépayz'Arts est gratuit, mais combien y a-t-il de manifestations qui sont organisées par le Conseil Général ou qui sont fortement aidées par lui, qui ne sont pas gratuites et sur lesquelles vous n'appliquez aucun tarif différentiel entre les uns et les autres ? C'est un peu trop facile de faire de la démagogie à bon compte et de dire d'abord : "*On n'est pas d'accord*", ensuite : "*Ça coûte trop cher*". Il faudrait ensuite que ce soit moins cher pour les uns et plus cher pour les autres. J'ai le souci d'apporter aux habitants de Montereau un événement fort de vie culturelle. 25 000 personnes sur Dépayz'Arts pour 1,5 M€ de dépenses, 40 000 personnes à Montereau pour 600 000 € de dépenses et 45 000 entrées, avec une aide faible du Département et sans aide de la Région. Je veux bien prendre des leçons de tout, mais le jour où vous organiserez des manifestations, qui proportionnellement sont aussi importantes à l'échelon du Département, on pourra reparler de tout

cela gentiment. Je vous demande d'approuver cette délibération et je redis que j'assume le fait que 1 % du budget de la ville soit consacré à cette opération. 1 % pour la culture ne me semble pas exagéré. Permettre à toute une série de publics, notamment de la Ville Haute, d'assister en famille à un spectacle de qualité, me semble formidable. Vous êtes très mal renseigné, Léo Aïello, les festivals ce n'est pas 15 ou 25 €, c'est 45 ou 50 €.

M. AIELLO. – C'est ce que j'ai dit !

M. Le Maire. – Vous avez peut-être les moyens de venir à 3 ou 4 pour un spectacle où vous payez 45 ou 50 € par personne, mais il y a un nombre considérable de familles de Montereau qui n'aurait pas les moyens d'y accéder si c'était le cas, et de familles extérieures à Montereau qui viennent parce que ce n'est pas cher, mais qui font aussi l'image et la promotion économique de notre ville. Allez demander aux restaurateurs de Montereau, qui vont tenir des stands pendant ces deux jours, si par hasard en appliquant un tarif dissuasif et en diminuant par deux le nombre d'entrées ils seraient contents d'avoir deux fois moins de clients. Je ne le crois pas. Il y a des retours sur investissement qui sont extrêmement importants. Je sais que sous la houlette et la conduite d'Henri Auclair, vous avez fait de cette manifestation une opération bannie et que vous voulez critiquer à mort. Je sais que vous ferez tous les calculs. Monsieur Auclair, vous êtes formidable dans vos calculs ! Vous dites, c'est 70 €...

M. AUCLAIR. – On ne peut pas en dire autant de vous !

M. Le Maire. – 70 € par habitant. Très bien. Vous voulez que l'on fasse le calcul de tout comme ça ? Dans la gestion publique, il n'y a plus de service public, tout doit être rentable. On fait les calculs des cantines, des entrées à la piscine, des bibliothèques, des crèches, des écoles, et on ramène tout par habitant. Vous voulez que l'on fasse ça ? Mais même le plus libéral des libéraux... Et j'ai le souvenir autour de cette table, paix à son âme, de Jacques CAMUSSON, qui un jour avait sorti le calcul des services publics ramené par habitant. Dieu sait ce qu'il avait entendu de la partie gauche de cette salle, lui disant que c'était un libéral, un monstre, et que le service public avait un coût. Oui, le service public a un coût ! Oui, la culture coûte cher ! C'est important que les habitants de Montereau aient les mêmes événements culturels. Le jour où Dépayz'Arts coûtera par habitant, en tout cas par personne qui le fréquente, le même prix que le Festival de Montereau, vous serez qualifié pour venir me donner des leçons.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (1 voix : M. Auclair).

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (1 contre) :

- D'accepter le tarif de 12 € le pass de 2 jours et de 7 € tarif réduit pour les allocataires du RSA, étudiants, retraités, chômeurs et handicapés et le tarif gradin à 10 € par jour (gratuit pour les moins de 11 ans), les billets à tarif réduit ne seront pas en vente sur place les 2 jours du Festival.
- De valider les tarifs de 10 € et de 6 € le pass de 2 jours, vendu sur le stand de la Mairie lors de la Foire de la Saint-Parfait.
- De valider le tarif de 10 € pour les comités d'Entreprises.
- D'éditer 3.000 billets exonérés.

N° 21 – « Culture pour tous » Edition de billets à 1 €

Afin de reconduire le dispositif « Culture Pour Tous » mis en place par la Municipalité de Montereau-Fault-Yonne, il est nécessaire de faire imprimer des billets concernant les sorties de cette manifestation qui auront lieu tous les mercredis et certains samedis (*sauf vacances scolaires et jours fériés*) **du 19 janvier au 1^{er} juin 2011**.

Les billets seront mis en vente au Service Culturel de la Mairie pour un tarif unique de 1 € seulement

M. Milan. – Afin de reconduire le dispositif "Culture pour tous", du 19 janvier au 1^{er} juin 2011, il convient d'éditer des billets pour un tarif unique de 1 € pour les sorties "Culture pour tous".

M. Le Maire. – Y a-t-il des remarques ou des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (1 voix : M. Auclair).

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (1 contre) :

- D'éditer des billets pour un tarif unique de 1 € pour les sorties de « Culture Pour Tous ».

N° 22 – Adhésion à l'association « Brie et Champagne 1814 »

Notre territoire a été le théâtre, au cours de l'hiver 1814, de l'une des dernières grandes offensives menées par Napoléon 1^{er} : la Campagne de France.

C'est à Châlons, le 25 janvier 1814 que Napoléon démarra la campagne de France, c'est à Fontainebleau qu'il abdiqua le 6 avril 1814. Entre ces deux dates, de nombreuses batailles, parmi elles, celle de Montereau le 16 février 1814.

En 2014, sera commémoré le bicentenaire de la Campagne de France,

- 18 villes sont prêtes à participer à la commémoration, et un parcours historique reconstituant la Campagne de France, bataille après bataille jusqu'à l'abdication de Fontainebleau, est déjà ébauché.
- Les commémorations auront lieu entre janvier et juillet 2014 avec jalonnement des festivités identifiables sur tous les lieux.

Afin de coordonner les manifestations des villes concernées, une association a été créée en septembre 2010 : « Brie et Champagne 1814 ». L'objectif de cette association est de mobiliser l'ensemble des forces vives du tourisme et de la culture autour des collectivités territoriales concernées pour offrir dès 2014 et pour les années suivantes, un véritable centre d'interprétation historique à dimension régionale.

Les principales actions de cette association sont les suivantes :

- Communication de l'évènement : presse, média, rédaction et conception d'une plaquette
- Coordination des actions culturelles sur les différents sites
- Création d'un concept touristique par un itinéraire semblable à la route Napoléon pour celle de la campagne de France
- Préparation d'un colloque international autour de l'évènement

Pour faire vivre cette association, il convient d'y adhérer pour la somme de 300 € chaque année.

M. MILAN. – En 2014, sera commémoré le bicentenaire de la Campagne de France. 18 villes sont prêtes à participer à ces commémorations qui auront lieu entre janvier et juillet 2014 avec jalonnement des festivités identifiables sur tous les lieux.

Afin de coordonner les manifestations des villes concernées, une association a été créée en septembre 2010 : "Brie et Champagne 1814".

Je vous demande d'accepter de verser un montant de 300 € à l'association "Brie et Champagne 1814" pour l'adhésion de la Ville de Montereau.

M. Le Maire. – Y a-t-il des remarques ou des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (3 voix : M. Aïello, M. Chomet, M. Auclair).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (3 contre) :

- D'accepter de verser un montant de 300 € à l'association « Brie et Champagne 1814 » pour l'adhésion de la Ville de Montereau

N° 23 – Acquisition de matériels d'atelier de faïencerie

En Juillet dernier, la Société en liquidation Tradition Faïence, par l'intermédiaire de son liquidateur M. Philippe AUDURIER, s'est rapprochée de la Ville pour lui proposer de racheter le matériel dont la liste avec sa valeur déclarative figure en **annexe**, matériel qui permettra la reconstitution d'un atelier de faïencerie en ordre de marche.

La Ville a étudié l'intérêt patrimonial de ce matériel et en a envisagé l'achat pour une valeur totale de 3 800 € TTC. Le projet est de reconstituer un atelier complet, à une date à déterminer, dans une salle du Musée de la Faïence et ainsi de préserver un pan important du patrimoine artisanal de Montereau en le présentant au public, scolaire et adulte, avec des animations adaptées.

M. MILAN. – Je vous propose d'approuver l'acquisition par la Ville de Montereau à la Société "Tradition Faïence" de matériels d'atelier de faïencerie artisanale pour une somme de 3 800 € TTC.

M. Le Maire. – Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. AUCLAIR. – Lors de la réunion de la Commission, il y avait également la liste d'un stock de pièces en faïence. Où est passé le stock ?

M. Le Maire. – Je ne sais pas.

M. AUCLAIR. – On ne peut pas savoir ? Il y avait deux pages, des cendriers, etc.

M. Le Maire. – Et lors de la Commission, un certain nombre de personnes a évoqué sur ce sujet le souhait de ne pas forcément acquérir tout le stock d'un seul coup.

M. AUCLAIR. – Pas nous.

M. Le Maire. – Je n'ai pas dit que c'était vous. Il n'y a pas que vous. A ma connaissance, il y a une majorité et une opposition.

M. AUCLAIR. – Elle ne s'est pas manifestée à cette occasion.

Mme CHAZOUILLERES. – Vous n'étiez pas là.

M. AUCLAIR. – Si. On était là.

M. Le Maire. – Vous étiez aux Commissions, mais vous n'étiez pas au conseil de majorité. Votre adhésion à l'UMP datant de ce soir, vous n'étiez pas encore intégré au conseil de majorité ! La différence entre la majorité et l'opposition, c'est que nous, nous lavons notre linge sale en famille. Quand on a des débats, on les a entre nous. On vous laisse les avoir publiquement, y compris devant les électeurs. C'est d'ailleurs ce qui fait le charme de votre famille politique, les débats sont publics. Nous sommes un peu plus...

M. AUCLAIR. – L'opposition n'est pas vraiment une famille politique. Il n'y a pas que l'UMP et le PS dans la vie !

M. Le Maire. – Ne faites pas comme certains candidats UMP, et ne mettez pas votre étiquette dans votre poche. Soyez fier d'être socialiste. N'ayez pas honte !

M. AU CLAIR. – C'est vous qui le dites.

M. Le Maire. – Je sais que vous n'avez pas honte d'ailleurs.

M. AUCLAIR. – Absolument pas !

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'approuver l'acquisition par la Ville de Montereau-Fault-Yonne, à la Société « Tradition Faïence », en liquidation et représentée par son liquidateur M. Philippe AUDURIER, de matériels d'atelier de faïencerie artisanale dont la liste figure en annexe, pour une somme de 3 800 € TTC.

N° 24 - Location des salles aux associations de Montereau

Les plannings des salles sont complets chaque année, ce qui a pour conséquence qu'aucune salle n'est disponible pour les autres associations, les manifestations de la Ville ainsi que celles des particuliers.

Afin de mieux répartir la mise à disposition des salles municipales auprès des 300 associations de la ville, il convient d'adopter une nouvelle réglementation :

- 1^{ère} mise à disposition d'une salle à titre gracieux
- locations suivantes à tarif plein (salle + matériel)
- Autres mises à disposition à titre gracieux à la condition suivante : que la manifestation de l'association soit en co-organisation avec la Ville et fasse l'objet d'une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De faire bénéficier chaque Association d'une gratuité par an si la manifestation en question est en rapport avec l'activité liée à l'Association
- De facturer les réservations suivantes au tarif plein (salle + matériel)
- Autres mises à disposition à titre gracieux à la condition suivante : que la manifestation de l'association soit en co-organisation avec la Ville et fasse l'objet d'une convention.

N° 25 – Subvention exceptionnelle à la section Boxe Française du Club Sportif Montereelais

La Section Boxe Française du Club Sportif Monterelais a organisé avec le partenariat de la ville un gala de Boxe Française intitulé « la Nuit des Titans » qui s'est déroulé au Centre Omnisports Jean Allasseur le 5 février 2011.

Cette manifestation qui s'est inscrite dans le calendrier sportif de notre commune a accueilli de nombreux amateurs et amatrices de boxe qui ont eu l'occasion de voir se disputer une dizaine de rencontres avec notamment des combats entre français et italiens mais aussi des personnalités du monde sportif.

La ville s'est portée partenaire de ce projet, et en plus du soutien logistique qu'elle a mis en oeuvre, il est proposé d'apporter un soutien financier pour les dépenses engagées par la section.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € en faveur de la Section Boxe Française du Club Sportif Monterelais afin de l'aider à financer les différentes dépenses liées à ce gala.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De verser à la section Boxe Française du Club Sportif Monterelais une subvention exceptionnelle de 1 500 €

N° 26 – Subvention exceptionnelle à l'association « Fer et Enclume d'Episy »

L'association « Fer et Enclume d'Episy » organise pendant la Foire de Montereau un championnat de Maréchalerie avec finale de la coupe de France des Novices qui se déroulera le dimanche 17 avril 2011.

Ce concours se déroule sur trois jours avec une moyenne de six épreuves par catégorie, cinq de forge et une de ferrage. A l'issue de ce concours est organisé une finale de coupe de France sur deux épreuves. 40 à 90 participants qui viennent de toute la France et de pays limitrophes participent à ce championnat.

La ville s'est portée partenaire de ce projet, et en plus de son soutien logistique qu'elle a mis en oeuvre, il est proposé d'apporter un soutien financier pour les dépenses engagées par l'association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € en faveur de l'association « Fer et Enclume d'Episy » afin de l'aider à financer les différentes dépenses liées à ce championnat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De verser à l'association « Fer et Enclume d'Episy » une subvention exceptionnelle de 2 000 €

N° 27 – Adoption des règlements du Pôle Multimédia et des Ateliers Sociolinguistiques de la Maison des Familles

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter des règlements de fonctionnement pour deux ateliers de la Maison des Familles - Centre Social municipal, l'un pour le Pôle Multimédia et l'autre pour les Ateliers Sociolinguistiques (ASL).

Ces règlements fixeront les obligations et engagements que toute personne utilisatrice ou stagiaire sera tenue de respecter ainsi que les sanctions auxquelles elle peut être confrontée en cas de manquement.

En effet, l'utilisation du Pôle Multimédia qui est équipé d'un accès à l'Internet, nécessite un comportement responsable et civique de la part des usagers à la fois pour la sécurité du matériel, la sécurité de l'accès à l'Internet notamment pour le respect des bonnes mœurs mais aussi pour le respect du travail des autres usagers.

Le règlement des ateliers sociolinguistiques précisera en plus des obligations et des sanctions possibles, des règles de bonne conduite et des consignes pour le bon déroulement des cours et la sécurité de tous.

Ces règlements seront affichés à l'entrée des salles de la Maison des Familles concernées par chacun des ateliers et un exemplaire devra être signé par chaque usager.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'adopter les règlements du Pôle Multimédia et des Ateliers Sociolinguistiques de la Maison des Familles (Centre Social)
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces règlements.

N° 28 – Convention de partenariat entre la Ville de Montereau et le Golf de Montereau la Forteresse

La convention liant la commune de Montereau et le Golf de Montereau la Forteresse est arrivée à son terme à la fin de l'année 2010.

La commune souhaite la poursuite de ce dispositif pour l'année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention annexée à la présente délibération.

N° 29 – Crédit d'un nouveau tarif d'accès à la piscine des Rougeaux

L'attractivité de notre nouvel équipement et son rayonnement au niveau régional nous amènent à recevoir des sollicitations de collectivités ou d'associations intéressées par les différentes prestations existantes.

Pour donner suite à des demandes de créneaux par des associations extérieures à la ville de Montereau sur notre complexe sportif municipal des Rougeaux, il convient de créer un nouveau tarif.

Cette tarification consiste à mettre à disposition un bassin, dans son intégralité ou en partie, sans éducateur B.E.E.S.A.N. en surveillance.

La location du bassin s'entend pour une durée d'une heure pour un montant de 120 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De fixer ce tarif de location d'un bassin sans éducateur B.E.E.S.A.N. de surveillance à 120 € pour une heure.

N° 30 – Partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la piscine des Rougeaux, la ville de Montereau a mis en œuvre un dispositif d'accès privilégié à destination des villes de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

La ville de Saint Germain Laval souhaite faire bénéficier les habitants de sa commune du partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine et a pris en ce sens une délibération en date du 17 février 2011.

A partir du 1^{er} avril 2011, et pour une durée de 3ans, ce dispositif s'adressera aux adultes et aux mineurs et il permettra aux habitants de la commune de Saint Germain Laval de se rendre à la piscine des Rougeaux et de bénéficier des tarifs identiques à celui des Monterelais.

Toutes les prestations offertes aux utilisateurs de la piscine des Rougeaux sont concernées par le dispositif.

Durant les trois années, la ville de Montereau facturera mensuellement la différence de prix par habitant entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur des accès à la piscine des Rougeaux sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire avec la Ville de saint Germain Laval

N° 31 – Convention Club Sportif Monterelais école multisports

Le Club Sportif Monterelais, riche de ses sections sportives, propose une activité multisports aux plus jeunes afin de les initier et de les sensibiliser aux différentes activités sportives, qu'elles soient collectives, individuelles, d'oppositions....

Pour permettre aux enfants de découvrir le milieu aquatique, la commune met à disposition du CSM Ecole multisports un créneau à la piscine municipale des Rougeaux, tous les mercredis de 15h à 16h dans le petit bassin.

La ville de Montereau étant sensible à l'apprentissage et au perfectionnement des enfants à la natation, ces derniers ainsi que leurs éducateurs bénéficient d'un accès gratuit à notre équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser la gratuité d'accès aux adhérents et aux éducateurs du CSM Ecole multisports
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat

N° 32 – Travaux de réfection du retable de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup – Demande de subventions

La Ville de Montereau souhaite restaurer le retable Nord de la collégiale Notre Dame et Saint Loup.

Les travaux relatifs à la restauration d'un objet mobilier classé au titre des monuments historiques peuvent faire l'objet de subventions, à raison de 50% du coût des travaux HT par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et 30 % du coût des travaux HT par le Conseil Général.

L'estimation du coût des travaux relatifs à la restauration du retable a été affinée, et s'élève à 38 543.00 € HT/46 097.42 € TTC.

De ce fait, cette délibération modifie et remplace celle adoptée lors de la séance du 1^{er} février 2010.

Il convient au Conseil Municipal de solliciter ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De réaliser des travaux relatifs à la restauration du retable pour un montant de 38 543.00 € HT/46 097.42 € TTC.
- De solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de nous attribuer des aides financières, notamment auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et du Conseil Général.
- De lancer les procédures conformément au Code des Marchés Publics.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents y afférents.

N° 33 – Travaux de réfection du tableau de la Sainte Famille de la collégiale Notre Dame et Saint Loup – Demande de subventions

La Ville de Montereau souhaite restaurer le tableau de la Sainte Famille appartenant à la collégiale Notre Dame et Saint Loup, en partie endommagé par un incendie.

L'estimation du coût des travaux relatifs à la restauration du tableau de la Sainte Famille s'élève à 7 560,00 € HT/9 041,76€ TTC.

Les travaux relatifs à la restauration du tableau peuvent faire l'objet de subventions auprès du Conseil Général.

Il convient au Conseil Municipal de solliciter ces subventions, objet de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De réaliser des travaux relatifs à la restauration du tableau pour un montant de 7 560,00 € HT/9 041,76€ TTC.
- De solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de nous attribuer des aides financières, notamment auprès du Conseil Général.
- De lancer les procédures conformément au Code des Marchés Publics.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents y afférents.

N° 34 – Travaux de réfection de vitraux et nettoyage de l'alcôve à la collégiale Notre Dame et Saint Loup : Demande de subventions

La Ville va restaurer le retable Nord et le tableau de la Sainte Famille de la collégiale Notre Dame et Saint Loup. Dans un même temps, elle souhaiterait procéder à la réfection des vitraux et au nettoyage de l'alcôve, partie de l'église détériorée par l'incendie.

L'estimation du coût de ces interventions s'élève à 2 584.36 € HT soit 3 090.89 € TTC.

Ces prestations, effectuées sur un édifice classé parmi les monuments historiques par arrêté du 28 janvier 1908, peuvent faire l'objet de subventions, notamment auprès de l'Etat, à raison de 40% du coût des travaux HT.

Il convient au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De réaliser des travaux relatifs à la restauration des vitraux et au nettoyage de l'alcôve pour un montant de 2 584.36 € HT soit 3 090.89 € TTC.
- De solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de nous attribuer des aides financières, notamment auprès de l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents y afférents.

N° 35 – Demande de subvention ADEME – Management Environnemental des Collectivités

La Ville de Montereau-Fault-Yonne s'est engagée sur la voie du développement durable depuis Mars 2008 et a créé une charte communale de l'éco-responsabilité marquant une volonté claire d'intégrer le développement durable dans l'action locale.

La Ville de Montereau-Fault-Yonne souhaite parvenir à une bonne évaluation des émissions de gaz à effet de serre directes ou liées à sa propre activité et aux émissions produites sur l'ensemble de son territoire.

La Municipalité souhaite réaliser une étude Bilan Carbone concernant le Patrimoine et les Services, d'une part, et le territoire de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, d'autre part. Ce projet peut faire l'objet de subventions auprès de la Direction Ile-de-France de l'ADEME.

Il convient par la présente délibération de procéder à l'instruction de ce dossier auprès de la Direction Ile-de-France de l'ADEME.

M. CAHIN. – Pour accompagner la démarche de la ville sur la voie du développement durable sur son territoire, et plus particulièrement afin de réaliser une étude Bilan Carbone, nous vous demandons de lancer la procédure de demande de subvention auprès de la Direction Ile-de-France de l'ADEME.

M. Le Maire. – Y a-t-il des questions ?

M. AUCLAIR. – J'ai vu avec satisfaction que la proposition que je vous avais faite a été retenue. Je suis content de savoir que vous allez faire un Bilan Carbone. Voilà une bonne nouvelle. Vous m'aviez dit, la main sur le cœur : "*Il n'y a pas de problème. De toute façon, on a déjà une démarche parmi les 150 actions menées pour la révision des services techniques, etc. On a certainement une clause dedans qui prévoit un Bilan Carbone*". Vous passez au fait sur tout le territoire. Je vous félicite. Bravo ! Vous ne pourrez pas dire que nous ne sommes pas d'accord avec vous, de temps en temps.

M. Le Maire. – Monsieur AUCLAIR, vos félicitations me vont droit au cœur. Je suis bouleversé... ! Et en plus, vous voyez que quand vous avez une idée en un an et demi, on la retient ! Essayez d'en avoir une toutes les semaines, et on les retiendra aussi... quand elles sont bonnes !

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité. Nous glorifierons Henri Auclair sur cette idée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De lancer la procédure de cette demande de subvention auprès de la Direction Ile-de-France de l'ADEME.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

N° 36 – Requalification de la Zone d'Activités Economiques – Demande de subventions

Dans le cadre de l'étude « Montereau 2030 », la Ville de Montereau-Fault-Yonne a planifié le réaménagement et la densification de la zone industrielle du Confluent.

A ce titre, la Ville de Montereau-Fault-Yonne souhaite déposer sa candidature au dispositif de requalification des zones d'activités économiques.

Ce domaine d'interventions peut faire l'objet de subventions.

Afin de réaliser son projet de requalification de la Zone d'Activité Economique du Confluent englobant la Zone Industrielle du Confluent et l'ancienne Zone d'Activité Economique (ZAE), il convient au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional Ile de France et auprès du Conseil Général de Seine et Marne.

M. CAHIN. – Il s'agit de planifier le réaménagement et la densification de cette zone industrielle du Confluent et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. Le Maire. – Y a-t-il des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

Je vois le Conseiller Général qui sourit.

M. AIELLO. – Je souris. J'ai le droit de sourire, Monsieur le Maire... !

M. Le Maire. – Vous êtes d'ailleurs beaucoup plus beau quand vous souriez !

Je veux voir dans ce sourire, pour le cas où les électeurs vous reconduiraient dans vos fonctions, ce qui après tout n'est pas une hypothèse complètement aberrante, même si

d'autres existent, une forme d'approbation de cette demande de subvention.

M. AIELLO. – Cela fait 6 ans que je me bats pour essayer de la mettre sur les rangs. Je ne vais pas renoncer aujourd'hui.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De lancer les procédures de cette demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île de France et du Conseil Général de Seine et Marne.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

N° 37 – Marché n° 931 relatif au relogement de l'ABMS sur le Parc de la Gramine – Avenant n°2

Dans le cadre des travaux relatifs au relogement de l'ABMS sur le site du parc de la Gramine, le délai initial d'exécution a été fixé pour une durée de 8 mois (32 semaines), du 30 décembre 2009 au 31 août 2010. Une prorogation de cette durée jusqu'au 28 février 2011 (25 semaines et 5 jours) a fait l'objet d'un avenant n°1.

L'association a souhaité apporter quelques modifications techniques supplémentaires n'influencant en rien le coût financier mais retardant le démarrage des terrassements, ce qui prolonge à nouveau le délai d'exécution prévu. Afin que ce chantier soit convenablement mené à terme, et qu'il respecte les besoins de l'association, il convient de prolonger de nouveau la durée initiale de ces travaux de quatre semaines soit jusqu'au 31 mars 2011. La période de location sur 36 mois quant à elle commencera à l'issue des travaux.

Cela fait l'objet d'un avenant n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'établir un avenant n° 2 au marché n°931 relatif au relogement de l'ABMS sur le Parc de la Gramine, correspondant à une prolongation de la durée de la mission de quatre semaines, jusqu'au 31 mars 2011
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

N° 38 – Contrat de concession du service de distribution d'énergie calorifique de Montereau-Fault-Yonne – Avenant n°3

La Commune de Montereau-Fault-Yonne a confié le service public de production et de distribution d'énergie thermique sur le quartier de Surville à Montereau-Fault-Yonne, à la Société ERIVA dans le cadre d'un contrat de la délégation de service public, sous forme de concession, signé le 8 décembre 2008 après délibération du Conseil Municipal en date du 1er décembre 2008.

Ce contrat, effectif au 1^{er} janvier 2009, prévoit une exploitation en trois phases :

- **Phase 1** : à compter de la prise d'effet du contrat jusqu'à la mise en service de la chaufferie Biomasse : approvisionnement gaz,
- **Phase 2** : à compter de la mise en service de la chaufferie Bois jusqu'au début de la fourniture d'énergie thermique par l'UIOM (ou la mise en service de l'extension de la chaufferie bois) : approvisionnement bois et gaz.

Le démarrage de la Phase 2 étant envisagé au cours du mois d'**octobre 2010**.

- **Phase 3** : approvisionnement bois (et énergie thermique issue de l'UIOM) et appoint secours au gaz naturel.

Le démarrage de la Phase 3 étant envisagé au **1^{er} janvier 2012**.

Il a, par la suite, fait l'objet de deux avenants :

- un avenant n°1 visé par le contrôle de légalité en date du 9 juillet 2009 et notifié au Délégataire par la Collectivité en date du 6 octobre 2009. Cet avenant a eu pour objet d'adapter les formules de révision des prix figurant dans les tarifs de vente, en remplaçant certains indices disparus par une autre référence représentative des coûts de la prestation.
- un avenant n°2, visé par le contrôle de légalité en date du 8 Avril 2010 et notifié au Délégataire le 12 avril 2010. Cet avenant était destiné à adapter les formules d'indexation des tarifs en remplaçant les indices disparus par une autre série représentative des coûts de la prestation.

Au stade actuel de l'exécution du contrat, il apparaît que :

- la poursuite de la baisse du coût de la chaleur reste conditionnée au démarrage de la phase 2, liée à la mise en service de la chaufferie-bois de SURVILLE, cette dernière n'ayant pu intervenir au cours du mois d'octobre 2010, comme le prévoient pourtant les prévisions initiales ;
- bien que le permis de construire de la chaufferie-bois de SURVILLE ait été délivré le 12 février 2010, il apparaît, en l'état que les demandes de la société ERIVA portant sur l'obtention, d'une part de l'autorisation d'exploiter cette installation, et d'autre part, des subventions auxquelles la construction de cet ouvrage est éligible demeurent en cours d'instruction par les administrations compétentes (Préfecture de Seine-et-Marne et ADEME),

- de sorte qu'un démarrage de la phase 2 serait envisageable au cours de l'automne 2011, au même titre que l'application du taux réduit de TVA de 5,5% qui en est la conséquence.

Compte tenu de ces circonstances, un avenant n°3 se mble nécessaire pour :

- prendre acte du nouveau planning prévisionnel de mise en place de la phase 2,
- définir les modalités tarifaires permettant d'appliquer les baisses initialement prévues du prix de la chaleur.

Au plan tarifaire, celui-ci aura pour principal effet :

- d'une part, de faire bénéficier les usagers d'une première remise commerciale exceptionnelle, à partir de la prise d'effet dudit avenant, entre la période comprise entre le 1^{er} octobre 2010 et la date effective de démarrage de la phase 2 ;
- d'autre part, de prévoir l'application anticipée des tarifs TTC équivalents à ceux stipulés au titre de la grille tarifaire établie pour la phase 2 concerne également les facturations sur la période comprise entre le 1^{er} octobre 2010 et la date d'entrée en vigueur dudit avenant.

Soit un avoir estimé à la somme de 105.184 euros TTC à répartir sur le nombre de MWh facturés.

- Il est envisagé que ces remises puissent s'impacter sur les facturations, lors du rattrapage pratiqué au cours du mois de mars 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le contenu de l'avenant n°3 dont la conclusion est proposée entre la Commune et la société ERIVA.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

N° 39 – Reclassement de la réserve naturelle – Demande de subvention pour le diagnostic écologique

La Ville de Montereau souhaite reclasser la réserve naturelle de la Colline Saint Martin et des Rougeaux au statut de Réserve Naturelle Régionale.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à un diagnostic écologique complet qui fasse le point tant sur l'état de la faune, de la flore, des habitants, que d'une proposition de périmètre de classement.

Cette étude peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France à raison de 70 %.

Il convient au Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional Ile de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De lancer les procédures de cette demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

N° 41 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 relatif à la procédure négociée « location de bâtiments modulaires au stade Jean Bouin »

Le présent avenant a pour objet de régulariser la location de 4 autres bâtiments suite à de nouveaux besoins et pour garder l'homogénéité de la structure technique.

- 2 bâtiments modulaires vestiaires + douche référencé type PM 404 série Pullman, (Équipement PM4040820H et PM4041047H)
Loyer mensuel 2 235,00 € HT l'unité soit un total de 4 470,00 € HT (5 346,12 € TTC)
- 1 bâtiment modulaire douches et vestiaires type PM404 série Pullman, (équipement PM4040498H)
Loyer mensuel 1408 € HT
Et 1 bâtiment modulaire pour local rangement type PK161 série Pacemaker (équipement PK1613802H) loyer mensuel 161 € HT
Soit un total de 1569 € HT (1876,52 € TTC)

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus value de plus de 5%.

Location de bâtiments modulaires pour le stade Jean Bouin			
Dénomination attributaires	Montant initial des loyers mensuels € HT	Avenant n°1 € HT/mois	Nouveau montant € HT/mois
PORTAKABIN	4 057,87	6 039,00	10 096,87

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.

N° 42 – Désignation des membres du jury de concours pour une mission d'œuvre relative à la création d'une salle de spectacle et approbation du programme

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 24,
- Considérant que le jury de concours de la ville de Montereau-Fault-Yonne est présidé de droit par Monsieur le Député-Maire,
- Vu la décision de Monsieur le Député-Maire de désigner par arrêté pris ultérieurement un Conseiller Municipal en qualité de suppléant du Président du jury de concours,
- Vu la proposition de Monsieur le Député-Maire de désigner les membres du jury de concours ainsi qu'il suit :

CONSIDERANT que le programme a pour objet la création d'une salle de spectacle à Montereau-Fault-Yonne,

M. Le Maire. Y a-t-il des remarques ? (Non). Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? (Non).

M. AUCLAIR. – J'ai lu ce pensum de 75 pages, et j'ai cherché ce que je n'ai pas trouvé, c'est-à-dire quelque chose pour indiquer qu'on aurait une salle de cinéma, par exemple, où on pourrait passer des films. J'ai vu qu'il est prévu de la boxe, du catch, dans cette salle de spectacle, mais rien sur le cinéma. Il me semble que vous aviez dit le contraire lors d'une réunion précédente.

M. Le Maire. – Si cela n'a pas été indiqué, il s'agit d'une erreur. Il faut que la future salle de spectacle de Montereau puisse évidemment projeter des films. Cela ne change pas la nature de la salle.

M. AUCLAIR. – Il faut des aménagements spécifiques.

M. Le Maire. – Ce sera ajouté, sur votre remarque fort judicieuse sur ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le programme établi par la société Polyprogramme en concertation avec la Direction des Services Techniques de la Ville,
- D'autoriser le lancement de la procédure de concours restreint pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une salle de spectacle à Montereau-Fault-Yonne.
- D'allouer à chaque candidat ayant concouru et non retenu une indemnité de 35 000 € HT, sachant que la rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de cette indemnité par réduction de ses honoraires,

➤ De constituer comme suit le jury ayant voie délibérative :

1. *Les représentants de l'assemblée délibérante :*

Membres titulaires :

- Monsieur François CAHIN
- Monsieur Philippe MILAN
- Madame Marie-Claude CHAZOUILLERES
- Monsieur Hermann BRUN
- Monsieur Henri AUCLAIR

Membres suppléants :

- Madame Jocelyne CASTELLAIN
- Monsieur Manuel AFONSO
- Madame Chantal JAMET
- Monsieur Jean-Marie ALBOUY
- Monsieur Léonardo AIELLO

2. *Les personnalités présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :*

Le Président du jury peut désigner comme membre du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours et indemnisées sur la base d'un taux journalier de 150 € payé sous forme de vacation ;

Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ces membres sont désignés par le Président du jury et indemnisées sur la base d'un taux journalier de 150 € payé sous forme de vacation.

Considérant qu'aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée, la liste est donc déclarée élue pour toute la durée du mandat.

Le jury de concours est donc composé ainsi :

Président titulaire : M. Yves JEGO, Député-Maire
Président suppléant : M. Alain GAULTIER

Membres titulaires :

- Monsieur François CAHIN
- Monsieur Philippe MILAN
- Madame Marie-Claude CHAZOUILLERES
- Monsieur Hermann BRUN
- Monsieur Henri AUCLAIR

Membres suppléants :

- Madame Jocelyne CASTELLAIN

- Monsieur Manuel AFONSO
- Madame Chantal JAMET
- Monsieur Jean-Marie ALBOUY
- Monsieur Léonardo AIELLO

Conformément au Code des marchés publics, tous les membres du jury ont voix délibérative.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions du jury de concours :

- Des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- Des agents du pouvoir adjudicateur compétents en matière de marchés publics,

Peuvent participer, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public,
- Un représentant du Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Le jury peut auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

N° 43 – Publication de la liste des marchés passés par la ville au titre de l'année 2010

- Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006,
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par celui du 10 mars 2009.

Considérant que l'article 133 du Code de Marchés Publics impose la publication au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés publics passés au titre de l'année 2010 ci-après annexée sera publiée.

L'organe de presse proposé est « Le Parisien ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver la liste des marchés passés au titre de l'année 2010
- De retenir « Le Parisien » comme organe de publication

N° 44 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché de maîtrise d'œuvre relative à la « réhabilitation de l'ancienne usine Bernier et sa réaffectation en Hall d'exposition, de réunion et de banquet »

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Il y a nécessité de passer un marché de maîtrise d'œuvre relatif à « la réhabilitation de l'ancienne usine BERNIER et sa réaffectation en Hall d'exposition, de réunion et de banquet » sous la forme d'une procédure adaptée.

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois.

Le marché sera divisé en tranches :

- une tranche ferme ayant pour objet la réalisation d'une étude de diagnostic
- une tranche conditionnelle ayant pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre de base.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 000 000 € HT.

M. GAULTIER. – Nous devons lancer un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'ancienne usine Bernier, afin de la réaffecter en hall d'exposition.

Le marché sera composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Le montant prévisionnel des travaux étant de 1 M€.

M. Le Maire. – Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. AUCLAIR. – Qu'est-il prévu après avec la salle rustic? La disparition ou restera-t-elle également ?

M. Le Maire. – Pour l'instant, il faut créer une salle de spectacles et une salle d'exposition qui la remplace. Le jour où ces deux équipements seront sur leurs rails, il faudra voir comment on fait évoluer le secteur en matière de logements, de commerces ou d'autres activités. La réflexion n'est pas encore posée. On a lancé un appel à propositions. A titre personnel, je souhaiterais qu'il s'y installe un marché couvert, pour répondre aux attentes commerciales de la ville. Le débat reste ouvert et vos suggestions seront les bienvenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à lancer la procédure de passation du marché suivant :
 - *Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'ancienne usine BERNIER et sa réaffectation en Hall d'exposition, de réunion et de banquet*

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° 45- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant : « Assurance Dommages aux Biens »

Dans le cadre du marché n°828 « assurance – Dommages aux Biens » conclu avec la société AXA assurances représentée par M. DE SAILLY, un avenant de prolongation est nécessaire.

Le présent marché est prolongé de trois mois à compter du 1^{er} avril 2011 avec donc pour fin d'effet le 30 juin 2011.

La cotisation pour cette période s'élève à 71 323,24 € HT soit 85 302,60 € TTC pour une superficie assurée de 101 982,59 m².

L'assuré ayant acquis et vendu des bâtiments courant 2010, la superficie assurée à la date d'effet de cet avenant est fixée à 108 492,72 m² et génère une perception complémentaire pour trois mois de 5 445,35 € TTC.

Cela fait l'objet d'un avenant.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'adopter l'avenant au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.

N° 46 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant : « Assurance Responsabilité communale et risques annexes »

Dans le cadre du marché n°829 « assurance – Responsabilité communale », conclu avec la société AXA assurances représentée par M. DE SAILLY, un avenant de prolongation est nécessaire.

Le présent marché est prolongé de trois mois à compter du 1^{er} avril 2011 avec donc pour fin d'effet le 30 juin 2011.

La cotisation pour cette période s'élève à 3 244,65 € HT soit 3 880,60 € TTC

Cela fait l'objet d'un avenant.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'adopter l'avenant au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.

N° 47- ZAC des Bords d'Eau – Désignation d'un aménageur et approbation du traité de concession

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R.300-4 à R.300-11,
- VU la loi du 20 Juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement,
- VU le décret du 22 Juillet 2009 relatif aux concessions d'aménagement,
- VU le décret du 27 Novembre 2009,
- VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2007 décidant d'étudier l'opportunité de développer un projet d'aménagement sur le secteur des Bords d'Eau et ayant pour objet l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat et définissant les modalités de la concertation préalable.
- VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 09 Juillet 2008 approuvant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération des Bords d'Eau et redéfinissant les modalités de la concertation préalable,
- VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 2009 approuvant le bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement du secteur des Bords d'Eau,
- VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 approuvant la création de la ZAC des Bords d'Eau,
- VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 2009 approuvant le lancement de la procédure de consultation en vue de désigner un aménageur, conformément aux articles R.300-4 à R.300-11 du Code de l'Urbanisme,
- VU les avis de la « commission municipale d'avis sur les candidatures à toute concession d'aménagement » en date des 16 Décembre 2010 et 11 Janvier 2011,

Considérant les négociations menées par la personne habilitée conformément à l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme,

- VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté lors de la « commission municipale d'avis sur les candidatures à toute concession d'aménagement » en date du 16 Décembre 2010,
- VU l'avis de la commission municipale en date du 16 Décembre 2010 proposant de mener des négociations avec l'AFTRP,
- VU le projet de traité de concession d'aménagement négocié avec l'AFTRP,

Sur proposition de Monsieur CAHIN, personne habilitée à organiser et conduire la procédure du choix de l'aménageur et d'engager les discussions (négociations), au vu du rapport annexé,

- VU le rapport du Maire,

M. Le Maire. – Y a-t-il des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Alain Gaultier et Thierry Garcia (Conseillers Municipaux).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De confier l'aménagement de la ZAC des Bords d'Eau à l'AFTRP sise 195 Rue de Bercy à Paris (75582 PARIS)
- D'approuver le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Bords d'Eau à conclure avec l'AFTRP.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer au nom et pour le compte de la Ville de Montereau-Fault-Yonne le traité de concession de la ZAC des Bords d'Eau et tous autres documents relatifs à la concession d'aménagement, après le délai de 16 jours visé par le décret du 27 Novembre 2009.

N° 48 – Exercice du droit de Préemption Urbain

La Ville de Montereau a reçu 14 Janvier 2011, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative à la cession d'un bien situé Rue Edmond Fortin désigné comme suit :

Parcelles AZ 127 (135 m²), AZ 125 (41 m²), AZ 291 (242 m²) et AZ 293 (199 m²) ainsi que des droits sur des passages communs cadastrés AZ 134, 126 et 131, sous réserve du Document d'Arpentage.

Le montant de la transaction a été fixé à 110 000 € + 10 000 € de commission dus à l'Agence Century 21.

Ce bien, en raison de sa position géographique contiguë à des parcelles appartenant à la Ville, présente un intérêt particulier pour le développement du projet de réaménagement urbain de l'espace situé face à l'Hôtel de Ville. Dans ce cadre, la commune a décidé d'exercer son Droit de Préemption Urbain (DPU).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De confirmer l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour l'ensemble immobilier situé 12 Rue Edmond Fortin (parcelles cadastrales AZ 127, 125, 291 et 293, ainsi que des droits sur des passages communs cadastrés AZ 134, 126 et 131 (sous réserve du Document d'Arpentage), au prix de 110 000 € + 10 000 € de commission dus à l'Agence Century 21 + frais de notaire à la charge de l'acquéreur, sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines.
- De confier cette affaire à la SCP ROCH, Notaires à Montereau.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° 49– Hameau Saint Jean 16 rue Henri Barbusse – Cession foncière au profit de Monsieur et Madame JEAN MARIE

La Ville de Montereau a été saisie d'une demande de cession d'une petite bande de terrain, destinée au réalignement de la clôture de la propriété de Monsieur et Madame JEAN MARIE (lot 44 du lotissement le Hameau de Saint Jean), située 16 Rue Henri Barbusse.

L'emprise foncière concernée représente une surface d'environ 59 m², détachée de la parcelle cadastrale AL 601, propriété de la Ville de Montereau.

Sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines, le montant de la transaction a été fixé à 1 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De céder à Monsieur et Madame JEAN MARIE une emprise foncière d'environ 59 m² située 16 Rue Henri Barbusse (parcelle cadastrale AL 601p, sous réserve du Document d'Arpentage).
- De fixer le montant de la transaction à 1 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines.
- De confier cette affaire à la SCP ROCH, Notaires à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° 50 – Acquisition auprès de la Société GROUPAMA de locaux vacants 11 et 13 rue des Fossés

Suite au transfert des activités de la Société GROUPAMA dans des locaux réhabilités en hyper centre-ville, le bâtiment situé 11 et 13 Rue des Fossés, devenu vacant, a été mis en vente.

Dans la perspective de constituer une réserve foncière destinée à une extension future de l'école maternelle Victor Hugo et à permettre à la Ville de reloger des associations dans la partie bâtie, la Ville de Montereau a engagé des négociations amiables en vue de l'acquisition de ce bien.

L'emprise foncière concernée représente une surface d'environ 1 153 m², (parcelles cadastrales AV 117 et 118, sous réserve du Document d'Arpentage).

Sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines, le montant de la transaction a été fixé à 300 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

M. ALBOUY. – Vous avez des locaux qui sont extrêmement intéressants, notamment pour le développement de notre école maternelle Victor Hugo. Nous souhaitons pouvoir acquérir cet établissement ainsi que la propriété derrière.

M. Le Maire. – Nous comptons vous proposer, lors d'un prochain Conseil Municipal, de mettre la partie des locaux dont la ville n'aura pas besoin pour étendre l'école Victor Hugo, à disposition de la Croix Rouge pour qu'elle puisse y installer ses services, ses locaux, ainsi qu'une épicerie sociale, qui serait bien utile à Montereau, et que la Croix Rouge, je l'espère, pourra gérer depuis cet endroit dans la rue des Fossés.

M. ALBOUY. – Il convient de rajouter que l'avis des Domaines donnait 513 000 €, que vous avez négocié à 300 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De procéder à l'acquisition des locaux vacants situés 11 et 13 Rue des Fossés, propriété de la Société GROUPAMA, représentant une emprise foncière d'environ 1 153 m² (parcelles cadastrales AV 117 et 118, sous réserve du Document d'Arpentage).
- De fixer le montant de la transaction à 300 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines.
- De confier cette affaire à l'Etude de Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° 51 – Projet de prescription d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'Etablissement BUTAGAZ sur le territoire des communes de Montereau-Fault-Yonne et Cannes-Ecluse – Définition des modalités de concertation - Avis du Conseil Municipal

Par arrêté préfectoral n°09 DAIDD IC 376 du 21 Décembre 2009, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ayant pour objet de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L 515-8 du Code de l'Environnement, a été prescrit autour des Etablissements BUTAGAZ et YARA France (zone industrielle de Montereau).

Par courrier en date du 30 Juillet 2010, la Société YARA France a fait savoir qu'elle cessait ses activités sur le site de Montereau.

En conséquence, la Société YARA France ne peut plus figurer en tant que « personnes et organismes associés » à l'élaboration de ce PPRT et le périmètre de ce PPRT doit être modifié compte tenu de la suppression des effets des phénomènes dangereux issus de l'Etablissement YARA.

Il convient de ce fait de prescrire un PPRT uniquement autour de l'Etablissement BUTAGAZ.

L'arrêté préfectoral qui prescrit l'élaboration d'un PPRT doit fixer notamment les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

L'article R 515-40-II du Code de l'Environnement prévoit que les dispositions définissant les modalités de la concertation doivent être soumises préalablement au Conseil Municipal de chaque commune dont tout ou partie du territoire est compris dans le périmètre du plan.

Les dispositions prévues en matière de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées dans le projet d'arrêté préfectoral annexé à la présente délibération sont identiques à celles validées à l'UNANIMITE par le Conseil Municipal le 14 Décembre 2009. La seule différence est la réduction du périmètre d'étude au seul Etablissement BUTAGAZ suite à la cessation des activités de la Société YARA France.

M. ALBOUY. – Suite à la cessation au cours de l'été 2010 des activités de la société YARA France sur le site de Montereau, il y a lieu de limiter le périmètre d'étude du PPRT au seul établissement BUTAGAZ et de supprimer l'établissement YARA France de la liste des personnes et organismes associés à l'élaboration de ce plan de prévention des risques technologiques.

M. Le Maire. – Y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

N'ayant pas reçu de demande de questions diverses selon les formes du règlement intérieur, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée !

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De donner un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral précisant les modalités de la concertation mises en place dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'Etablissement BUTAGAZ sur le territoire des communes de Montereau et Cannes-Ecluse.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

La séance est levée à 20 h 50

ANNEXES